



TRIGANO

2018

constructeur de libertés

SOMMAIRE

1. Présentation du Groupe

Profil	1
Entretien avec François Feuillet	2
1.1 - Modèle d'affaires et stratégie	4
1.2 - Chiffres clés	6
1.3 - Activités	8
1.3.1 - Véhicules de loisirs	9
1.3.2 - Equipement des loisirs	11
1.4 - Marques	12
1.5 - Implantations industrielles & commerciales	13

2. Gouvernement d'entreprise Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise

2.1 - La Gouvernance	15
2.1.1 Le Directoire	15
2.1.2 Le Conseil de Surveillance	17
2.2 - Mandats et fonctions exercés durant l'exercice par les mandataires sociaux	19
2.3 - Rémunération des organes de Gouvernance	22
2.4 - Observations sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2018 arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion du Directoire	25
2.5 - Participation aux Assemblées Générales	25

3. Déclaration de performance extra financière

3.1 - Enjeux sociaux et sociétaux	27
3.1.1 - Informations relatives à l'emploi et aux conditions de travail	27
3.1.2 - Informations à caractère sociétal	29
3.1.3 - Principaux risques sociaux	31
3.2 - Enjeux environnementaux	33
Politique générale en matière d'environnement	33
Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales	33
3.2.1 - Les principaux risques environnementaux	34
3.2.2 - Autres informations	36
3.3 - Enjeux relatifs au respect des Droits de l'Homme	39
3.3.1 - La protection des données à caractère personnel	39
3.3.2 - Autres informations sur les Droits de l'Homme	39
3.4 - Enjeux relatifs à la lutte contre la corruption	42
Avis de sincérité portant sur les informations sociales, sociétales et environnementales	42

4. Activités et Résultats du Groupe

4.1 - Commentaires sur l'exercice 2017/2018	45
4.1.1 - Activité commerciale	45
4.1.2 - Croissance externe	48
4.1.3 - Résultat consolidé de l'exercice	48
4.1.4 - Adaptation de l'organisation et de l'outil de travail	49
4.1.5 - Perspectives	50
4.1.6 - Activité de la Société mère	50
4.2 - Comptes consolidés	52
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	81
4.3 - Comptes sociaux	86
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	101
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	105
Déclaration établie en application de l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers	107

5. Gestion des risques

5.1 - Risques identifiés	109
5.2 - Politique d'assurance	114
5.3 - Procédures de contrôle interne	115

6. Capital et actionariat

6.1 - Composition du capital social	117
6.2 - Contrôle de la Société	118
6.3 - Rapport spécial sur les plans de souscription d'actions	119
6.4 - Activité boursière	119
6.5 - Autres informations	120

7. Assemblée Générale du 7 janvier 2019

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale	122
Table de concordance	126
Trigano en bourse	128
Calendrier prévisionnel 2019	129

Profil

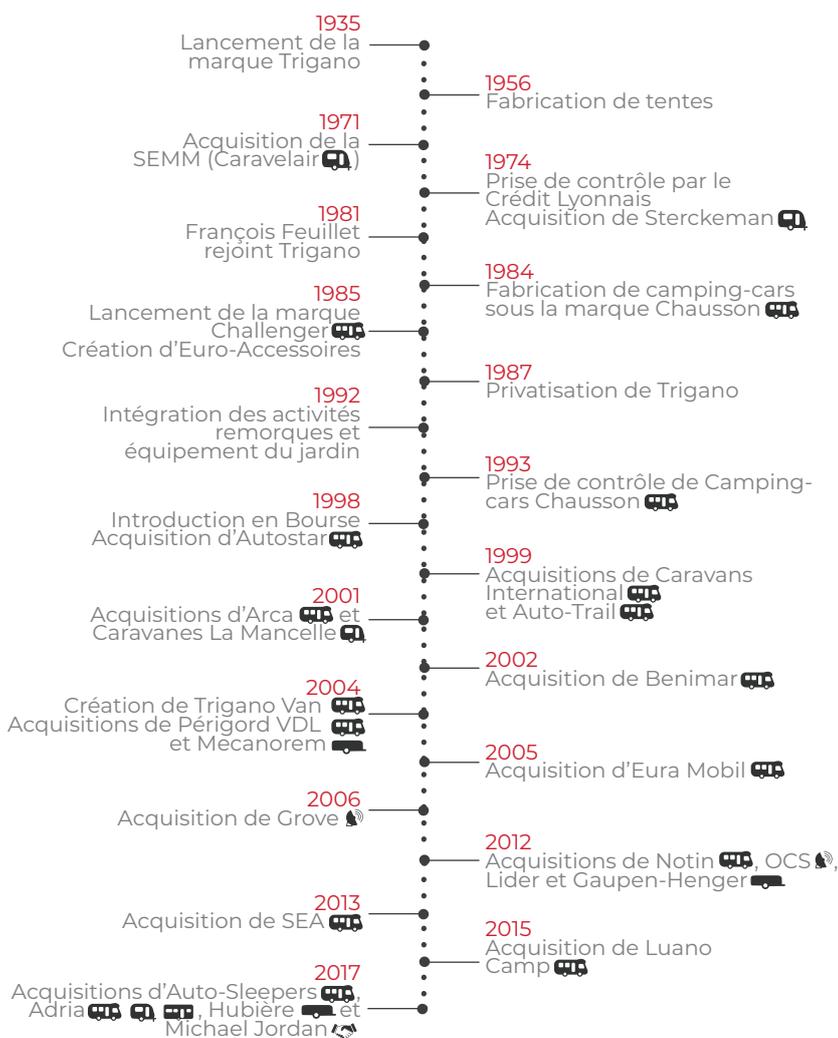
Trigano est une société européenne spécialisée dans la conception et la fabrication de Véhicules de loisirs. A l'origine distributeur de matériel de camping, la Société a ensuite étendu son activité à la fabrication et la commercialisation de tentes, de caravanes, puis de camping-cars et de mobil-homes.

Trigano a deux activités : les Véhicules de loisirs (plus de 90% des ventes cette année) – caravanes, camping-cars, mobil-homes – et les équipements de loisirs – matériel de camping, équipement du jardin, remorques.

Après son entrée en bourse en 1998 suivie d'acquisitions principalement dans le secteur du camping-car, Trigano s'est hissé au rang de leader européen du véhicule de loisirs.

La Société emploie aujourd'hui près de 9 000 personnes dans 14 pays.

TRIGANO EN QUELQUES DATES



- Camping-cars
- Caravanes
- Résidences mobiles
- Distribution véhicules
- Accessoires Véhicules de loisirs
- Remorques





François Feuillet

Président du Directoire

Le marché du camping-car continue à progresser en Europe. Comment analysez-vous cette situation ?

François Feuillet : Les immatriculations de camping-cars neufs ont progressé dans tous les pays d'Europe durant notre exercice social 2017/2018, et les premiers mois de la nouvelle saison affichent la même dynamique. Tout cela est donc positif, néanmoins, cette croissance du marché risque d'être mise à mal par des phénomènes adverses dont la prise en compte s'impose. Le camping-car est en effet un bien de consommation discrétionnaire et la décision d'achat dépend fortement du degré de confiance que nos clients potentiels ont dans leur environnement social, politique et économique. Nos clients sont des seniors et, par exemple en France, une baisse des revenus des retraités pourrait avoir un effet négatif sur les ventes. Au Royaume-Uni, le Brexit a déjà impacté le marché de la caravane. En Italie, il est possible que l'incertitude politique qui plane sur le pays apporte de bonnes raisons pour ne pas

prendre la décision d'acheter un camping-car. Par contre, en Allemagne, la confiance règne et devrait continuer à régner.

Aujourd'hui, nous pouvons donc nous montrer raisonnablement confiants sur l'évolution du marché européen du camping-car car l'Allemagne représente plus du tiers de ce marché et devrait continuer à connaître une croissance forte.

Comment se sont déroulés les premiers mois de l'intégration d'Adria ? Avez-vous pu réaliser toutes les synergies envisagées lors du rachat ?

François Feuillet : L'acquisition d'Adria a contribué de manière relative aux résultats de Trigano dès la première année et nous sommes au-delà de nos attentes dans tous les domaines.

Sur le plan stratégique, il est clair que Trigano a changé de dimension et a entrepris un rééquilibrage de ses parts de marché en Europe. Aujourd'hui, Trigano a atteint une taille critique qui devrait engendrer de manière quasi automatique un développement naturel de son activité.

La confrontation des cultures des deux groupes, certes autrefois concurrents, mais qui aujourd'hui aspirent à n'en faire plus qu'un, n'a pas apporté d'antagonisme destructeur de valeur. Bien au contraire, on peut d'ores et déjà déceler une cross fertilisation qui n'a pas fini de porter ses fruits. La structure décentralisée de Trigano a bien sûr favorisé cette intégration, mais le professionnalisme et la forte personnalité de l'équipe de direction d'Adria ont été un facteur déterminant pour l'obtention de ce succès. Au fond, les deux groupes étaient simplement différents sans que l'on puisse hiérarchiser leurs approches des problématiques posées par une activité identique.

Au niveau des achats, les principales synergies ont été réalisées et portent sur les achats de matières que l'on peut qualifier de standard. Aujourd'hui, Adria bénéficie pleinement de l'avantage compétitif issu des volumes d'achats de Trigano. Pour les achats de composants par lesquels chacune des marques se différencie, ce sont les autres business units de Trigano qui vont bénéficier de cette opération de croissance, ce qui n'est pas surprenant dans la mesure où Adria est la plus grande marque européenne. Par ailleurs, la Slovénie recèle de nombreux fournisseurs de composants de Véhicules de loisirs dont la

compétitivité est remarquable. L'accès à ce tissu ne pourra que bénéficier à l'ensemble des usines de Trigano au fur et à mesure de la montée en puissance des capacités de production de ces fournisseurs.

Des synergies industrielles seront réalisées suite à de nombreux benchmarks transversaux ; des réimplantations d'usines et des évolutions technologiques sont d'ores et déjà décidées et porteront leurs fruits dès l'exercice en cours.

Sur le plan commercial, le potentiel d'amélioration est considérable, notamment pour la caravane car Adria commercialise en Europe plus de véhicules que Trigano.

Durant les prochaines années, Trigano compte investir massivement en Slovénie, à la fois pour augmenter sensiblement la capacité de production d'Adria aujourd'hui insuffisante, améliorer la rentabilité des marques slovènes et faire bénéficier d'autres marques de la qualité et de la compétitivité de la main d'œuvre slovène.

Les vans séduisent de plus en plus la clientèle. Offrent-ils des perspectives favorables ?

François Feuillet : Le van permet de dégager des marges satisfaisantes car les usines qui produisent nos vans sont récentes, productives et compétitives ; cela est primordial car on assiste sur ce produit à une forte compétition qui exerce une pression importante sur les prix de vente. Trigano a commercialisé plus de 9 000 vans cette année et cela devrait progresser car pour le moment, Trigano n'est pas véritablement présent sur le marché du mini-van qui, de toute évidence, recèle des perspectives intéressantes.

Vous avez annoncé que les réseaux de distribution seraient plus prudents dans leurs engagements de commandes, pourquoi ?

François Feuillet : L'année dernière, les concessionnaires ont passé, en début de saison, des commandes de stock considérables et cela uniquement par précaution. Cette année, il n'y a plus de crainte de pénurie et les stocks du réseau ont retrouvé un niveau correct permettant une exposition satisfaisante de nos produits et des délais de livraison acceptables. En conséquence, cette année, nos ventes ne bénéficieront plus des commandes de réajustement de stock et les commandes de

réassortiment seront plus nombreuses tout au long de l'année. Cela est parfaitement sain. Trigano a toujours suivi attentivement les niveaux des stocks de ses réseaux et s'est évertué à ne pas les sur-stocker. Il n'y a pas de raison que cela change.

Quel va être l'impact du Brexit sur Trigano ?

François Feuillet : Nous avons deux usines de camping-cars au Royaume-Uni qui commercialisent localement leurs produits. Pour ces usines, la mise en place de taxes à l'importation serait un événement positif en terme de compétitivité. Néanmoins, l'impact du Brexit pour Trigano risque de se trouver ailleurs. L'incertitude sur les contours du Brexit et sur ses conséquences risque d'affecter négativement le niveau de la consommation discrétionnaire au Royaume-Uni, donc nos ventes. En outre, une dépréciation sévère de la livre sterling vis-à-vis de l'euro risquerait de rendre pour les Anglais le tourisme en Europe continentale plus cher, donc les Véhicules de loisirs moins attractifs. Enfin, il serait difficile de répercuter dans nos tarifs les hausses de coûts consécutives à une dévaluation de la livre sterling.

L'entrée en vigueur de nouvelles normes diesel et l'arrivée des châssis Euro6D auront-elles des répercussions sur les prix ?

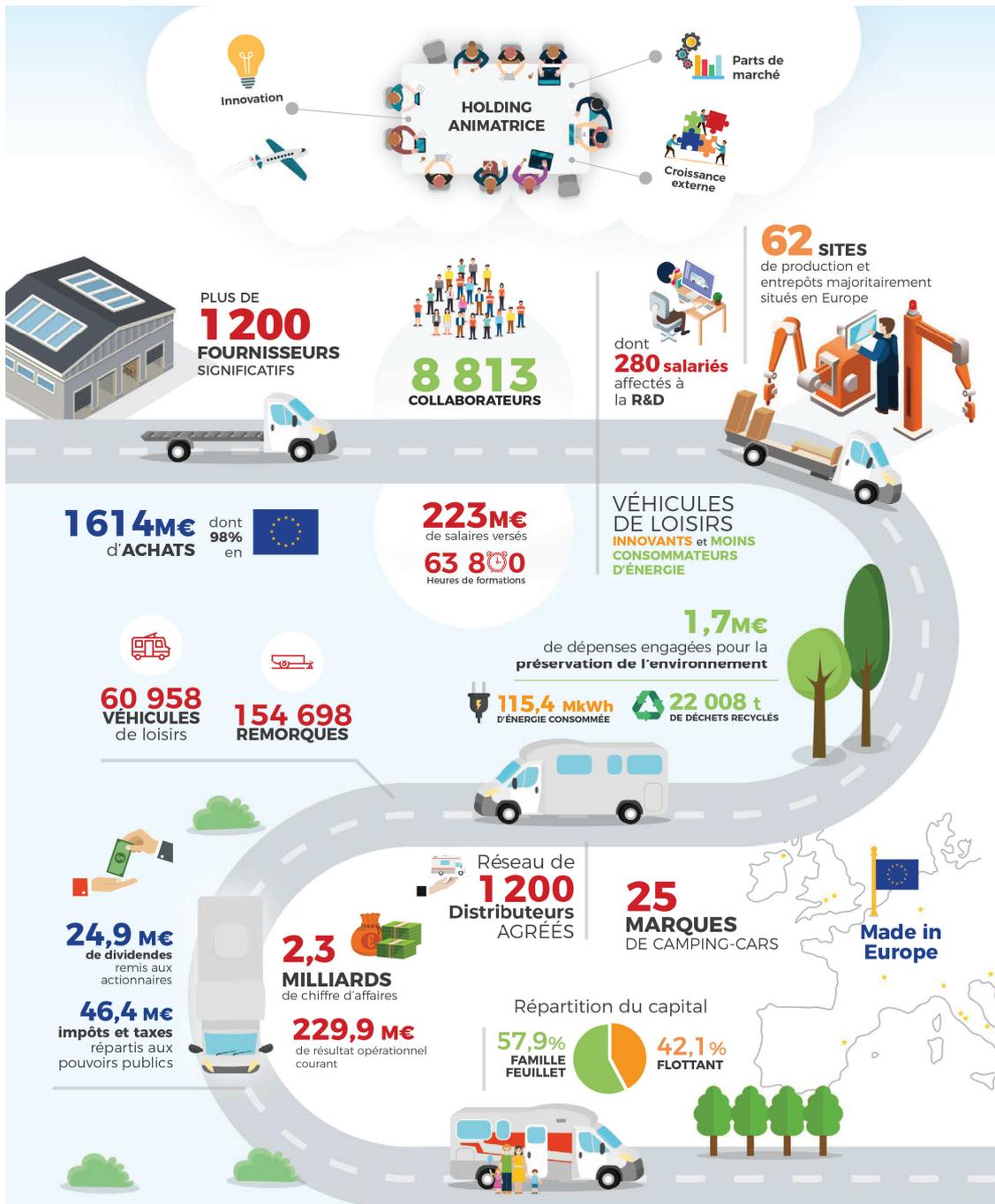
François Feuillet : La réglementation nous oblige à passer en Euro6D à partir du mois de septembre. Cela entraînera évidemment une augmentation du prix des châssis, mais celle-ci devrait être acceptable.

Avez-vous des pistes pour améliorer encore le résultat d'exploitation de Trigano ?

François Feuillet : Nous investissons pour améliorer notre productivité, comme par exemple dans notre usine de Tournon-sur-Rhône où un projet de réimplantation va être mené sur deux ou trois ans. Nous mettrons en place des améliorations notoires de nos systèmes de gestion industrielle et espérons tirer profit de l'action importante de coordination commerciale et du renforcement de la centralisation des achats entrepris sur l'exercice qui vient de se terminer. Enfin, un programme complet visant à améliorer les résultats de celles des business units qui sous-performent sera mis en œuvre.

Présentation du groupe

1.1 Modèle d'affaires et stratégie



Liberté | Économie | Écologie

Des milliers d'utilisateurs partent chaque année à bord de nos véhicules toujours plus fiables et au meilleur rapport qualité/prix.

Trigano, constructeur de libertés

Trigano, holding animatrice

Trigano, Société mère du groupe, a pour activité la participation active à la conduite de la politique du groupe et au contrôle de ses filiales et, à titre purement interne, la fourniture de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers et immobiliers.

Dans le cadre de cette activité de holding animatrice, Trigano :

- définit une stratégie de croissance pour ses filiales et établit les programmes d'investissements nécessaires pour atteindre les objectifs fixés et assurer la rentabilité du groupe et son indépendance ;
- prend en charge la coordination de la stratégie commerciale de l'activité Véhicules de loisirs pour les principaux pays européens ;
- pilote les achats des composants stratégiques ;
- recherche des programmes d'amélioration industrielle ;
- met en place des politiques de prévention des risques et le suivi des plans d'actions ;
- participe à la définition des lignes de crédit clients dans le cadre des «Comités de Crédit» ;
- met à la disposition de ses filiales des bases de données d'informations financières et commerciales mises à jour en permanence ;
- gère la mise en place et le suivi de politiques de gestion des risques de change et matières premières adaptées à chaque entité ;
- négocie les contrats d'assurance et en particulier les contrats d'assurance dommages aux biens et pertes d'exploitation pour les filiales ;
- mène une stratégie de croissance externe.

Ethique et loyauté des pratiques

L'éthique est au cœur des activités de Trigano et de la manière dont la Direction Générale s'attache à conduire les affaires du groupe.

Trigano a toujours privilégié le respect des lois et des meilleures pratiques de place. Les produits commercialisés destinés au public répondent à des normes de sécurité très nombreuses.

Chaque business unit applique la charte éthique de Trigano. Cette charte éthique interdit en particulier les rémunérations anormales, que ce soit pour les intermédiaires, les décideurs de marché, les partis politiques ou les proches des salariés. Elle définit également le cadre dans lequel doivent être traités les conflits d'intérêts.

Stratégie

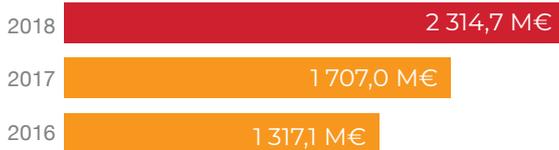
Trigano est un groupe européen multilocal, avec une implantation homogène sur l'ensemble des marchés européens, qui commercialise ses produits dans chaque pays en poursuivant une stratégie de gains de parts de marché. Des programmes d'investissements matériels et

humains sont destinés à améliorer les conditions de travail, à mieux servir la clientèle et à renforcer la productivité des usines et la rentabilité du groupe. L'actionnariat majoritaire de Trigano est familial, gage de stabilité et de soutien à la vision à long terme.

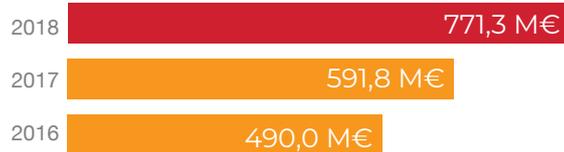


1.2 Chiffres clés au 31 août 2018

CHIFFRE D'AFFAIRES



CAPITAUX PROPRES



COLLABORATEURS

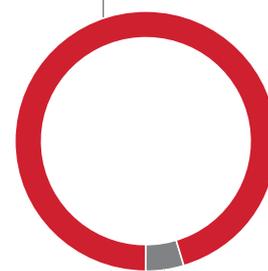


RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT



RESULTAT OPERATIONNEL COURANT PAR ACTIVITÉ

219,1 M€
Véhicules de loisirs

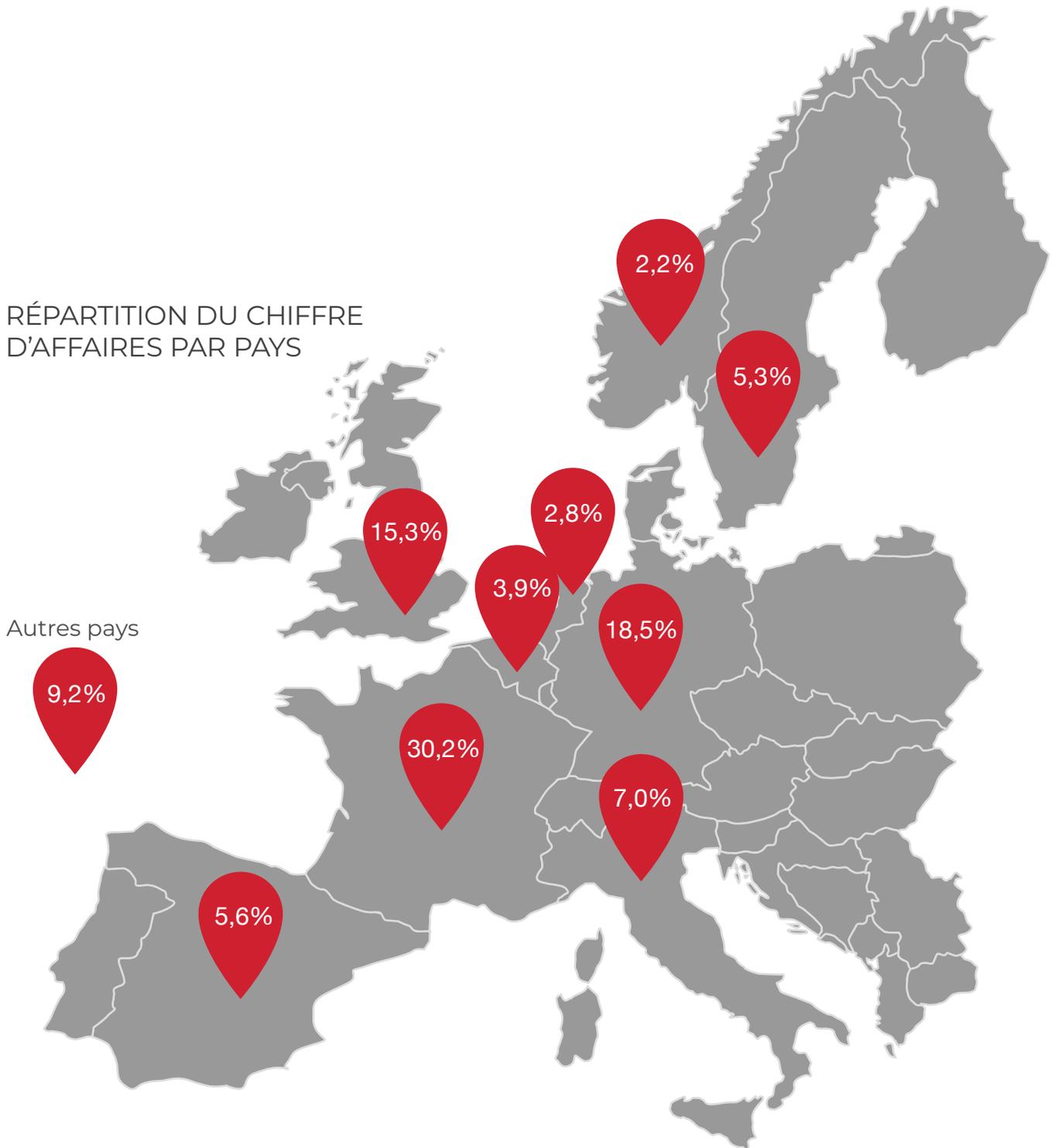


10,8 M€
Equipement des loisirs

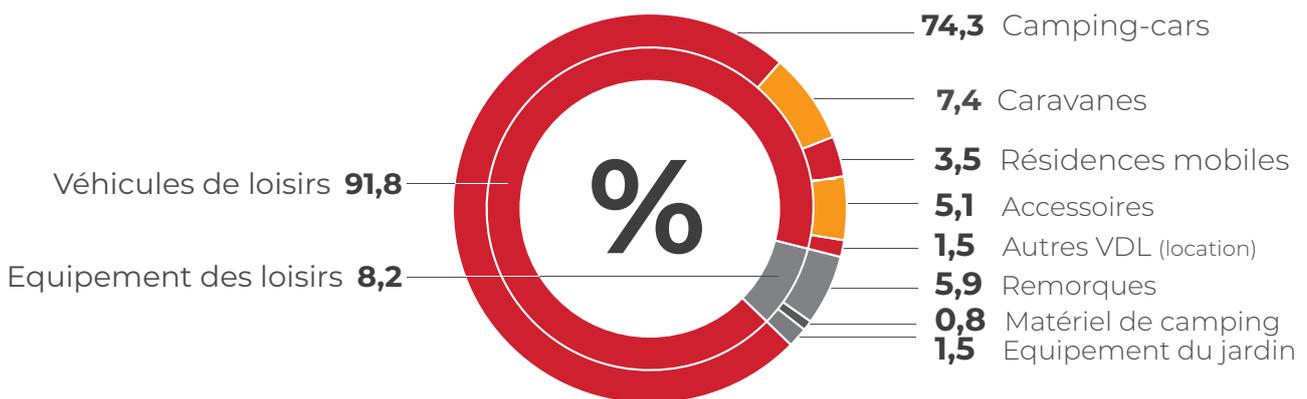
RÉSULTAT NET



RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PAYS



CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ



1.3 Activités



Véhicules de loisirs | 91,8% du CA



42 783
CAMPING-CARS



13 502
CARAVANES



4 673
**RÉSIDENCES
MOBILES**

Le camping-car



VAN



PROFILÉ



CAPUCINE



INTÉGRAL

Le camping-car est la première activité de Trigano. Il représente près des trois quarts du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

Acteur majeur en Europe, Trigano propose des gammes de véhicules innovantes et toujours orientées vers le meilleur rapport équipement/prix.

Avec des unités de production basées dans 6 pays (France, Italie, Allemagne, Royaume-Uni, Espagne et Slovénie), Trigano dispose d'un portefeuille de 25 marques distribuées par l'intermédiaire de réseaux de distributeurs de qualité avec lesquels le groupe entretient une relation de confiance et de fidélité réciproque construite année après année.

Une clientèle solide et motivée

Composée pour sa majorité de jeunes seniors (55-65 ans), la clientèle du camping-car est une clientèle de qualité disposant de temps libre et de revenus lui permettant de profiter pleinement de ce mode de loisirs. Séduite par les valeurs véhiculées par le camping-car (liberté, indépendance, convivialité, authenticité, économie, écologie), elle a pour habitude de partir fréquemment, de préférence hors saison et en dehors des circuits touristiques traditionnels.

Une présence sur tous les segments du marché et dans tous les niveaux de gamme

Du fourgon compact au liner, Trigano propose des véhicules pour tous les budgets.

La croissance démographique de cette clientèle cœur de cible, qui devrait se poursuivre encore plusieurs années sous l'effet du « papy-boom », constitue un socle solide pour le développement du marché du camping-car et des autres Véhicules de loisirs.

La caravane

Trigano bénéficie d'une expertise dans la fabrication de caravanes depuis plus de 50 ans.

La Société est présente sur tous les segments du marché : caravanes rigides de tourisme et d'habitation, caravanes pliantes, avec 6 marques principales : Adria, Caravelair, Sterckeman, La Mancelle, Jamet et Trigano.

La résidence mobile

Trigano présente un large choix de modèles alliant équipements de série nombreux, haute technicité des matériaux et esthétique contemporaine.

La clientèle est composée de terrains de campings, de tour-operators et de particuliers.

Les services

L'offre de services proposée par Trigano comprend la location de camping-cars, le financement de tous les Véhicules de loisirs ainsi qu'une offre de séjours locatifs en résidences mobiles.

Les accessoires pour Véhicules de loisirs

Implanté dans 6 pays et présent commercialement dans 10 pays, Trigano propose une offre large et diversifiée d'accessoires et de pièces détachées pour compléter l'aménagement et l'équipement des véhicules de loisirs et les entretenir au quotidien.

La Société tient une solide position de leader sur le marché européen de l'accessoire au travers de 9 sociétés et 4 réseaux de concessionnaires et distributeurs. Elle propose à ses partenaires des outils et des services de premier plan : logistique, formation, présence online, merchandising, financement, marketing opérationnel.



Équipement des loisirs | 8,2% du CA

La remorque

Premier fabricant de remorques en Europe, Trigano conçoit, fabrique et commercialise des remorques bagagères et utilitaires destinées aux particuliers et aux professionnels. Avec neuf sites de production et un vaste réseau de revendeurs (distributeurs, concessionnaires, internet), Trigano offre une large gamme de modèles innovants et compétitifs.

Volumes commercialisés en 2018

Remorques bagagères	128 666
Remorques utilitaires	18 325
Remorques porte-bateaux	7 707
Total	154 698



L'équipement du jardin

Trigano commercialise une palette étendue de produits : jeux de plein-air (portiques, balançoires, toboggans), piscines hors-sol, barbecues et abris de jardin auprès de la grande distribution et sur internet.

Le matériel de camping

Avec une expérience de plus de 50 ans dans la fabrication de matériel de camping, Trigano propose une gamme complète de tentes et de mobilier de camping destinée aux particuliers, mais aussi aux collectivités et à l'hôtellerie de plein-air.

Sur son site de vente en ligne **Trigano-store.com**, Trigano propose une offre d'équipement du jardin et de tentes commercialisée tout au long de l'année à des prix attractifs.



Marques

CAMPING-CARS



CARAVANES & RÉSIDENCES MOBILES



ACCESSOIRES & SERVICES



REMORQUES

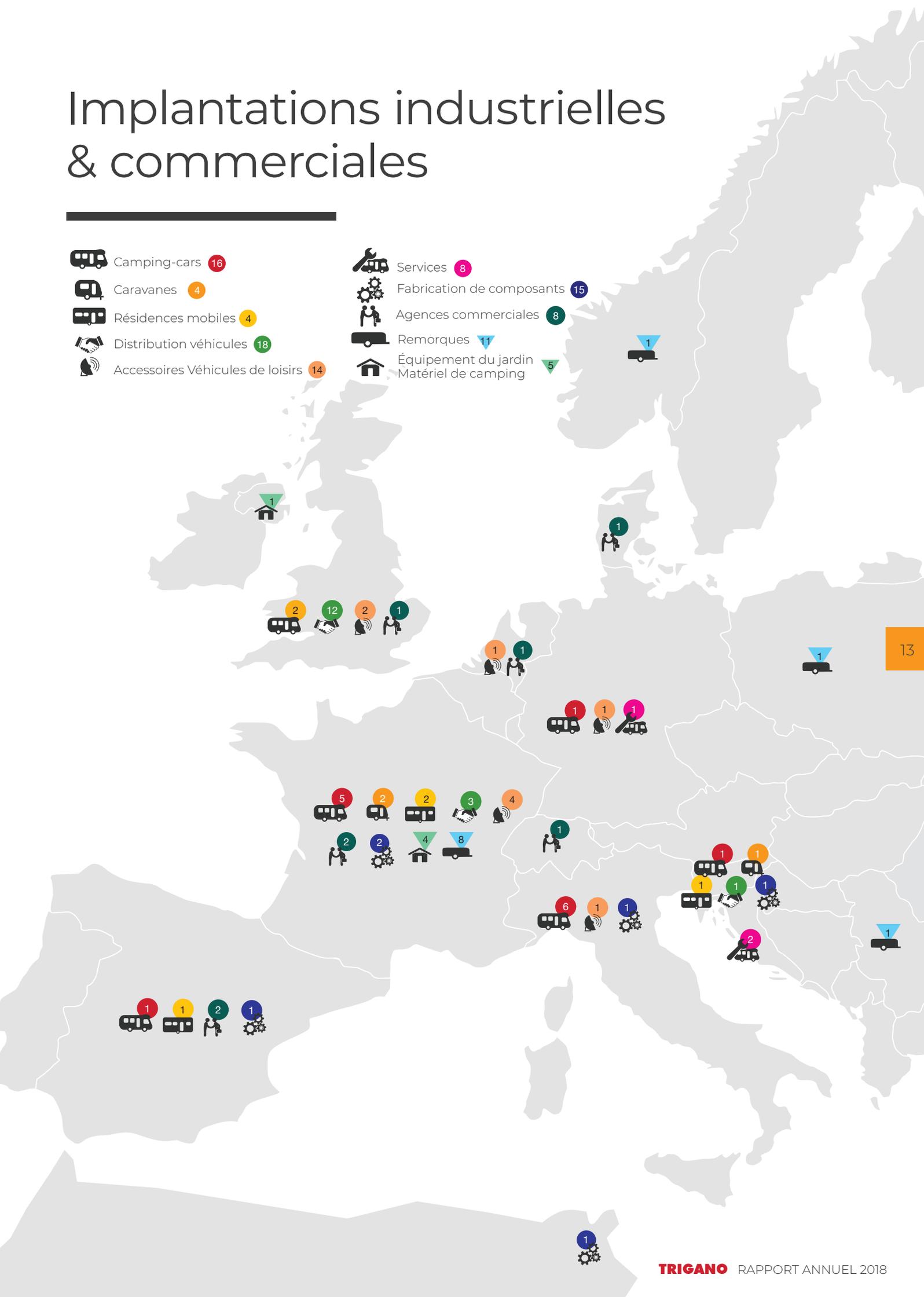


MATERIEL DE CAMPING & ÉQUIPEMENT DE JARDIN



Implantations industrielles & commerciales

-  Camping-cars 16
-  Caravanes 4
-  Résidences mobiles 4
-  Distribution véhicules 18
-  Accessoires Véhicules de loisirs 14
-  Services 8
-  Fabrication de composants 15
-  Agences commerciales 8
-  Remorques 11
-  Équipement du jardin 5
-  Matériel de camping 5



2. Gouvernement d'entreprise

Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise

2.1 - La Gouvernance	15
2.1.1 Le Directoire	15
2.1.2 Le Conseil de Surveillance	17
2.2 - Mandats et fonctions exercés durant l'exercice par les mandataires sociaux	19
2.3 - Rémunération des organes de Gouvernance	22
2.4 - Observations sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2018 arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion du Directoire	25
2.4.1 - Comptes de l'exercice clos le 31 août 2018 et rapport de gestion du Directoire	25
2.4.2 - Ordre du jour et projets des résolutions proposés à l'Assemblée Générale	25
2.5 - Participation aux Assemblées Générales	25

2.1 - La Gouvernance

Depuis 2016, Trigano a opté pour le mode dualiste de direction et d'administration de l'entreprise en se dotant d'un Directoire et d'un Conseil de Surveillance. Ce mode de gouvernance permet une séparation claire entre la direction de la Société de la compétence du Directoire, et le contrôle de cette direction, assuré par le Conseil de Surveillance. Trigano dispose ainsi d'une direction réactive, efficace et pluridisciplinaire agissant dans le respect des prérogatives du Conseil de Surveillance. La composition du Conseil de Surveillance garantit l'indépendance du contrôle et l'équilibre des pouvoirs, ainsi que la parité hommes/femmes.

2.1.1 - Le Directoire

Le Directoire comprend quatre membres nommés par le Conseil de Surveillance le 1^{er} septembre 2016 pour une durée de quatre ans :

M. François Feuillet, Président du Directoire, 70 ans, diplômé de HEC, il dirige Trigano depuis 1981, après une expérience d'audit (KPMG), de direction financière et de direction générale (groupe Singer et Compagnie Française du Meuble). Il détient 9 244 444 actions Trigano.



Mme Marie-Hélène Feuillet, Directeur Général, 70 ans, diplômée de HECJF, elle a rejoint Trigano en 1994 après une carrière au sein du groupe Banque Populaire. Elle détient 169 actions Trigano.



M. Michel Freiche, Directeur Général, 58 ans, diplômé de l'EDHEC et d'expertise comptable. Il a rejoint Trigano en 1988 après un début de carrière en cabinet d'audit (Ernst & Young). Il détient 2 000 actions Trigano.



M. Paolo Bucci, membre du Directoire, 61 ans, diplômé de l'université de Pise en ingénierie nucléaire. Il a rejoint Trigano en 2008, après avoir dirigé la division cooking Europe d'Electrolux. Il ne détient aucune action.



Comité Stratégique attaché au Directoire

Le règlement intérieur du Directoire, défini par le Conseil de Surveillance, a institué un Comité Stratégique. Ce Comité a pour objet d'enrichir la réflexion du Directoire sur l'animation du groupe, la définition et la conduite de sa politique et de sa stratégie. C'est un organe d'échange qui, par l'émission d'avis consultatifs, éclaire le Directoire sur les orientations à préconiser aux filiales, et sur

les indicateurs à mettre en place afin de veiller au respect par ces dernières de la politique et de la stratégie du groupe, compte tenu de l'évolution de son environnement et de ses marchés. En 2018, sa composition a été élargie aux dirigeants des pôles principaux des activités majeures du groupe, ainsi qu'aux directeurs achats, finance et coordination commerciale attachés à la holding animatrice.



Jean-Bernard Boulet
Directeur Général
Trigano VDL



Jean-Paul Fassinotti
Directeur Général
délégué Trigano VDL



Sonja Gole
Directeur Général
Adria



Jérôme Durand
Directeur Achats



Salim Anjary
Directeur Financier



Bertrand Noguès
Directeur Coordination
Commerciale



Olivier Marduel
Directeur de l'activité
Matériel de Camping
et de Résidences
Trigano



Michel de Verneuill
Directeur Activité
Remorques



David Bernard-Cuisinier
Directeur Activité
Accessoires

2.1.2 – Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance comprend quatre membres nommés par l'Assemblée Générale Mixte du 26 juillet 2016 pour une durée de quatre ans :

Deux femmes représentant l'actionnaire majoritaire :

- Mme **Alice Cavalier Feuillet**, 36 ans, diplômée de l'ESCP, est Senior Vice-Président European Corporate Opportunities au sein de PIMCO (fonds d'investissement), après avoir été Director chez H.I.G. Capital et analyste en fusion-acquisition chez Morgan Stanley. Elle détient 989 266 actions Trigano (22 451 directement et 966 815 via la société ROMAX Participations).
- Mme **Séverine Soummer Feuillet**, 41 ans, Pneumologue, diplômée des Hôpitaux de Paris (Praticien Hospitalier). Elle détient 966 825 actions Trigano (10 directement et 966 815 via la société PARSEV).

Deux membres indépendants compétents dans le secteur d'activité de la Société :

- M. **Guido Carissimo**, 62 ans, diplômé de la Bocconi (Milan) et de l'université de Boston. Il gère un fonds de Private Equity, après avoir dirigé Trigano SpA de 1997 à 2003, et avoir occupé diverses fonctions de direction financière et opérationnelle au sein du groupe Pirelli de 1982 à 1997. Il détient 1 000 actions Trigano.
- M. **Jean-Luc Gérard**, 63 ans, diplômé de Paris-Dauphine et de l'université Duke. Il a effectué sa carrière au sein du groupe Ford, où il a occupé différentes fonctions de direction générale grâce auxquelles il a acquis une connaissance fine des réseaux de distribution. Il détient 1 action Trigano.

Le Conseil de Surveillance comprend un membre représentant les salariés nommé par le Comité de groupe le 2 juin 2018 pour une durée de deux ans conformément à l'article L. 225-79-2 du Code de commerce :

- M. **Tony Cherbonnel**, 49 ans, salarié de la société LIDER depuis 2000. Il a bénéficié dès sa prise de fonction d'un programme de formation dispensé par un organisme externe portant notamment sur le rôle et le fonctionnement du Conseil de Surveillance, les droits et obligations de ses membres et leur responsabilité. Il ne détient aucune action Trigano.

Le Conseil de Surveillance se réfère au code de gouvernement d'entreprise établi par l'association Middlenext (consultable sur le site www.middlenext.com). Il n'en a écarté aucune disposition.

Par référence à ce code de gouvernance, l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance est évaluée au regard des cinq critères suivants :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié, ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société du groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significatives avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droits de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Le Conseil de Surveillance a adopté une politique de diversité visant à maintenir la complémentarité des expertises et des expériences de ses membres, ainsi qu'une représentation équilibrée des hommes et des femmes, retenant un critère d'âge identique à celui des statuts (le nombre de membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé l'âge de 80 ans ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction). La représentation des salariés au sein du Conseil est organisée conformément aux dispositions légales et statutaires. Après évaluation, le Conseil a jugé que le nombre de membres indépendants et la taille actuelle du Conseil sont appropriés à une société ayant un actionnaire de contrôle.

Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins une fois par trimestre pour examiner le rapport d'activité du Directoire, et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Ses membres sont régulièrement informés des événements majeurs

de la vie du groupe. Ils reçoivent les documents et informations détaillées nécessaires à l'exercice de leurs mandats. Ils peuvent entendre toute personne utile à l'accomplissement de leurs missions.

Comités spécialisés attachés au Conseil de Surveillance

Afin de préparer ses travaux, le Conseil de Surveillance s'est doté de trois comités techniques :

Le Comité d'Audit et des Comptes

Il assure le suivi et informe le Conseil sur les missions suivantes :

- le processus d'élaboration de l'information financière, l'examen et l'évaluation des documents financiers diffusés par la Société dans le cadre des arrêtés de comptes ;
- l'examen de l'exposition aux risques de la Société et du groupe ;
- la surveillance du contrôle externe de la Société en évaluant les propositions de nomination des commissaires aux comptes et leur rémunération, et en procédant chaque année avec les commissaires aux comptes à un examen de leurs plans d'intervention, de leurs conclusions, de leurs recommandations et des suites qui leur sont données ;
- l'évaluation des systèmes de contrôle interne avec les personnes qui en ont la charge au sein du groupe.

Ce comité est composé des deux membres indépendants du Conseil de Surveillance qui disposent d'une expertise en matière financière : M. Jean-Luc Gérard qui en assure la présidence et M. Guido Carissimo.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations

Il formule des recommandations sur la nomination des membres du Directoire, du Comité Stratégique et des membres du Conseil de Surveillance, sur l'évaluation annuelle de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance, le respect par les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance des règles légales et déontologiques auxquelles ils ont souscrit en acceptant leurs mandats, et sur l'équilibre de la composition du Conseil de Surveillance. Ce comité rend également des avis sur la politique de rémunération des membres du Directoire, du Président et du Vice-Président du Conseil de Surveillance, ainsi que des principaux dirigeants du groupe et formule des propositions sur la méthode de répartition des jetons alloués aux membres du Conseil de Surveillance.

Il se réunit chaque année afin d'examiner les rémunérations et avantages alloués aux membres du Directoire, et le cas échéant, au Président et au Vice-Président du Conseil de Surveillance. Ses préconisations s'appuient sur des études comparatives publiées par des experts indépendants.

Les recommandations sur les modalités de répartition des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale sur proposition du Directoire sont formulées en veillant à ce que les membres du Conseil perçoivent une rémunération spécifique pour leur travail au sein des comités techniques.

Ce comité est composé d'un membre indépendant et d'un membre représentant l'actionnaire majoritaire : M. Guido Carissimo qui en assure la présidence et Mme Alice Cavalier Feuillet.

Le Comité Stratégique attaché au Conseil de Surveillance

Au cours de l'exercice, le Conseil de Surveillance s'est adjoint un Comité Stratégique composé du Président et du Vice-Président du Conseil ayant

vocation à enrichir la réflexion du Conseil de Surveillance sur les orientations stratégiques de la Société.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs. Les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ne bénéficient d'aucun prêt ou garantie.

Aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, où l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une société dont Trigano possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

2.2 – Mandats et fonctions exercés durant l'exercice par les mandataires sociaux

Les membres du Directoire

M. François Feuillet

Président du Directoire

Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité
ADRIA MOBIL	d.o.o.	Président du Conseil de Surveillance
ARCA CAMPER	SpA	Président du Conseil d'Administration
ATELIER TRIGANO	SARL	Gérant
AUTOSTAR	SAS	Président
AUTO-SLEEPERS INVESTMENTS Limited	Ltd	Director
AUTO-TRAIL V.R. Limited	Ltd - Private limited company	Chairman of the Board of directors
BENIMAR-OCARSA S.A.	SA de droit espagnol	Président du Conseil d'Administration et administrateur délégué
BRUAND DEVELOPPEMENT	SAS	Président
C.M.C. FRANCE	Société Civile	Gérant
CAMPING PROFI GmbH	GmbH	Gérant
CARAVANES LA MANCELLE	SARL	Gérant
CLAIRVAL	SASU	Président
C.V.C.	SRL	Président du Conseil d'Administration
DELWYN ENTERPRISES Limited	Ltd	Director
DEUTSCHE REISEMOBIL VERMIETUNGS GmbH	GmbH	Geschäftsführer /Gérant
E.T. RIDDIOUGH (SALES) Limited	Ltd	Director
ECIM	SASU	Président
EURO ACCESSOIRES	SASU	Président
EUROP'HOLIDAYS	SARL	Gérant
GAUPEN-HENGER A.S.	AS	Chairman of the Board
GAUPEN-HENGER EIENDOM A.S.	AS	Director
GROUPE REMORQUES HUBIERE	SASU	Président
GROVE PRODUCTS (CARAVAN ACCESSORIES) Limited	Ltd	Director
LE HALL DU CAMPING CAR	SASU	Président
LIDER	SASU	Président
LOISIR IBERICA VDL SOCIEDAD LIMITADA	SL	Administrateur solidaire
LOISIRS FINANCE	SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Directoire
LUANO CAMP S.r.l.	SARL de droit italien	Président du Conseil d'Administration
MAITRE EQUIPEMENT	SASU	Président
MECADIS	SARL	Gérant
MECANOREM	SARL	Gérant
MEDITERRANEO VDL	SARL de droit espagnol	Administrateur solidaire
MISTERCAMP	SASU	Président
NOTIN	SASU	Président
OCS Recreatie Groothandel B.V.	BV	Directeur
PERIGORD VEHICULES DE LOISIRS	SASU	Président
PLSA	SASU	Président
POLYTEX	SARL de droit tunisien	Gérant
PROTEJ	d.o.o.	Director
REMORQUES HUBIERE	SASU	Président
RIVIERA FRANCE	SARL	Gérant
RULQUIN	SA	Président du Conseil d'Administration
S.E.A. Società Europea Autocaravan	SpA	Président du Conseil d'Administration
Societa Europea Autocaravan Espana	SL	Administrateur
SORELPOL	Sp.z.o.o.	Prezes Zarzadu / Gérant
TECHWOOD	SARL	Gérant
TRIGANO	SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Président du Directoire
TRIGANO DEUTSCHLAND VERWALTUNGS GmbH	GmbH	Geschäftsführer / Gérant
TRIGANO GmbH	GmbH	Geschäftsführer / Gérant
TRIGANO JARDIN	SASU	Membre du Comité de Surveillance
TRIGANO MDC	SASU	Président du Comité de Surveillance
TRIGANO REMORQUES	SASU	Président
TRIGANO SpA	SpA	Président du Conseil d'Administration
TRIGANO SERVICE	SARL	Gérant
TRIGANO VAN	SARL de droit italien	Président du Conseil d'Administration
TRIGANO VDL	SASU	Président
TROIS SOLEILS	SARL	Gérant

M. François Feuillet

Président du Directoire

Autres mandats	Forme Juridique	Qualité
ADB VIN	SAS	Président du Comité de Surveillance
BANQUE CIC OUEST	SA	Administrateur
GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE FRANÇOIS FEUILLET	GFA	Gérant
GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DOMAINE FRANÇOIS FEUILLET	GFA	Gérant
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LILI ONE	SCI	Gérant
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SEV ONE	SCI	Gérant

Mme Marie-Hélène Feuillet

Directeur Général

Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité
ADRIA MOBIL	d.o.o.	Membre du Conseil de Surveillance et membre du comité d'audit
ARCA CAMPER	SpA	Consigliere
AUTOSTAR	SAS	Membre du Comité de Surveillance
AUTO-SLEEPERS INVESTMENTS	Ltd	Director
AUTO-TRAIL V.R.	Ltd - Private limited company	Director
BENIMAR-OCARSA S.A.	SA de droit espagnol	Administrador
C.M.C. DISTRIBUTION FRANCE	SASU	Président
CAMPING-CARS CHAUSSON	SASU	Président
DELWYN ENTERPRISES Limited	Ltd	Director
E.T. RIDDIOUGH (SALES) Limited	Ltd	Director
GAUPEN-HENGER A.S.	AS	Director
GAUPEN-HENGER EIENDOM A.S.	AS	Chairman of the Board
GROVE PRODUCTS (CARAVAN ACCESSORIES)	Ltd	Director
LOISIRS FINANCE	SA - Société Anonyme Directoire et Conseil de Surveillance	Président du Conseil de Surveillance
LUANO CAMP S.r.l.	SARL de droit italien	consigliere
MEDITERRANEO VDL S.L.	SARL de droit espagnol	Administrateur solidaire
OUEST VDL	SASU	Président
PROTEJ	d.o.o.	Membre du Conseil de Surveillance
RESIDENCES TRIGANO	SASU	Président
RULQUIN	SA	Administrateur, représentant permanent de TRIGANO
S.C.I. CMC	SCI	Gérant
S.E.A. Società Europea Autocaravan	SpA	Consigliere
Società Europea Autocaravan Espana	SL	Administrateur
SOCIETE CIVILE DU PRESIDENT ARNAUD	SCI	Gérant
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE L'AMIRAL LEBRETON	SCI	Gérant
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU COLONEL PETIT	SCI	Gérant
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU HAUT ECLAIR	SCI	Gérant
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU PROFESSEUR PARMENTIER	SCI	Gérant
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DUCHESSE DE MIRABEL	SCI	Gérant
TRIGANO	SA - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Directoire et Directeur Général
TRIGANO JARDIN	SASU	Président
TRIGANO MDC	SASU	Président
TRIGANO REMORQUES	SASU	Membre du Comité de Surveillance
TRIGANO SpA	SpA	Consigliere
TRIGANO VAN S.r.l.	SARL de droit italien	Consigliere
TRIGANO VDL	SASU	Membre du Comité de Surveillance

M. Michel Freiche

Directeur Général

Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité
ADRIA MOBIL	d.o.o.	Membre du Conseil de Surveillance et Président du comité d'audit
AUTO-SLEEPERS INVESTMENT Limited	Ltd	Director
AUTO-TRAIL V.R. Limited	Ltd - Private limited company	Director
BENIMAR-OCARSA S.A.	SA de droit espagnol	Administrateur et secrétaire du conseil d'administration
E.T. RIDDIOUGH (SALES) Limited	Ltd	Company secretary
GAUPEN-HENGER A.S.	AS - La Aksjeselkap	Director
GROVE PRODUCTS (CARAVAN ACCESSORIES) A.S.	Ltd	Director & Company secretary
HTD PARTICIPATIONS	SARL	Gérant
LOISIRS FINANCE	SA - Société Anonyme Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Directoire - Dirigeant responsable L 511-13 code monétaire

M. Michel Freiche

Directeur Général

Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité
PROTEJ	d.o.o.	Président du Conseil de Surveillance
S.E.A. Società Europea Autocaravan SpA	SpA	Consigliere
TRIGANO	SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Directoire et Directeur Général
TRIGANO JARDIN	SASU	Membre du Comité de Surveillance
TRIGANO REMORQUES	SASU	Membre du Comité de Surveillance
TRIGANO SpA	SpA	Consigliere
TRIGANO VDL	SASU	Membre du Comité de Surveillance

M. Paolo Bicci

Directeur

Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité
ARCA CAMPER	SRL	Administrateur Délégué - Consigliere
C.V.C.	SRL	Administrateur Délégué - Consigliere
LUANO CAMP	SRL	Consigliere
S.E.A. Società Europea Autocaravan SpA	SpA	Administrateur Délégué - Consigliere
SOCIETA EUROPEA AUTOCARAVAN ESPAÑA	SL	Administrateur Délégué - Consigliere
TRIGANO	SA	Membre du Directoire
TRIGANO SpA	SpA	Administrateur Délégué - Consigliere
TRIGANO VAN	SRL	Administrateur Délégué - Consigliere

Les membres du Conseil de Surveillance**Mme Alice Cavalier Feuillet**

Président du Conseil de Surveillance

Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité
TRIGANO	S.A.	Président du Conseil de Surveillance et Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations Président du Comité Stratégique du Conseil de Surveillance
Autres mandats	Forme Juridique	Qualité
HOMEFIRST	Ltd - Private limited company	Director

Mme Séverine Soummer Feuillet

Vice-Président du Conseil de Surveillance

Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité
TRIGANO	S.A.	Vice-Président du Conseil de Surveillance Membre du Comité Stratégique du Conseil de Surveillance

M. Guido Carissimo

Membre du Conseil de Surveillance

Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité
TRIGANO	SA	Membre du Conseil de Surveillance, Président du Comité des Nominations et des Rémunérations et Membre du Comité d'Audit
Autres mandats	Forme Juridique	Qualité
200KW	SrL	Président et Administrateur
BMB MANIFATTURIERA BORSE	SpA	Président et Administrateur
CAR AFFINITY	SrL	Administrateur
COLTIBUONO HOLDING	SrL	Président et Administrateur
LUCART	SpA	Administrateur
R2K	SrL	Administrateur
CARUSVINI SOCIETÀ AGRICOLA	SrL	Président et Administrateur
VELA IMPRESE	SrL	Président et Administrateur

M. Jean-Luc Gérard

Membre du Conseil de Surveillance

Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité
TRIGANO	S.A.	Membre du Conseil de Surveillance et Président du Comité d'Audit

M. Tony Cherbonnel

Membre du Conseil de Surveillance

Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité
TRIGANO	S.A.	Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés article L 225-79-2 du Code de commerce

2.3 - Rémunération des organes de Gouvernance

Principes et critères de rémunération des organes de Gouvernance

L'Assemblée Générale mixte du 8 janvier 2018 a adopté les principes et critères de détermination des rémunérations des mandataires sociaux détaillés ci-après (*vote ex ante*) :

Description des principes et critères de rémunération des membres du Directoire

Les principes de détermination de la rémunération des membres du Directoire sont arrêtés par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux dirigeants mandataires sociaux sont déterminés sur la base des principes suivants :

- Exhaustivité : partie fixe, partie variable (bonus), jetons de présence, avantages particuliers (voiture de fonction) sont retenus dans l'appréciation globale de la rémunération ;
- Equilibre : chaque élément de la rémunération doit être motivé et correspondre à l'intérêt général de la société ;
- Référence : le positionnement de cette rémunération est régulièrement examiné par rapport à celui de sociétés intervenant sur un marché comparable et proportionné à la situation de la société ;
- Cohérence : cette rémunération est déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et salariés de l'entreprise ;
- Lisibilité : les critères utilisés pour établir la partie variable de la rémunération respectent un juste équilibre tenant compte de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances des dirigeants.

Structure de la rémunération des membres du Directoire

- Rémunération fixe : elle est déterminée en fonction du niveau de responsabilité, de l'expérience des fonctions de direction et des pratiques de marché, en recherchant une cohérence avec la rémunération des autres dirigeants du Groupe. Le Conseil de Surveillance revoit cette rémunération à des échéances espacées, en lien avec l'évolution et le développement de l'activité de la société.
- Rémunération variable annuelle : elle est déterminée en fonction de critères retenus afin de refléter au mieux la stratégie et les ambitions fixées pour un exercice donné.
- Rémunération exceptionnelle : le versement éventuel de prime exceptionnelle peut être décidé par le Conseil de Surveillance en cas d'atteinte de résultats exceptionnels par la société non prévisibles au moment de la détermination de la rémunération annuelle fixe.
- Jetons de présence : les membres du Directoire perçoivent des jetons de présence liés à leur participation aux Conseils d'Administration ou comités de surveillance des autres sociétés du Groupe.
- Autres avantages : les membres du Directoire bénéficient du même régime de santé et de prévoyance que les salariés de la société. Ils ne bénéficient pas d'un régime de retraite spécifique.
- Les membres du Directoire disposent d'un véhicule de fonction.
- Rémunération au titre des autres mandats exercés au sein du Groupe :
 - outre les jetons de présence, les membres du Directoire peuvent également percevoir une rémunération au titre d'un mandat social exercé dans des sociétés au sein du Groupe.
 - autres rémunérations : les membres du Directoire ne bénéficient pas de rémunération variable à long terme (stock-options, actions de performance). Ils ne bénéficient ni d'indemnité de bienvenue, ni d'indemnité de départ, ni d'indemnité de non-concurrence, ni de retraite chapeau.

Principes et composantes des éléments de rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance effectue une répartition des jetons de présence entre ses membres, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, sur la base d'un montant global alloué par l'Assemblée Générale.

Cette répartition tient compte des responsabilités particulières exercées par certains membres du Conseil de Surveillance, et peut, en pareil cas, ne pas être égalitaire.

Le Conseil de Surveillance se réserve la possibilité d'attribuer une rémunération spécifique à un membre du Conseil dans le cadre d'une mission particulière qui lui serait confiée.

Il est proposé à l'Assemblée Générale de reconduire cette politique de rémunération pour l'exercice 2018/2019 (résolutions 12 à 15 de l'AGM du 7 janvier 2019).

Rémunérations et avantages versés ou alloués aux organes de Gouvernance

Rémunérations et avantages des membres du Directoire

a) Eléments de rémunération versés ou attribués à **M. François Feuillet**, Président du Directoire, au cours ou au titre de l'exercice 2017/2018 (résolution n° 7 de l'AGM du 7 janvier 2019 - *vote ex post*)

M. François Feuillet Président du Directoire	Montants versés au cours l'exercice 2017/2018	Montants alloués au titre de l'exercice 2017/2018 non encore versés	Dont montants versés par la Société mère	Montants versés en 2016/2017 au titre de l'exercice 2016/2017
Rémunération fixe	518 298	-	382 698	498 737
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération variable au titre de l'exercice 2018 non encore versée	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	252 760	23 000	-	258 990
Avantages en nature	6 022	-	6 022	7 122
TOTAL	777 080	23 000	388 720	764 849

b) Eléments de rémunération versés ou attribués à **Mme Marie-Hélène Feuillet**, Directeur Général, au cours ou au titre de l'exercice 2017/2018 (résolution n° 8 de l'AGM du 7 janvier 2019 - *vote ex post*)

Mme Marie-Hélène Feuillet Directeur Général	Montants versés au cours l'exercice 2017/2018	Montants alloués au titre de l'exercice 2017/2018 non encore versés	Dont montants versés par la Société mère	Montants versés en 2016/2017 au titre de l'exercice 2016/2017
Rémunération fixe	263 986	-	233 986	251 538
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération variable au titre de l'exercice 2018 non encore versée	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	110 060	24 000	-	124 190
Avantages en nature	3 430	-	3 430	2 520
TOTAL	377 476	24 000	237 416	378 248

c) Eléments de rémunération versés ou attribués à **M. Michel Freiche**, Directeur Général, au cours ou au titre de l'exercice 2017/2018 (résolution n°9 de l'AGM du 7 janvier 2019 - *vote ex post*)

M. Michel Freiche Directeur Général	Montants versés au cours l'exercice 2017/2018	Montants alloués au titre de l'exercice 2017/2018 non encore versés	Dont montants versés par la Société mère	Montants versés en 2016/2017 au titre de l'exercice 2016/2017
Rémunération fixe	374 285	-	374 285	334 218
Rémunération variable	100 000*	-	100 000*	71 500**
Rémunération variable au titre de l'exercice 2018 non encore versée	-	100 000	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	88 460	7 500	-	72 540
Avantages en nature	6 100	-	6 100	6 100
TOTAL	568 845	107 500	480 385	480 358

* au titre de l'exercice 2016/2017

** au titre de l'exercice 2015/2016

d) Eléments de rémunération versés ou attribués à **M. Paolo Bicci**, Membre du Directoire, au cours ou au titre de l'exercice 2017/2018 (résolution n° 10 de l'AGM du 7 janvier 2019 - *vote ex post*)

M. Paolo Bicci Directeur	Montants versés au cours l'exercice 2017/2018	Montants alloués au titre de l'exercice 2017/2018 non encore versés	Dont montants versés par la Société mère	Montants versés en 2016/2017 au titre de l'exercice 2016/2017
Rémunération fixe	225 000	-	-	219 000
Rémunération variable	60 000*	-	-	55 000**
Rémunération variable au titre de l'exercice 2018 non encore versée	-	65 000	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	264 000	-	-	226 000
Avantages en nature	2 733	-	-	2 679
TOTAL	551 733	65 000	-	502 679

* au titre de l'exercice 2016/2017

** au titre de l'exercice 2015/2016

Rémunérations et avantages des membres du Conseil de Surveillance

a) Eléments de rémunération versés ou attribués à **Mme Alice Cavalier Feuillet**, Président du Conseil de Surveillance, au cours ou au titre de l'exercice 2017/2018 (résolution n° 11 de l'AGM du 7 janvier 2019 - vote ex post)

Mme Alice Cavalier-Feuillet	Montants versés au cours l'exercice 2017/2018	Montants alloués au titre de l'exercice 2017/2018 non encore versés	Dont montants versés par la Société mère	Montants versés en 2016/2017 au titre de l'exercice 2016/2017
Président				
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	30 000	35 000	30 000	20 000
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	30 000	35 000	30 000	20 000

b) Eléments de rémunération versés ou attribués à **Mme Séverine Soummer Feuillet**, Vice-Président du Conseil de Surveillance, au cours ou au titre de l'exercice 2017/2018.

Mme Séverine Soummer-Feuillet	Montants versés au cours l'exercice 2017/2018	Montants alloués au titre de l'exercice 2017/2018 non encore versés	Dont montants versés par la Société mère	Montants versés en 2016/2017 au titre de l'exercice 2016/2017
Vice-Président				
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	30 000	28 000	30 000	-
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	30 000	28 000	30 000	-

c) Eléments de rémunération versés ou attribués à **M. Guido Carissimo**, Membre du Conseil de Surveillance, au cours ou au titre de l'exercice 2017/2018.

M. Guido Carissimo	Montants versés au cours l'exercice 2017/2018	Montants alloués au titre de l'exercice 2017/2018 non encore versés	Dont montants versés par la Société mère	Montants versés en 2016/2017 au titre de l'exercice 2016/2017
Membre				
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	30 000	35 000	30 000	25 000
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	30 000	35 000	30 000	25 000

d) Eléments de rémunération versés ou attribués à **M. Tony Cherbonnel**, Membre du Conseil de Surveillance, au cours ou au titre de l'exercice 2017/2018.

M. Tony Cherbonnel	Montants versés au cours l'exercice 2017/2018	Montants alloués au titre de l'exercice 2017/2018 non encore versés	Dont montants versés par la Société mère	Montants versés en 2016/2017 au titre de l'exercice 2016/2017
Membre				
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	4 000	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	-	4 000	-	-

e) Eléments de rémunération versés ou attribués à **M. Jean-Luc Gérard**, Membre du Conseil de Surveillance, au cours ou au titre de l'exercice 2017/2018.

M. Jean-Luc Gérard	Montants versés au cours l'exercice 2017/2018	Montants alloués au titre de l'exercice 2017/2018 non encore versés	Dont montants versés par la Société mère	Montants versés en 2016/2017 au titre de l'exercice 2016/2017
Membre				
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	30 000	30 000	30 000	-
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	30 000	30 000	30 000	-

2.4 - Observations sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2018 arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion du Directoire

Les comptes et le rapport de gestion du Directoire ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

2.4.1 - Comptes de l'exercice clos le 31 août 2018 et rapport de gestion du Directoire

Après examen et contrôle des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2018 arrêtés par le Directoire, ainsi que du rapport de gestion du Directoire, le Conseil de Surveillance n'a pas d'observation particulière à formuler. En conséquence, le Conseil vous demande d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 août 2018.

2.4.2 - Ordre du jour et projets des résolutions proposés à l'assemblée générale

Le Conseil de Surveillance a examiné l'ordre du jour proposé à votre Assemblée, ainsi que les projets de résolutions soumises par le Directoire à vos suffrages. Ceux-ci n'appellent pas de commentaires. Le Conseil de Surveillance approuve notamment la proposition du Directoire visant à ramener le nombre théorique des membres du Conseil de Surveillance de 11 à 6, cette composition théorique étant mieux adaptée à une société ayant un actionnaire de contrôle. En conséquence, le Conseil de Surveillance vous demande d'approuver les résolutions qui vous sont proposées.

25

2.5 - Participation aux Assemblées Générales

Les informations relatives aux modalités de participation à l'Assemblée Générale sont précisées dans les statuts consultables au siège social de la Société.

Les documents communiqués aux Assemblées Générales sont mis à disposition des actionnaires sur le site de la Société 21 jours avant leur tenue. Une page du site internet est réservée à la procédure de désignation et de révocation d'un mandataire en vue du vote aux Assemblées Générales.

3. Déclaration de performance extra-financière

3.1 - Enjeux sociaux et sociétaux	27
3.1.1 - Informations relatives à l'emploi et aux conditions de travail	27
Emploi	27
Organisation du temps de travail	28
Relations sociales	28
3.1.2 - Informations à caractère sociétal	29
Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société	29
Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la politique achat du groupe	30
Relations entretenues avec les personnes ou organisations interressées par l'activité de l'entreprise	30
3.1.3 - Principaux risques sociaux	31
Limiter l'absentéisme	31
Garantir la sécurité et la santé au travail	31
Développer les compétences	32
3.2 - Enjeux environnementaux	33
Politique générale en matière d'environnement	33
Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales	33
3.2.1 - Les principaux risques environnementaux	34
Consommation d'eau	34
Consommation d'énergie	34
Production des déchets non dangereux	35
3.2.2 - Autres informations	36
Dispositifs de prévention	36
Mesures de lutte contre la pollution	36
Economie circulaire	37
Changement climatique	37
3.3 - Enjeux relatifs au respect des Droits de l'Homme	39
3.3.1 - Protection des données à caractère personnel	39
3.3.2 - Autres informations sur les Droits de l'homme	39
Droits de l'homme	39
Diversité et égalité des chances / égalité de traitement	40
3.4 - Enjeux relatifs à la lutte contre la corruption	41
Avis de conformité et de sincérité de la déclaration de performance extra-financière	42

3.1 - Enjeux sociaux et sociétaux

Les informations contenues dans le volet social de ce rapport concernent l'ensemble des entités du groupe.

3.1.1 - Informations relatives à l'emploi et aux conditions de travail

Emploi

Au 31 août 2018, Trigano emploie 8 813 salariés (équivalent temps plein, intérimaires inclus), soit une augmentation des effectifs de 2 312 personnes sur l'exercice (+35,5%). Cet accroissement de population est dû au développement de l'activité ainsi qu'à l'intégration de la société Adria.

Date	Effectifs	Variation
2015 / 2016	5 033	+11,8%
2016 / 2017	6 501	+29,2%
2017 / 2018	8 813	+35,5%

L'effectif moyen avec intérim est de 8 911 personnes, hors intérim de 7 885 ETP (Équivalent Temps Plein).

Au 31 août 2018, 76% des effectifs sont titulaires d'un CDI. Le recours à l'intérim permet de garantir la flexibilité nécessaire à l'activité saisonnière des différentes entités.

Répartition des effectifs

Par zone géographique

Les effectifs de Trigano sont répartis dans 14 pays avec un ancrage en France d'un tiers de l'effectif (3 062 salariés, soit 34,7%) lié à l'historique du groupe.

La présence de Trigano dans différents pays européens s'est accrue avec les opérations de croissance externe, notamment en Slovénie (1 831 personnes soit 20,7%).

Par activité

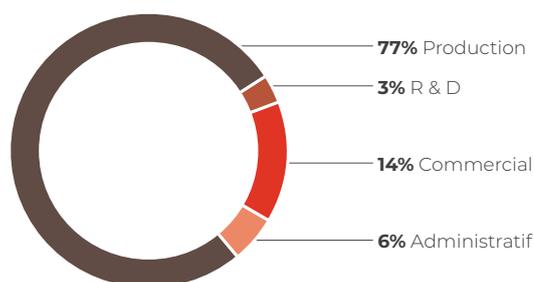
L'activité « Véhicules de Loisirs » emploie 6 839 personnes au 31 août 2018 (77,6% des effectifs), l'activité « Equipement des loisirs » compte 1 926 salariés et la société mère, 48.

Par catégorie socioprofessionnelle

Compte-tenu de la nature des activités du groupe, le personnel ouvrier est majoritaire : il représente 67,7% de l'effectif total. Les employés, techniciens et agents de maîtrise représentent 24,7% de l'effectif et le taux d'encadrement est de 6,8%. A noter également que 0,6% des effectifs du groupe sont des stagiaires et apprentis.

Par fonction

77,1% des effectifs travaillent en production (62,4% en main d'œuvre directe et 14,6% en indirecte).

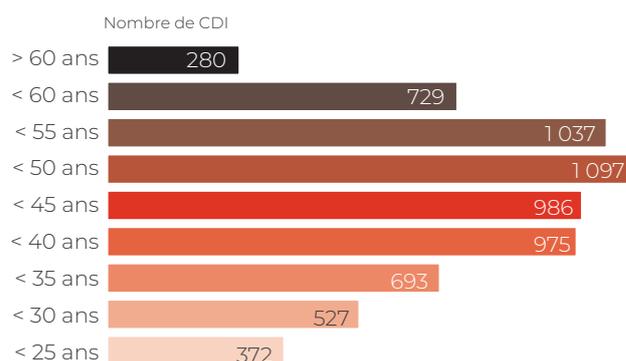


Par âge

La pyramide des âges, calculée sur la population en CDI, montre une répartition assez homogène de l'effectif dans les différentes tranches d'âge comprises entre 35 et 55 ans.

Les salariés de moins de 30 ans représentent 13,5% de l'effectif ; les plus de 50 ans près d'un tiers du personnel (30,6 % soit 2 046 personnes, dont 1 009 de plus de 55 ans).

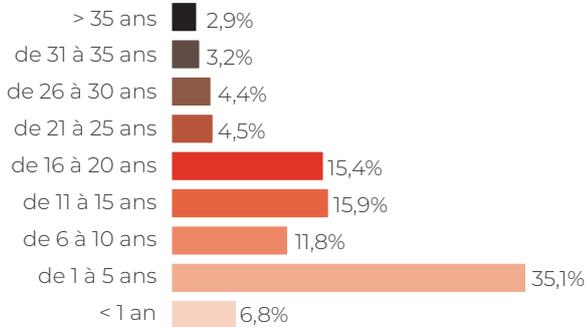
L'âge moyen est de 42,8 ans.



Par ancienneté

L'ancienneté moyenne est de 11,2 ans.

42 % des effectifs ont une ancienneté inférieure ou égale à 5 ans, 27,6% une ancienneté comprise entre 6 et 15 ans et 30,3% une ancienneté supérieure à 15 ans.



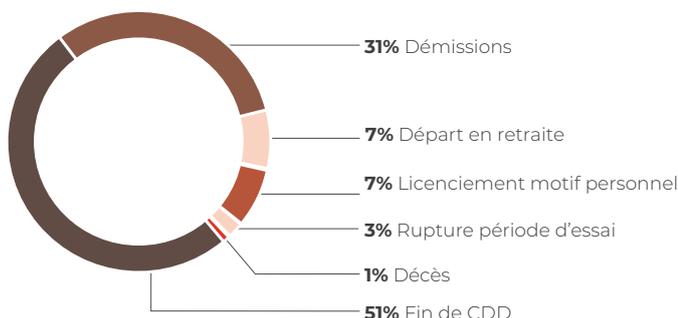
Par sexe

Trigano emploie 2 191 femmes (soit 734 de plus qu'au 31 août 2017), représentant 24,9 % de l'effectif total (22,4% en 2017). Cette augmentation des effectifs féminins est principalement due à Adria qui emploie 624 femmes (34,1% de ses effectifs). La proportion d'emploi de femmes chez Trigano (24,8%) est supérieure à celle enregistrée dans le monde industriel de la métallurgie (21%) (Source: UNEDIC – Insee). D'une manière générale, les femmes sont peu présentes dans les métiers de montage de Véhicules de loisirs ou de fabrication de remorques (plombier, menuisier, électricien, soudeur, mécanicien...).

Embauches et licenciements

Au cours de l'exercice 2018, 4 215 nouveaux salariés ont rejoint le groupe, soit 53,4% de l'effectif moyen hors intérim. Pour plus de la moitié d'entre eux (2 137 personnes), il s'agit de l'entrée des effectifs d'Adria.

Dans le même temps, Trigano a enregistré 1 462 départs soit 18,5% de son effectif moyen. Les fins de contrats à durée déterminée restent la cause la plus fréquente des départs de l'entreprise (51,3% soit un départ sur 2), suivie par les démissions (31,3%; un départ sur 3), les licenciements pour motif personnel (7,3%; un départ sur 13), la rupture période d'essai (3%), les décès (1%) et les départs en retraite (7,3%).



Evolution des rémunérations

En France, les sites concernés par la Négociation Annuelle Obligatoire représentent plus de 80% des effectifs. Les négociations ayant abouti au cours de l'exercice ont conduit à l'attribution d'augmentations s'échelonnant de 0% à 3%.

Sur certains sites, la rémunération des salariés est complétée par des primes d'intéressement et de participation aux résultats.

Dans la plupart des filiales étrangères, les évolutions de salaire ont été similaires.

Organisation du temps de travail

Le personnel de production travaille le plus fréquemment en horaire de journée. Toutefois, pour faire face à la saisonnalité de l'activité, certaines entités ont ponctuellement recours au travail en équipes ou de nuit.

L'horaire de travail diffère selon les pays. En Europe, la moyenne hebdomadaire généralement constatée oscille entre 39 et 40 heures par semaine. En France, elle est de 35 heures avec des accords de modulation du temps de travail.

En France, le personnel cadre est soit « Cadre Dirigeant » sans référence à un horaire de travail, soit « Cadre intégré à un service » et, à ce titre, travaille en moyenne 35 heures par semaine, soit « Cadre au forfait jours » (218 jours) et bénéficie, de ce fait, de jours de repos supplémentaires.

Plus de 370 000 heures supplémentaires ont été réalisées au cours de l'exercice (2,3% des heures travaillées). Ce volume d'heures est principalement lié aux surcroûts ponctuels d'activité.

Relations sociales

Organisation du dialogue social

Au-delà du strict respect de la législation, le groupe veille au bon déroulement du dialogue social avec les représentants des salariés au travers des différentes instances présentes sur les sites.

Le management de proximité est sensibilisé sur l'importance que représente le maintien d'un dialogue social de qualité.

Bilan des accords collectifs

Le dernier exercice a enregistré la négociation de 24 nouveaux accords collectifs (rémunération, temps de travail...) sur différentes filiales qui viennent s'ajouter aux 57 signés antérieurement et toujours en vigueur.

3.1.2 – Informations à caractère sociétal

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Après l'acquisition d'Adria en septembre 2017, Trigano devient un groupe européen avec la majorité de son effectif hors de France.

Trigano reste néanmoins fortement ancrée en France avec 32 sites de production et de stockage (sur un total de 62). Les activités demeurent concentrées sur deux pôles géographiques majeurs (région Auvergne-Rhône-Alpes et Pays de Loire).

Le groupe est implanté en Auvergne-Rhône-Alpes depuis 1974 avec le transfert de la production des caravanes Caravelair à Tournon-sur-Rhône (Ardèche). Ce site s'est ensuite développé avec la création de l'activité camping-cars et compte 860 personnes au 31 août 2018. Il est le second site le plus important de Trigano.

Trigano a développé son activité dans cette région avec 9 sites de production et de stockage, totalisant un effectif de 1 313 personnes au 31 août 2018 (soit 14,9 % de l'effectif total).

Le groupe est également présent en région Pays de la Loire depuis 1986 sur le site de Mamers (Sarthe). Trigano compte 11 sites dans cette zone, avec un effectif de 961 personnes au 31 août 2018 (soit 10,9 % de l'effectif total).

A l'étranger, Trigano est désormais présent dans 13 pays à travers 30 sites de production et de stockage. Trigano est notamment implanté en Italie depuis 1999 et y compte actuellement 11 sites (essentiellement en Toscane) représentant un effectif au 31 août 2018 de 1 467 personnes (16,6% de l'effectif global).

L'effectif au Royaume-Uni a fortement progressé depuis la reprise d'Auto-Sleepers le 3 janvier 2017, passant à 801 personnes (9,1% de l'effectif global).

En Slovénie, Adria est implantée sur 3 sites de production (une usine de fabrication de camping-cars et de caravanes : Adria Mobil d.o.o, une usine de fabrication de mobil homes : Adria Dom d.o.o, et une menuiserie industrielle : Podgorje d.o.o fournissant toutes les pièces de meubles aux 2 autres sociétés). Adria Mobil d.o.o compte 1 034 personnes et est le site le plus important de Trigano.

Sur les sites étrangers, la totalité des salariés, y compris les managers, est issue de la population locale, contribuant ainsi au développement du tissu économique et social local.

Le chiffre d'affaires réalisé par les filiales françaises représente 33,7% du chiffre d'affaires total tandis que celui réalisé par les filiales étrangères représente 66,3%.

Le groupe s'inscrit dans des partenariats durables avec ses fournisseurs et ses sous-traitants du fait des contraintes réglementaires applicables aux composants, et notamment le poids et les normes de sécurité des véhicules. Ainsi, des contrats d'achats à long terme sont signés avec les constructeurs automobiles, la durée de vie d'un modèle de châssis étant d'environ 14 ans.

Des opérations de sous-traitance interne entre différentes usines du groupe se sont développées pour la fabrication de composants (châssis pour caravanes, pièces de polyester, matelas, mobilier, rideaux, kit de remorques...) ou le montage de camping-cars et de résidences mobiles.

Les sous-traitances externes sont majoritairement réalisées par des fournisseurs locaux, situés à proximité des sites de production.

Trigano privilégiant les achats dans des pays proches de ses sites de production pour une plus grande flexibilité de l'approvisionnement, 98% des achats du groupe sont réalisés au sein de l'Union Européenne.

Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la politique achat du groupe

Les achats de Trigano ne sont pas centralisés mais réalisés par chaque business unit avec l'appui de deux comités achats (Véhicules de loisirs et remorques). Une fonction achat groupe dépendant directement de la Direction Générale de Trigano a été créée au 1^{er} septembre 2018 pour améliorer les synergies et professionnaliser la fonction achats.

Les comités d'achat se réunissent régulièrement (5 réunions pour le comité achats Véhicules de loisirs, 2 réunions pour le comité achats remorques). Des contrats cadres sont signés au niveau du groupe pour les achats stratégiques. Des contrats cadres et contrats d'application locaux sont signés par les filiales avec leurs fournisseurs majeurs.

Tous les achats sont soumis au respect de la charte éthique de Trigano formalisée depuis 2005, rappelant la responsabilité des directeurs de business units en matière d'éthique, l'interdiction des rémunérations et avantages anormaux, le respect des législations du travail et la prévention en matière de vérification de l'interdiction d'emploi d'enfants par tous les fournisseurs.

En 2014, le modèle de contrat d'achat avait été modifié, renforçant les clauses relatives à l'éthique. Ce contrat a déjà été déployé sur près des trois quarts des fournisseurs gérés par le comité achats Véhicules de loisirs. Les clauses du contrat d'achat seront renforcées dans le cadre du dispositif anti-corruption et des contrôles du respect de ces clauses seront effectués régulièrement.

Les questionnaires annuels de vérification du respect des engagements par les fournisseurs font l'objet d'un taux de retour satisfaisant.

Les fournisseurs de châssis qui représentent 42,3% des achats globaux sont très impliqués en matière d'engagements RSE. Ils communiquent leur code de conduite et informent régulièrement de leurs engagements en matière d'éthique, environnementale et de lutte contre la corruption.

Leurs adhésions à des index internationaux (Dow Jones Sustainability Index DJSI, Ethibel sustainability Index, Business Alliance for water and climate) et les évaluations indépendantes d'Ecovadis ou Ethisphère Institute sont un gage de respect de leurs engagements.

Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise

Trigano est un acteur économique important dans les principaux pays où il est implanté.

Trigano s'implique activement dans l'animation et la direction des syndicats représentant les intérêts des fabricants de Véhicules de loisirs (camping-cars, caravanes, résidences mobiles et remorques). La Direction de Trigano assure la présidence du syndicat professionnel européen, E.C.F. (European Caravan Federation) et du syndicat français UNI VDL. A l'étranger, certains directeurs des filiales Trigano assument également des fonctions au sein des syndicats nationaux, notamment en Italie (APC - Associazione Produttori Caravan e Camper), en Angleterre (NCC - National Caravan Council) et en Allemagne (CIVD - Caravaning Industrie Verband).

En France, les responsables qualité et/ou production des filiales participent activement aux groupes de travail pour l'élaboration des normes AFNOR relatives aux produits fabriqués ou distribués sur leurs sites.

Enfin, les différents sites sont en relation avec les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement pour toutes les questions touchant au respect de la réglementation visant à protéger l'environnement et entretiennent des contacts réguliers avec les pouvoirs publics (Préfectures, Mairies, Conseils Départementaux et Régionaux).

Ainsi, des relations constantes sont maintenues avec les pouvoirs publics sur tous les sujets touchant les activités du groupe.

Les sociétés du groupe ont un rôle important dans les régions où elles sont implantées. Ainsi, à Tournon-sur-Rhône (Ardèche), Trigano VDL participe à la vie économique associative locale et est impliquée dans une association regroupant des industriels de la filière des véhicules industriels et des Véhicules de loisirs pour favoriser le rayonnement de cette filière et engager des réflexions sur différents projets (certification qualité, gestion des déchets industriels...).

Trigano VDL en qualité d'organisme de formation agréé dispense des formations destinées aux personnels des distributeurs ainsi qu'aux experts d'assurance automobile. 30 sessions de formation ont été réalisées en 2017/2018 réunissant 150 stagiaires.

Les filiales toscanes organisent également des sessions de formation du personnel des distributeurs (182 personnes formées).

Des visites d'usine sont régulièrement organisées à destination d'élèves, de clients potentiels ou de clubs de camping-caristes.

En Slovénie, Adria organise régulièrement des visites d'usine et a accueilli, au cours de l'année civile 2017, 1 336 visiteurs (300 de plus qu'en 2016) incluant des étudiants, des membres d'associations professionnelles slovènes, et des partenaires.

En Italie, Trigano SpA a développé des contacts étroits sur des projets de recherche et développement avec la participation de la région toscane et les universités et écoles locales. Elle accueille régulièrement des stagiaires pour des stages de fin d'étude et a participé en 2017/2018 à 11 réunions organisées par des écoles pour présenter les activités de Trigano et susciter l'intérêt des étudiants sur nos métiers.

3.1.3 - Principaux risques sociaux

Les principaux risques sociaux identifiés par la Direction Générale au sein des entités sont relatifs à l'absentéisme, la santé et la sécurité au travail et aux difficultés à trouver les compétences requises par les différentes activités du groupe.

Limiter l'absentéisme

La lutte contre l'absentéisme est considérée comme une priorité par Trigano car les absences non planifiées du personnel sont source de désorganisation des ateliers, de pertes de productivité et de détérioration de la qualité de l'ambiance de travail.

Afin de lutter efficacement contre l'absentéisme, un indicateur clé de performance, relatif au taux d'absentéisme est régulièrement analysé par les directions des sites. Par ailleurs, une analyse annuelle des causes d'absentéisme est réalisée.

En 2017/2018, le taux d'absentéisme a atteint 6,7% sur l'ensemble du groupe (6,3% sans l'incidence

des congés maternité). S'il est resté assez stable par rapport à celui du dernier exercice (6,5% en 2016/2017) malgré l'introduction simultanée de plus de 20% de nouveaux effectifs, ce taux est globalement en baisse sur les dernières années (7,1% en 2015/2016, 7,8% en 2014/2015).

Depuis plusieurs années, une politique d'amélioration des conditions de vie au travail se matérialise par les actions suivantes :

- l'aménagement des sites de production ;
- la réorganisation des postes de travail ;
- l'achat d'équipements visant à réduire la pénibilité sur les postes ;
- la formation de l'encadrement et des équipes au management ainsi qu'aux gestes et postures et à la sécurité.

Ces actions sont menées en concertation avec les partenaires sociaux afin de réduire le taux d'absentéisme et de l'amener vers celui du secteur privé constaté au niveau national (4,7% en 2017, source baromètre Ayming 2018).

D'autres mesures sont prises par les entités pour réduire le volume d'heures perdues à cause de l'absentéisme :

- des actions de communication sont mises en place pour sensibiliser le personnel et les élus sur l'impact des absences non anticipées sur les cycles de production ;
- des entretiens sont réalisés après absence de longue durée afin d'identifier les leviers de progrès permettant de prévenir de nouvelles absences ;
- des visites médicales de contrôle sont organisées pour toute absence supérieure à 30 jours.

Garantir la sécurité et la santé au travail

Conditions de santé et de sécurité au travail / Accidents du travail

Les business units, en collaboration avec les partenaires sociaux et les organismes extérieurs concernés sont chargées de veiller à la santé et à la sécurité de chaque salarié. Les sociétés françaises, soumises à la mise en place d'un Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), remplissent leurs obligations et font vivre activement cette instance. Des dispositions similaires existent dans la plupart des pays où Trigano opère.

Les actions réalisées sont notamment la mise en œuvre sur les sites de l'aménagement des postes de travail en vue de l'amélioration des équipements, des conditions de travail et de l'ergonomie des postes, l'installation d'engins de

levage, la surveillance renforcée du port des EPI (Equipements de protection individuelle), l'analyse des causes des accidents du travail et la mise en place d'actions correctives, la formation des équipes.

En 2017/2018, 955 accidents du travail ont été répertoriés dans le groupe dont 443 n'ont entraîné aucun arrêt de travail. Ces accidents ont généré 92 707 heures d'arrêt soit 10% des heures d'absence.

Afin de mesurer l'incidence des politiques déployées depuis plusieurs années, le groupe accorde une attention toute particulière à 2 indicateurs clés de performance : les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail.

Le taux de fréquence (nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées réelles) s'élève à 34,5 (45,0 et 41,3 sur les exercices précédents) et à 63,2 pour le nombre d'accidents de travail avec et sans arrêt.

Le taux de gravité (nombre de jours d'arrêts x 1 000 / nombre d'heures travaillées réelles), qui représente le nombre de journées perdues du fait d'un accident de travail par millier d'heures travaillées, est de 0,88 sur l'exercice (0,85 et 1,11 sur les exercices précédents).

Dans les business units où le taux de fréquence apparaît assez élevé, des investigations plus poussées sont menées pour comprendre les causes et mener les actions correctives permettant de le réduire de manière significative.

Une attention particulière est portée à la détection des cas de maladies professionnelles. En 2017/2018, 21 nouveaux cas ont été identifiés portant le nombre total de cas à 59.

Développer les compétences

Trigano attache une importance à la formation de ses salariés et considère le renforcement des compétences de son personnel comme un levier pour l'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de la compétitivité.

Trigano fait en sorte que chaque collaborateur, quel que soit son âge ou sa fonction, puisse accéder tout au long de sa carrière aux actions de formations nécessaires à la construction de son parcours professionnel et de son adaptation aux évolutions des métiers.

En 2017/2018, des efforts en matière de formation ont été réalisés en particulier sur l'adaptation à l'évolution de l'environnement.

Les objectifs sont les suivants :

- répondre aux exigences des marchés et de la stratégie du groupe dans les domaines de la production, la sécurité, l'amélioration continue et la qualité ;
- poursuivre les formations sur les métiers et aux langues étrangères ;
- améliorer les parcours professionnels ;
- favoriser l'intégration des nouveaux embauchés ;
- sensibiliser le personnel aux problématiques de sécurité et d'environnement ;
- accompagner les personnes concernées par l'évolution des outils de gestion financière, industrielle et commerciale.

Un centre de formation interne a été ouvert au sein de Trigano VDL afin de former le personnel et les nouveaux entrants aux produits et techniques de montage. D'autres sessions de formation ont été mises en œuvre en partenariat avec Pôle Emploi et diverses collectivités locales afin de disposer de main-d'œuvre formée sur certains métiers en pénurie ou en tension (couturières, caristes, soudeurs, techniciens...).

Par ailleurs, une attention particulière est portée à la mise en œuvre des besoins de formation identifiés lors des entretiens individuels et professionnels et plus particulièrement aux salariés juniors et seniors pouvant rencontrer des difficultés sur leur poste ou dans leur contexte de travail.

Enfin, Trigano poursuit activement sa contribution à l'intégration des jeunes sur le marché du travail en permettant à des étudiants de venir découvrir l'entreprise et ses métiers que ce soit au travers de la réalisation de stages ou de périodes d'apprentissage.

Un indicateur clé de performance relatif au nombre d'heures de formation par personne, calculé sur l'effectif moyen hors intérim, permettant de mesurer les efforts faits en termes de formation, est suivi avec attention. En 2017/2018, il est de 8 heures par personne, à comparer à 5 heures en 2016/2017 et 4 heures en 2015/2016. Ainsi, sur cet exercice, plus de 63 800 heures de formation ont été dispensées (30 000 heures en 2016/2017) auprès de 6 836 salariés (86,7% des effectifs moyens hors intérim contre 45,5 % lors du dernier exercice).

3.2 - Enjeux environnementaux

L'activité principale de Trigano, la fabrication et la distribution de Véhicules de loisirs et d'Équipement des loisirs, met en œuvre essentiellement des opérations de montage et d'assemblage avec un usage de produits chimiques très limité et de faibles impacts sur l'environnement.

Les informations communiquées dans ce rapport couvrent l'ensemble des sites de production et de stockage de Trigano sur la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018.

Les sites d'activités administratives ne présentant pas d'impact environnemental significatif, ne font pas partie du périmètre de ce rapport.

Afin de mettre en perspective l'évolution des différents indicateurs environnementaux, la production des Véhicules de loisirs (camping-cars, caravanes et résidences mobiles) des deux derniers exercices est présentée ci-dessous :

Exercice 2016/2017 : 39 033 Véhicules de loisirs

Exercice 2017/2018 : 58 896 Véhicules de loisirs

La hausse de production significative de 50,9% inclut les dernières acquisitions de Trigano dont les principales sont Adria et Auto-Sleepers).

Politique générale en matière d'environnement

La préservation de la nature et le respect de l'environnement font partie des valeurs fondamentales de Trigano, inscrites de longue date dans sa culture d'entreprise et indissociables de son activité axée depuis plus de 60 ans sur les loisirs de plein air.

Les efforts de Trigano en faveur de l'environnement portent sur le développement pour ses clients de produits de loisirs respectueux de la nature avec notamment une recherche de réduction du poids des véhicules, de leur consommation en énergies et ainsi de leur empreinte carbone.

Sur les sites de production, Trigano poursuit également des efforts :

- de diminution des impacts environnementaux par la réduction de l'utilisation des produits chimiques nocifs ;
- de réduction de la production de déchets dangereux et non dangereux ;
- d'utilisation d'énergies renouvelables ;
- de diffusion dans les sites de bonnes pratiques en matière de gestion environnementale accompagnées de plans d'actions.

Compte-tenu de l'importance accordée aux enjeux environnementaux et afin de prévenir les impacts de risques environnementaux et de pollutions, Trigano a mis en place une politique spécifique de gestion basée sur une organisation, des actions de mise en conformité, une évaluation de ces actions, la formation, la sensibilisation du personnel et la mobilisation de moyens humains et matériels importants.

Organisation de la société pour mettre en œuvre sa politique environnementale

La politique environnementale est pilotée par la Direction Générale. Celle-ci s'appuie sur les responsables des sites dont certains disposent, pour les plus importants, d'une personne en charge des aspects environnement-sécurité-qualité et d'un bureau d'études conseil.

Le suivi de la réglementation en matière d'environnement est assuré par le service juridique de Trigano.

La pérennisation de la conformité des sites par rapport aux obligations réglementaires environnementales locales constitue un objectif principal de Trigano.

Des notes d'informations et des plans d'actions sont transmis régulièrement à l'ensemble des responsables de sites du groupe en France et à l'étranger. Elles présentent les évolutions réglementaires en matière d'environnement, les bonnes pratiques ainsi que des actions d'amélioration de la gestion environnementale à mettre en œuvre.

Des visites et des audits environnementaux sur les sites sont périodiquement réalisés par le bureau d'études conseil en vue de pérenniser leur conformité par rapport aux obligations réglementaires environnementales locales. Durant l'exercice 2017/2018, six sites français et trois sites slovènes ont été concernés.

Les données environnementales sont suivies par la Direction du groupe depuis 2002. Des reportings précisent les rôles des interlocuteurs, la liste des indicateurs quantitatifs et qualitatifs et leurs définitions. Les données quantitatives recueillies, sont validées, consolidées et leur cohérence contrôlée par le bureau d'études conseil.

Des audits par la cellule interne de Trigano ont été réalisés durant l'exercice 2017/2018 sur les sites de Trigano VDL à Tournon-sur-Rhône, Résidences Trigano à Portes-lès-Valence, Trigano MDC à la Roche de Glun.

3.2.1 - Les principaux risques environnementaux

Les principaux risques environnementaux liés aux activités de Trigano ont été identifiés par les responsables de production des principales business units. La criticité de ces risques a été revue par un expert environnemental extérieur et validée par la Direction Générale de Trigano. La méthodologie de cartographie des risques n'a pas été utilisée cette année.

Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

La consommation d'eau a été retenue comme un risque environnemental principal de Trigano compte tenu de son impact environnemental et économique.

L'objectif de mise en œuvre par Trigano consiste à maîtriser la consommation d'eau et à identifier les fuites d'eau sur les réseaux de distribution.

Le suivi régulier des consommations d'eau, leur maîtrise, le développement de recyclage des eaux de lavage et des tests de vérification d'étanchéité des véhicules constituent les principales actions engagées pour atteindre ces objectifs.

L'environnement local des sites ne présente pas en général de contrainte particulière pour la consommation d'eau issue du milieu naturel.

Résultats et indicateur clé de performance :

La consommation totale d'eau pour l'ensemble des sites du groupe pour l'exercice 2017/2018 s'est élevée à 111,0 milliers de m³ (y compris les fuites d'eau). La consommation en eau corrigée (hors fuites) est de 100,0 milliers de m³ soit une hausse de 49,5% par rapport à l'exercice précédent. Elle est de même ordre de grandeur que l'augmentation de la production de Trigano.

La consommation totale d'eau corrigée exprimée en m³/VDL a été retenue comme un indicateur de performance pour la gestion des ressources en eau sur les sites de production des VDL uniquement, car ils représentent environ 91,8% du CA de Trigano. Elle est de 72,6 milliers de m³ soit 1,23 m³/VDL (usages du personnel et usages industriels).

Pour information, les usages industriels seuls ne représentent que 0,47 m³/VDL tandis que les usages du personnel représentent 0,76 m³/VDL.

Consommation d'énergies

La consommation d'énergies a été retenue comme un marqueur compte tenu de son impact environnemental et économique.

La politique mise en œuvre par Trigano consiste à réduire l'intensité énergétique, à améliorer l'efficacité énergétique et à augmenter le recours aux énergies renouvelables.

La consommation d'énergies des sites de production est relative à la fabrication des véhicules (production, chauffage, transport, éclairage et nettoyage des véhicules).

Les sources d'approvisionnement des sites de Trigano sont principalement les énergies fossiles ou nucléaires. Une part non négligeable est d'origine renouvelable (pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, réutilisation en interne de déchets bois pour alimenter une chaudière). Cette part représente 6,9 milliers de kWh (environ 6% de la consommation d'énergies totale).

Des audits de performance énergétique sont réalisés régulièrement sur les sites de production à titre volontaire ou pour répondre aux obligations réglementaires (Trigano Remorques à Reuilly durant l'exercice 2017/2018). Les recommandations formulées pour améliorer l'efficacité énergétique sont mises en œuvre.

Les Véhicules de loisirs produits sont régulièrement améliorés dans un souci de réduction de leur consommation d'énergie et ainsi de leur empreinte carbone.

Résultats et indicateur clé de performance :

La consommation d'énergies totale correspond à la somme des quantités d'électricité (en kWh), de gaz naturel (en kWh), d'autres gaz (butane, propane) ou de gasoil et fioul (en kWh PCS) achetées et consommées par les sites.

Energies	Consommation 2017/2018	Evolution vs 2016/2017
Electricité	45,7 Millions de kWh	+48%
Gaz naturel	48,5 Millions de kWh	+21,7%
Fioul, Gasoil	équivalent de 16,1 Millions de kWh	+36%
Autres gaz (butane, propane)	équivalent de 4,9 Millions de kWh	+63,8%
Energies totales (Total Trigano)	115,3 Millions de kWh (89,2 Millions de kWh à périmètre constant)	+4% (à périmètre constant)
Energies totales (Sites production VDL uniquement)	74,8 Millions de kWh soit 1270 kWh/VDL	+8,9% (à périmètre constant)

Les hausses de consommation d'énergies s'expliquent généralement par l'augmentation de la production de Trigano mais avec un rythme plus faible.

La consommation d'énergies totale, sur les sites de production des VDL uniquement, représente 74,8 Millions de kWh soit 1 271 kWh/VDL. Elle a été retenue comme un indicateur de performance pour la gestion d'énergies sur les sites de production des VDL uniquement qui représentent environ 91,8% du CA de Trigano.

Production des déchets non dangereux

La production des déchets non dangereux a été retenue comme un risque environnemental principal compte tenu de son impact environnemental et économique.

La politique mise en œuvre par Trigano pour réduire ce risque consiste à améliorer le taux de recyclage et de valorisation des déchets tout en réduisant les quantités de déchets produits.

Cette politique d'amélioration de la gestion des déchets non dangereux mise en œuvre intègre :

- des actions de formation et de sensibilisation du personnel y compris les intérimaires (tri sélectif poussé des déchets notamment) ;
- la recherche de filières de valorisation nouvelles hors-site pour certains déchets, l'optimisation des chutes pour diminuer les pertes matières ;
- le suivi des commandes et du transport pour réduire la quantité des déchets ;
- une meilleure information sur les actions de valorisation et de recyclage des déchets réalisées par les prestataires.

Résultats et indicateur clé de performance :

La production des déchets non dangereux pour Trigano a représenté 28 952 tonnes (bois, sciures de bois, papiers, cartons, plastiques, métaux, polystyrène, mousses, films, tissus, ferraille, déchets mélangés, tout venant ...), en hausse de 30% par rapport à l'exercice 2016/2017. Celle-ci est plus faible que la hausse de la production.

Le taux de valorisation et de recyclage des déchets non dangereux (sur site et chez les prestataires) pour l'ensemble des sites atteint 76% Il est équivalent à celui de l'exercice 2016/2017. Ce paramètre a été retenu comme un indicateur de performance pour la gestion des déchets non dangereux sur l'ensemble des sites.

3.2.2 - Autres informations

En dehors des risques principaux, Trigano consacre des moyens à la prévention des pollutions et à d'autres risques environnementaux.

Dispositifs de prévention

Evaluation et certification en matière d'environnement

Trigano ne souhaite pas développer la certification systématique de ses sites car les activités exercées présentent peu d'impacts sur l'environnement.

Aujourd'hui, cinq sites en Italie, en Slovénie et en Espagne (Trigano SpA, CVC, SEA SpA, Adria Mobil et Benimar) sont certifiés ISO 14001.

Actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement

Une sensibilisation régulière du personnel aux aspects environnementaux des activités exercées est réalisée par la mise en place de plans d'actions : tri des déchets, diminution des consommations d'eaux et d'énergies, utilisation de produits chimiques peu nocifs.

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Des moyens humains sont alloués, notamment une personne au niveau de la Direction Générale, des responsables environnement sur les principaux sites et des jours de prestation du bureau d'études conseil.

Des moyens financiers ont été mis en œuvre durant l'exercice 2017/2018 à hauteur de 1 720 k€ pour l'ensemble du groupe (+ 80% par rapport à 2015/2016). Ils concernent :

- des investissements en matière d'environnement (équipements spécifiques et matériels dédiés exclusivement à la protection de l'environnement...) pour 1 139 k€ (en hausse de 38% par rapport à l'exercice précédent) ;
- des dépenses environnementales (études, audits divers, contrôles périodiques...) pour 581 k€ (en hausse significative par rapport à l'exercice précédent).

Parmi les principaux investissements engagés au cours de l'exercice 2017/2018, figurent l'amélioration de l'isolation de toitures, l'amélioration des réseaux de lutte incendie, l'installation d'équipements de désenfumage, la pose de fenêtres double vitrage et de nouvelles portes rapides, des éclairages à diode, l'aménagement de nouvelles zones d'entreposage de déchets dangereux, l'achat de bennes à déchets, l'acquisition d'armoires de stockages et de bacs de rétention, l'installation de panneaux photovoltaïques ou de pompes à chaleur, la mise

en place de systèmes de filtration des poussières de bois à haute performance et une opération importante de désamiantage. Notons également la réalisation d'études de gestion des eaux, des audits divers dont des certifications en matière d'environnement ou énergétiques, des contrôles périodiques et la formation et la sensibilisation du personnel à la bonne gestion environnementale.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Trigano n'a pas comptabilisé de provisions ou de garanties pour les risques environnementaux en plus des garanties figurant dans ses contrats d'assurances, à l'exception d'une faible provision pour les contrôles semestriels de la nappe du site de Trigano MDC à Tournon-sur-Rhône dans le cadre de la cessation définitive d'activité de ce site.

Au cours de cet exercice, aucun accident de pollution avec atteinte à l'environnement n'a été enregistré.

Mesures de lutte contre la pollution

Mesures de prévention, de réduction et de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol

Les principaux rejets atmosphériques et liquides des sites sont bien identifiés, traités et contrôlés régulièrement.

Les contrôles réglementaires de ces rejets réalisés au niveau des sites soumis à cette obligation, n'ont pas révélé de non-conformité au cours de l'exercice 2017/2018.

La mise en place de rejet zéro pour certaines activités comme le traitement de surface est privilégiée ainsi que la réduction des usages de produits chimiques émetteurs de COV.

Des équipements d'épuration performants sont régulièrement installés.

Les risques pour les sols et les eaux souterraines en fonctionnement normal ou accidentel des sites sont également bien appréhendés (réentions, consignes organisationnelles d'exploitation...).

Aucun événement de rejet accidentel n'a été enregistré durant cet exercice.

Prise en compte des nuisances sonores et autres formes de pollution

De part la nature des activités exercées par Trigano et l'implantation des sites en grande partie sur des zones d'activités, les nuisances pour les populations riveraines sont réduites.

Economie circulaire

Prévention et gestion des déchets dangereux

La production des déchets dangereux s'est élevée à 574 tonnes (boues d'hydroxydes, bains usés de traitement de surface, boues des décanteurs-déshuileurs, boues de curage, aérosols, contenants souillés, batteries, colles, encres, poudres de peintures, diluants, nettoyeurs, peintures, résines, liquides souillés, déchets d'équipements électriques et électroniques - DEEE, ampoules et néons ...), en hausse de 18% par rapport à l'exercice 2016/2017. Son évolution est inférieure à celle de la production.

Pour les déchets dangereux (chez les prestataires), le taux de valorisation et recyclage pour l'ensemble des sites s'élève à 12% (taux en amélioration de 3% par rapport à l'exercice précédent).

Le coût de traitement de l'ensemble des déchets dangereux et non dangereux du groupe pour l'exercice 2017/2018 s'est élevé à 2 467 k€ (+30% par rapport à l'exercice 2016/2017).

Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Trigano n'a pas pris d'action particulières concernant le gaspillage alimentaire qui concerne peu ses activités.

Consommation des matières premières

Les principaux matériaux utilisés sur les sites de production sont le bois et ses dérivés, les métaux, les mousses, le polystyrène, le polyester, les plastiques et les cartons alvéolaires. Ces matériaux entrent dans la composition de pièces telles que les châssis, les accessoires, les meubles ou l'isolation qui sont utilisées pour la fabrication des véhicules et équipements de loisirs.

Une recherche régulière d'optimisation de l'utilisation de ces matériaux et de produits de substitution est engagée afin de réduire l'empreinte écologique des véhicules et des équipements de loisirs produits.

Utilisation des sols

Les projets immobiliers réalisés durant l'exercice 2017/2018 ont entraîné peu d'artificialisation et d'imperméabilisation de surfaces nouvelles, en optimisant l'occupation de l'espace sur les sites existants ou par l'acquisition de nouvelles parcelles dans des zones déjà dédiées aux activités industrielles ou de stockage.

Changement climatique

Les émissions des gaz à effet de serre (GES) correspondent aux émissions liées à la consommation de toutes sources d'énergies (directes et indirectes) qui constituent les scopes 1-2 et les usages d'équipements mis sur le marché et leur fin de vie qui constituent le scope 3.

Le tableau ci-dessous présente les résultats des bilans carbone réalisés à partir de 2010 sur les principaux sites de production de Véhicules de loisirs de Trigano en France et en Italie.

Sites		Trigano VDL	Autostar	Périgord VDL	SEA Spa	Trigano Spa
Pays		France	France	France	Italie	Italie
Exercice de référence		2013-2014	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2017-2018
Production	Camping-cars	2 985	903	1 709 (Vans)	2 948	3 785
	Caravanes	3 001				
GES Total/VDL en tCO ₂ eq (Scopes 1-2-3)	Camping-cars	107 tCO ₂ eq	124 tCO ₂ eq	88 tCO ₂ eq	169 tCO ₂ eq	168 tCO ₂ eq
	Caravanes	21 tCO ₂ eq				
	Camping-cars & Caravanes	61 tCO ₂ eq				
GES Total/VDL en tCO ₂ eq (Scopes 3 - Utilisation et fin de vie seules) et %	Camping-cars & Caravanes	54 tCO ₂ eq (90%)	109 tCO ₂ eq (88%)	70 tCO ₂ eq (88%)	159 tCO ₂ eq (94%)	159 tCO ₂ eq (95%)

Les postes significatifs de rejets de GES identifiés générés par les activités de Trigano sont par ordre décroissant : l'utilisation des véhicules liée directement à leur consommation en énergie par l'utilisateur final (par ordre croissant : caravane et camping-car), les intrants, le fret, la fin de vie et la consommation d'énergies sur les sites.

L'utilisation des Véhicules de loisirs montés (camping-cars et caravanes) représente en moyenne 90% de l'empreinte carbone de Trigano alors que la production ne représente que 10% de cette empreinte carbone.

La société Trigano a peu d'influence sur les fabricants de porteurs des Véhicules de loisirs et donc sur la maîtrise de la consommation d'énergie des véhicules produits.

Avec les ratios obtenus sur le site de Trigano VDL (21 tCO₂eq de rejet par caravane et de 107 tCO₂eq de rejet par camping-car), la quantité de GES pour la production totale de Trigano en camping-cars et caravanes (42 410 camping-cars et 11 716 caravanes) pourrait être estimée à 4 783 906 tCO₂eq (en hausse de 38,7 % par rapport à 2016/2017).

La quantité de rejet de GES uniquement pour les sites de Trigano VDL, Autostar, Périgord VDL, SEA SpA et Trigano SpA (camping-cars et caravanes) pour lesquels des bilans carbone ont été réalisés, représente globalement environ 37% du total des rejets de GES du groupe.

Par conséquent, les émissions de GES/VDL n'ont pas été retenues comme un indicateur clé de performance de Trigano.

Cependant, Trigano a engagé un certain nombre d'actions pour réduire l'empreinte carbone des Véhicules de loisirs produits :

- Un plan pluriannuel de réalisation de bilan carbone vise à étendre cette approche à l'ensemble des sites principaux de production. Il permet également le suivi de l'évolution dans le temps des rejets de GES de Trigano et l'appréciation des résultats des actions de réduction des impacts carbone qui sont engagées.
- Une recherche régulière de réduction de la consommation d'énergie des Véhicules de loisirs en agissant sur leur structure et leurs équipements.

Adaptation aux conséquences du changement climatique

Les sites ne se situent pas dans des zones impactées par des changements climatiques perceptibles et ne sont pas soumis aux événements naturels exceptionnels provoqués par ces changements.

Protection de la biodiversité

Les sites du groupe ne sont pas installés dans des zones présentant un intérêt faunistique ou floristique ou une richesse en biodiversité significatifs.

3.3 - Enjeux relatifs au respect des Droits de l'Homme

3.3.1 - La protection des données à caractère personnel

Conformément à la réglementation et à l'entrée en vigueur du Règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD), Trigano et ses filiales ont réalisé une cartographie des traitements de données à caractère personnel afin de pouvoir mesurer les risques qui pourraient en résulter.

Il en ressort que les données collectées ne relèvent pas de la catégorie des données considérées comme sensibles par la réglementation. Ces données sont collectées afin de permettre l'exécution des contrats entre Trigano, les filiales et leurs clients et collaborateurs. La finalité de cette collecte et des traitements qui en résulte est légitime et ne constitue donc pas un risque principal pour Trigano et ses filiales eu égard également à la quantité de données collectées.

Néanmoins, le respect de la protection des données à caractère personnel constituant un facteur de confiance, valeur à laquelle Trigano tient particulièrement, la Direction Générale de Trigano a souhaité renforcer et revoir sa politique visant le respect des droits fondamentaux de ses clients et collaborateurs en prenant les mesures suivantes :

- désignation d'un délégué à la protection des données (DPO) au niveau de Trigano et au sein de chacune de ses filiales. Ces délégués ont reçu une formation sur les obligations liées à la protection des données ;
- mise à jour de la politique de confidentialité relative aux données à caractère personnel tant au niveau de Trigano qu'au niveau de chacune des filiales ;

- renforcement des droits des individus sur leurs données avec une mise en conformité des fiches de collecte des données ;
- mise en place d'un registre des traitements régulièrement mis à jour tant au niveau de Trigano qu'au niveau de chacune de ses filiales ;
- sécurisation des données pour minimiser les risques d'accès non autorisés et d'impact sur la vie privée des personnes concernées.

Afin d'obtenir un engagement quant au respect de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, la régularisation d'avenants aux contrats avec les fournisseurs et les clients du groupe et ses filiales est en cours.

3.3.2 - Autres informations sur les Droits de l'Homme

Droits de l'Homme

Les business units sont appelées à s'interdire toute violation des droits de l'Homme. La liberté d'association et la reconnaissance du droit de négociation collective sont respectées.

Le groupe n'est pas implanté dans des zones à déficit de gouvernance marquées par un manque avéré de respect des droits de l'Homme.

Diversité et égalité des chances / égalité de traitement

Trigano, entreprise multiculturelle, reconnaît la diversité comme une richesse, la confrontation des idées et des points de vue étant une source de progrès pour l'entreprise.

La charte éthique insiste sur la nécessité de respecter la législation du travail et prohibe donc toute mesure de discrimination liée à l'âge, au sexe, à l'origine ethnique, à la religion ou aux convictions politiques. Il n'autorise pas l'emploi d'enfants de moins de 16 ans dans les entités du Groupe, chez leurs fournisseurs ou sous-traitants. L'emploi de travailleurs en situation illégale est également prohibé.

Enfin, pour promouvoir les initiatives en la matière, la communication interne s'attache à faire connaître les mesures prises en faveur des jeunes, des femmes, des handicapés et des seniors. La liberté d'expression, d'association et d'adhésion à des syndicats est également préservée.

Trigano emploie 397 personnes en situation de handicap, dont 121 en France, répondant ainsi à 75% de ses obligations légales en métropole. En Serbie, la business unit emploie, avec une organisation adaptée, 107 handicapés sur un effectif de 220 personnes.

3.4 – Enjeux relatifs à la lutte contre la corruption

Le renforcement de la législation française en matière de lutte contre la corruption (loi Sapin 2) a été l'occasion pour le Groupe d'intensifier sa politique de prévention et de lutte contre la corruption et de réaffirmer les valeurs éthiques dont chaque collaborateur est le garant.

Un comité de pilotage anti-corruption et éthique présidé par Madame Marie-Hélène Feuillet fédère les actions conjointes des équipes audit interne, juridiques et ressources humaines.

Une cartographie des risques d'exposition à la corruption par le biais d'une approche d'évaluation des risques a été élaborée selon quatre axes : organisation et secteur, management, relations avec les tiers et opérations, en tenant compte des activités exercées et de la zone géographique. La synthèse de cette cartographie fait ressortir un faible degré d'exposition à la corruption de Trigano et de ses filiales. Cette cartographie sera actualisée annuellement.

Sur la base de cette cartographie, le Groupe a élaboré un code de conduite anti-corruption fixant les principes à respecter par chaque collaborateur. Ce code s'applique dans toutes les filiales. Il prévoit que tout manquement à ses dispositions est sanctionné selon le régime disciplinaire applicable.

Une nouvelle charte éthique, actualisant les standards élevés d'intégrité définis et véhiculés par celle adoptée en 2005, est venue réaffirmer la volonté de la Direction Générale d'accompagner la croissance de la société dans le respect des lois et des meilleures pratiques.

La politique générale anti-corruption et éthique a été complétée par la mise en place d'un dispositif sécurisé d'alerte professionnelle organisant un recueil des signalements par gestion interne.

Le code de conduite anti-corruption, la charte éthique et le dispositif d'alerte anti-corruption reprenant les dispositifs de la loi Sapin 2 ont été traduits et envoyés à toutes les business units de Trigano en France et à l'étranger. Ils sont également accessibles à tous, collaborateurs, fournisseurs et prestataires, sur le site internet de Trigano.

L'appropriation de ces principes anti-corruption et éthique par chaque collaborateur sera assurée par le biais de formation régulière, notamment en e-learning, des salariés les plus exposés au regard de la cartographie des risques.

D'autres actions de prévention de la corruption dans les relations avec les tiers sont engagées, notamment l'actualisation de la procédure achat, des contrats fournisseurs et clients, ainsi que des conditions générales d'achat et de vente.

Avis de conformité et de sincérité de la déclaration de performance extra-financière

Aux actionnaires

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société Trigano, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 août 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce. RSE France a la qualité d'Organisme Tiers Indépendant (OTI) accrédité par le Cofrac sous le n°3-1051 (portée disponible sur www.cofrac.fr).

Responsabilité de la Société

Il appartient au Directoire d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

Indépendance et système de management de la qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, notre code de déontologie ainsi que les dispositions prévues dans la norme ISO 17020. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de management de la qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les textes légaux et réglementaires applicables et la norme ISO17020.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les plans actions, les résultats des politiques incluant les indicateurs clés de performance relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la Société des autres dispositions légales applicables le cas échéant, [en particulier celles prévues par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin 2 (lutte contre la corruption)] ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à l'arrêté du 14 septembre 2018 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions légales et réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente, le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, au regard des informations prévues au I de l'article R. 225-105, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant les indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus d'identification, de hiérarchisation et de validation des principaux risques ;

- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des résultats des politiques et des indicateurs clés de performance devant être mentionnés dans la Déclaration ;
- nous avons mis en œuvre sur les indicateurs clés de performance liés aux risques principaux (taux de recyclage des déchets, consommation énergétique par véhicule, consommation d'eau par véhicule, taux d'absentéisme, taux de fréquence et taux de gravité des accidents, nombre d'heures de formation par personne), et sur une sélection d'autres résultats que nous avons considérés les plus importants (consommation d'électricité, volume des déchets dangereux, émissions de gaz à effet de serre) :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices (Trigano VDL en France, Adria Mobil, Adria Dom et Podgorje en Slovénie et couvrent pour le volet social 20,8%, pour le volet environnemental entre 17,5% et 26,7% (hors GES), pour les autres volets 100% des données consolidées des indicateurs et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, résultats) que nous avons considérées les plus importantes (politique environnementale, maîtrise des risques dans la chaîne d'approvisionnement, lutte contre la corruption, protection des données personnelles) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la Société ;
- nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus ;
- du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans la Déclaration ne peut être totalement éliminé.

Moyens et ressources

Nous avons mené 17 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions générales, administration et finances, gestion des risques, conformité, ressources humaines, santé et sécurité, formation, environnement et achats. La mission a été effectuée entre septembre et novembre 2018 et a mobilisé sept jours/hommes. Nous estimons que nos travaux fournissent une base suffisante à la conclusion exprimée ci-après.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, au regard des lignes directrices sur l'information non financière (méthodologie pour la communication d'informations non financières) de la Commission européenne et des préconisations du guide Afnor FD X30-024, nous formulons les commentaires suivants :

- modèle d'affaires : La description du modèle d'affaires est peu développée sur certains éléments et leurs conséquences, tels que : les perspectives et stratégie (par exemple : grandes tendances externes, orientations futures, vision, valeurs et engagements, durabilité et évolution du modèle ;
- principaux risques extra-financiers : Le processus d'identification des risques principaux et de validation par la gouvernance n'est pas détaillé ;
- politiques et plans d'action : Les politiques relatives aux principaux risques identifiés ne mentionnent pas d'objectifs ;
- résultat de ces politiques, incluant des indicateurs de performance : Les données publiées sont exprimées sous forme d'indicateur de performance (pourcentage ou ratio d'intensité vs activité, effectifs...) ou sous forme d'indicateurs de moyens lorsque la performance est difficile à évaluer. Toutefois, faute d'objectifs exprimés, ces indicateurs ne traduisent pas la dynamique d'atteinte de ces objectifs.

Paris, le 16 novembre 2018

Gérard SCHOUN

4. Activités & Résultats du Groupe

4.1 - Commentaires sur l'exercice 2017/2018	45
4.1.1 - Activité commerciale	45
4.1.2 - Croissance externe	48
4.1.3 - Résultat consolidé de l'exercice	48
4.1.4 - Adaptation de l'organisation et de l'outil de travail	49
4.1.5 - Perspectives	50
4.1.6 - Activité de la Société mère	50
Comptes sociaux	50
Prises de participations	50
Conséquences environnementales de l'activité sociale	50
Détail des dettes fournisseurs et créances clients par date d'échéance	51
Evénements postérieurs à la clôture	51
4.2 - Comptes consolidés	52
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	81
4.3 - Comptes sociaux	86
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	101
Rapport spécial des CAC sur les conventions et engagements réglementés	105
Déclaration établie en application de l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers	107

4.1 - Commentaires sur l'exercice 2017/2018

En 2017/2018, votre Société a poursuivi son développement à un rythme soutenu et réalisé un chiffre d'affaires de 2 314,7 M€, en croissance de 35,6% par rapport à 2016/2017. Si les ventes de l'exercice ont été très favorablement impactées par les variations du périmètre (acquisitions de Protej, de Michael Jordan, de Remorques Hubière et consolidation sur douze mois au lieu de huit d'Auto-Sleepers pour un total de 450 M€ environ), la croissance organique est restée soutenue en particulier pour les camping-cars (+11,5%), les résidences mobiles (+20,2%), les remorques (+5,8%) et les accessoires pour Véhicules de loisirs (+4,9%).

Le bénéfice opérationnel courant s'est élevé à 229,9 M€, en croissance de 54,8% par rapport à l'exercice précédent et représente 9,9% du chiffre d'affaires (8,7% en 2016/2017). Le bénéfice net a atteint 187,2 M€ contre 126,9 M€ en 2016/2017, soit 9,70 € par action.

Grâce à ses résultats, votre Société a pu poursuivre son programme d'investissements à hauteur de 54,6 M€ environ, verser un dividende de 24,9 M€ et financer l'acquisition de Protej tout en contenant le niveau de son endettement net au-dessous de 10% de ses capitaux propres.

La croissance interne rapide et continue depuis trois ans, associée à des acquisitions majeures, a radicalement changé la dimension de Trigano. Votre Société a entamé un important programme d'adaptation de ses structures et de

ses systèmes de gestion pour prendre en compte ces évolutions et en tirer les bénéfices tant au niveau commercial qu'au niveau de la rentabilité. Une Direction des achats groupe ainsi qu'une Direction de la coordination commerciale ont été créées et confiées à des cadres de haut niveau. Parallèlement, les équipes informatiques, d'audit et de contrôle de gestion seront significativement renforcées.

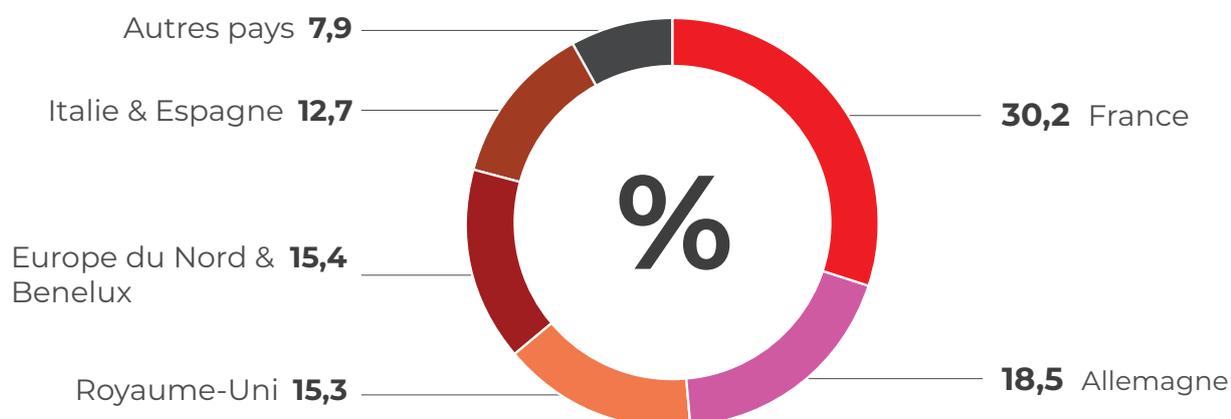
4.1.1 - Activité commerciale

L'activité Véhicules de loisirs a connu une nouvelle année de croissance dans un contexte de marché favorable. La progression des ventes de Trigano (+9,5% à périmètre et taux de change constants) est cependant légèrement inférieure à celle des marchés, en raison de la volonté des réseaux de distribution de réduire le niveau de leurs stocks. En effet, l'augmentation générale des capacités de production a chassé les craintes d'une pénurie de produits.

L'activité Equipement des loisirs a souffert de conditions climatiques défavorables au cœur de la saison et certaines activités ont eu à faire face à une concurrence accrue. Le chiffre d'affaires est cependant globalement en légère progression : +1,1% à périmètre et taux de change constants.

L'acquisition d'Adria n'a que faiblement modifié la répartition géographique des ventes de Trigano. En effet, cette société bénéficie de parts de marchés relativement homogènes sur le territoire européen avec une présence un peu plus marquée en Europe du Nord où ses produits sont particulièrement appréciés. Les ventes réalisées dans l'Union européenne se sont élevées à 2 169,4 M€ et représentent 93,5% du chiffre d'affaires consolidé (94,5% en 2016/2017).

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique



Véhicules de loisirs

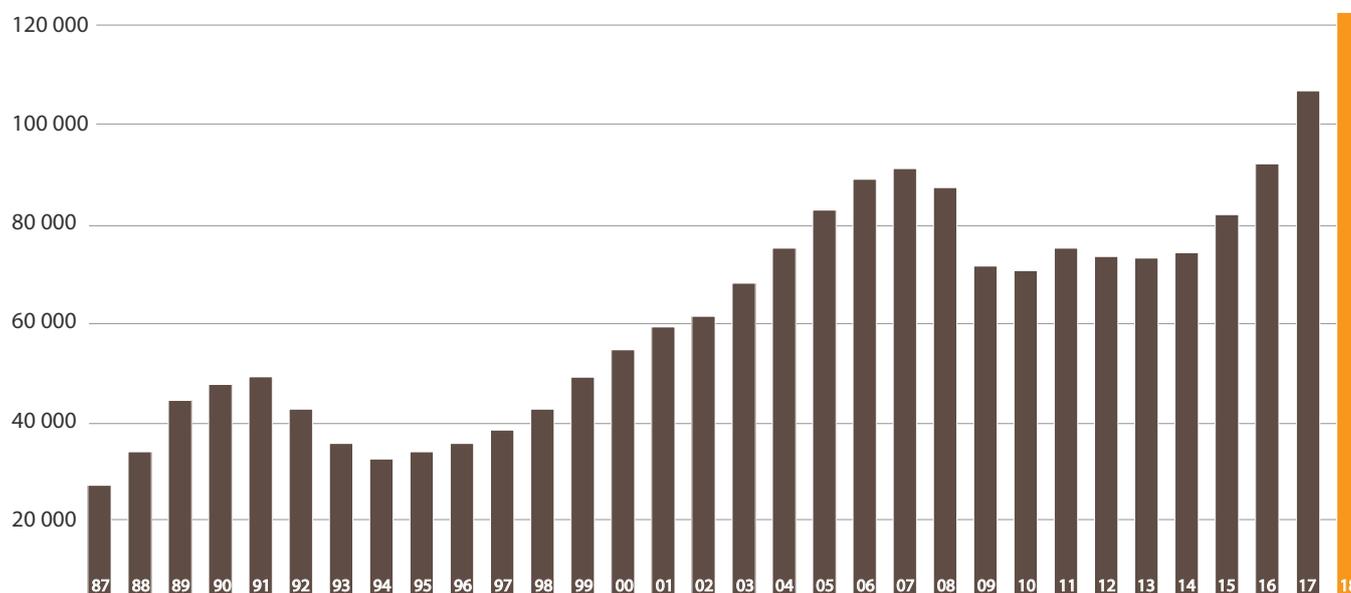
L'acquisition d'Adria et dans une moindre mesure la consolidation sur 12 mois cette année d'Auto-Sleepers ont renforcé l'activité Véhicules de loisirs dans chacun de ses segments de marché :

en millions d'euros	2017/2018	2016/2017	Evolution (%)	2017/2018*	Evolution à périmètre constant (%)
Camping-cars	1 719,6	1 290,8	+33,2	1 433,2	+11,5
Caravanes	172,2	72,9	+136,2	70,8	-2,5
Résidences mobiles	82,1	44,3	+85,4	53,2	+20,2
Sous total Véhicules	1 973,9	1 408,0	+40,2	1 557,2	+11,1
Accessoires pour VDL	116,8	104,7	+11,6	109,5	+4,9
Autres	35,0	16,9	+107,8	15,8	-6,8
Total VDL	2 125,8	1 529,5	+39,0	1 682,5	+10,5

* à périmètre constant

Camping-cars

Les immatriculations européennes de camping-cars ont maintenu un rythme de croissance élevé pour la quatrième année consécutive :



A l'exception de l'Italie, tous les pays ont dépassé leur plus haut historique.

Immatriculations	Saison 2017/2018	Saison 2016/2017	Evolution (%)
Allemagne	45 525	39 455	+15,4%
France	23 585	20 738	+13,7%
Royaume-Uni	14 378	13 619	+5,6%
Suède	6 716	6 104	+10,0%
Italie	5 869	4 857	+20,2%
Espagne	4 685	3 633	+29,0%
Suisse	4 532	4 338	+3,5%
Belgique	4 471	4 054	+10,3%
Norvège	4 057	3 545	+14,4%
Pays-Bas	1 964	1 715	+14,5%
Finlande	1 559	1 299	+20,0%
Autriche	1 472	1 165	+26,4%
Autres pays	3 198	2 635	+10,7%
Total Europe	122 011	107 157	+13,5%

source ECF (includ des estimations)

L'intégration d'Adria permet à Trigano de consolider ses positions et d'afficher une croissance de ses ventes en volume de 31,1%. A périmètre constant, les ventes de camping-cars ont progressé légèrement moins que le marché en raison de l'amélioration des délais de livraison de certains concurrents dont les difficultés avaient profité à Trigano au cours des derniers exercices.

Au total, 42 783 camping-cars neufs ont été vendus sur l'exercice (32 622 en 2016/2017).

Caravanes

Le marché de la caravane est resté globalement stable cette année en Europe malgré la forte baisse enregistrée sur le marché britannique. Les pays d'Europe du Nord ont souffert du renchérissement du coût des produits lié à l'appréciation de l'euro par rapport aux monnaies locales :

Immatriculations	Saison 2017/2018	Saison 2016/2017	Evolution (%)
Royaume-Uni	22 699	25 258	-9,3
Allemagne	23 959	22 006	+8,9
France	8 192	7 745	+5,8
Pays-Bas	6 608	6 423	+2,7
Suède	3 251	3 484	-6,7
Norvège	2 756	2 870	-4,0
Danemark	2 379	2 307	+3,1
Suisse	1 807	1 582	+14,2
Espagne	1 608	1 719	-6,5
Autres pays	5 443	5 313	+2,4
Total Europe	78 702	78 707	+0,2

source ECF (includ des estimations)

A périmètre constant les ventes de Trigano ont suivi l'évolution des marchés : les caravanes rigides sont stables tandis que les caravanes pliantes sont à nouveau en recul (-8,1%). Cependant, grâce à l'intégration d'Adria, les ventes de caravanes de Trigano ont pratiquement doublé au cours de l'exercice.

Au total, 13 502 caravanes neuves ont été commercialisées.

Résidences mobiles

Les livraisons de résidences mobiles ont bénéficié de la bonne tenue du marché en France ainsi que d'un nouveau développement des ventes en Espagne et en Italie, si bien que le chiffre d'affaires progresse de 20,2% à périmètre constant et de 85,4% grâce à l'intégration d'Adria Dom.

Au total, Trigano a commercialisé 4 673 résidences mobiles en 2017/2018.

Accessoires pour Véhicules de loisirs et pièces détachées

Grâce à de bonnes performances en Allemagne et aux Pays Bas ainsi qu'au succès croissant de votre Société sur le segment des terrasses pour résidences mobiles, les ventes d'accessoires pour Véhicules de loisirs ont progressé de 4,7% à périmètre constant. L'organisation de la division a cependant été revue cette année avec l'arrivée d'un nouveau responsable chargé en particulier de redynamiser les ventes en France.

Activités de services

Les activités de location de camping-cars n'ont pas confirmé le bon niveau de ventes enregistré l'an dernier et retrouvent des chiffres d'affaires comparables à ceux des années précédentes. Les ventes de séjours en résidences mobiles sont également en retrait du fait de la diminution des achats de certains linéaires peu rentables.

L'évolution du périmètre a permis le doublement du chiffre d'affaires des activités de services en particulier grâce à l'apport de l'activité de gestion de terrains de camping d'Adria More en Croatie et aux activités de réparation et autres services aux véhicules de Michael Jordan, Auto-Sleepers et Adria Plus.

Equipement des loisirs

Les ventes d'équipements des loisirs ont globalement légèrement progressé à périmètre constant

en millions d'euros	2017/2018	2016/2017	Evolution (%)	Evolution à périmètre constant (%)
Remorques	136,3	120,3	+13,3	+5,4
Matériel de camping	18,0	17,7	+1,8	+1,8
Equipement de jardin	34,4	39,2	-12,3	-12,3
Autres	0,1	0,2	-31,3	-31,3
Total EDL	188,8	177,4	+6,4	+1,1

Remorques

Les ventes de remorques ont connu des évolutions contrastées. Les livraisons en Norvège sont en repli en raison de la baisse du marché local liée à des conditions climatiques particulièrement sévères au printemps, tandis que celles réalisées en France et dans les Balkans progressent grâce à des gains de parts de marché. Par ailleurs, votre Société a rencontré des difficultés de recrutement en Pologne l'ayant conduite à réduire sa production destinée au marché local afin de mieux servir ses clients à l'export

Au total, Trigano a commercialisé près de 155 000 remorques au cours de l'exercice.

Equipement du jardin et Matériel de camping

L'activité équipement du jardin a souffert cette année d'une concurrence accrue, de conditions climatiques défavorables au coeur de la saison et de problèmes d'organisation logistique sur son site de Cormenon.

Les ventes de matériel de camping sont restées stables.

4.1.2 – Croissance externe

Acquisition du groupe Adria

Votre Société a pris le contrôle à hauteur de 85% du groupe Adria le 22 septembre 2017. Un contrat lie Trigano aux minoritaires (15% du capital) et prévoit l'acquisition par votre Société de la totalité des actions restantes d'ici 2025. Adria est une marque établie de façon homogène sur l'ensemble du marché européen des Véhicules de loisirs. L'entreprise conçoit et fabrique en Slovénie des camping-cars, des caravanes et des résidences mobiles. Le groupe est profitable, emploie environ 1 800 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires de 415,5 M€ en 2017 (exercice à fin décembre). Cette acquisition, qui revêt une forte dimension stratégique, génèrera d'importantes synergies achats, industrielles et commerciales.

Acquisition de Michael Jordan Caravans Limited

Votre Société a acquis le 4 septembre 2017 la société Michael Jordan Caravans (MJC), distributeur britannique de caravanes et de camping-cars. MJC emploie 24 personnes et a réalisé en 2017/2018 un chiffre d'affaires de 8,3 M£. Cette opération permettra d'améliorer les parts de marché de Trigano au Royaume-Uni en complétant le maillage du réseau de distribution Marquis dans le Surrey.

4.1.3 – Résultat consolidé de l'exercice

Le bénéfice opérationnel courant consolidé s'est élevé à 229,9 M€, en croissance de 54,8% par rapport à 2016/2017 et représente 9,9% du chiffre d'affaires (8,7% en 2016/2017).

Les résultats de la période ont bénéficié de la bonne progression de l'activité, de l'amélioration continue de la productivité sur la plupart des sites, de la maîtrise de l'évolution des frais généraux

ainsi que, bien entendu, des résultats des sociétés nouvellement intégrées. Hors évolutions de périmètre, le bénéfice opérationnel courant a progressé de 18,5% pour atteindre 176,1 M€.

Le résultat financier s'est élevé à - 6,5 M€ contre -8,7 M€ l'an dernier. Cette évolution est la résultante de l'augmentation du coût de l'endettement (2,4 M€) liée principalement à l'acquisition de Protej, de la légère diminution de l'évaluation des engagements de rachat des actionnaires minoritaires (produit de 1,1 M€ contre une charge de 11,6 M€ en 2016/2017) et d'un résultat de change défavorable (- 4,2 M€ contre + 4,2 M€ en 2016/2017).

Compte tenu d'une charge d'impôt sur les sociétés de 37,0 M€ - intégrant l'activation d'impôts différés pour un montant de 19,0 M€ - et de la contribution positive des sociétés mises en équivalence (2,5 M€), le bénéfice net consolidé s'établit à 187,2 M€ (+ 47,5% par rapport à 2016/2017). Il convient de rappeler que l'exercice 2016/2017 avait enregistré en autres produits opérationnels un montant de 17,8 M€, correspondant à la revalorisation de la participation de Trigano dans Auto-Sleepers suite à la prise de contrôle de cette société et la modification conséquente de méthode de consolidation.

Votre Société a procédé au cours de cet exercice à la cession d'une partie de ses titres d'auto-contrôle. Cette opération, qui n'a pas impacté le résultat car comptabilisée directement dans les capitaux propres, a dégagé un bénéfice net d'un montant de 16,5 M€. Par ailleurs, votre Société a poursuivi son programme d'investissements destiné à améliorer ses capacités de production, sa compétitivité et les conditions de travail de ses salariés : 54,6 M€ ont ainsi été investis au cours de l'exercice (42,2 M€ en 2016/2017).

L'acquisition d'Adria a entraîné de nombreuses évolutions des actifs et passifs de votre Société qui sont détaillées en note « Evolution du périmètre de consolidation » de l'annexe aux états financiers. Cette opération a en particulier généré l'activation d'un écart d'acquisition d'un montant de 139,3 M€ après reconnaissance de la valeur des marques pour un montant de 28,3 M€. Malgré l'importance de l'investissement réalisé, votre Société conserve une structure financière particulièrement solide : l'endettement net atteint 74,0 M€ (situation de trésorerie positive de 82,6 M€ en 2016/2017), soit 9,6% des capitaux propres consolidés et est constitué principalement (à hauteur de 121,7 M€) de dettes à moyen terme relatives à des engagements de rachat de titres d'actionnaires minoritaires.

4.1.4 - Adaptation de l'outil de production

Au cours de l'exercice, votre Société a finalisé la plupart des projets composant son programme pluriannuel d'investissements initié en 2015 et destiné à augmenter les capacités de production, rendre l'entreprise plus compétitive et améliorer les conditions de travail de son personnel.

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice ont concerné :

- la construction à Panissières (France) d'une usine de 7 500m² pour la fabrication des camping-cars Notin ;
- la construction d'une extension de 7 000 m² sur le site de Peñiscola (Espagne) intégrant un atelier de fabrication de panneaux sandwich. Celui-ci a été dimensionné de façon à être en mesure de suppléer n'importe quel autre site de Trigano en cas de sinistre ;
- le renouvellement de l'équipement machines de plusieurs menuiseries industrielles ;

- l'agrandissement et la réimplantation de l'usine de fabrication de panneaux sandwich de Poggibonsi (Italie).

Un nouveau programme pluriannuel de moins grande ampleur a été initié et concerne principalement la réorganisation du site de Tournon-sur-Rhône (France) ainsi que divers projets permettant d'augmenter les capacités de production d'Adria (Slovénie).

4.1.5 - Perspectives

Le marché européen du camping-car continue de progresser, attestant ainsi de la vitalité des fondamentaux de ce marché (évolution démographique favorable de la base de clientèle, aspirations à plus de liberté, de proximité avec la nature et de convivialité, ainsi que la volonté de maîtriser son budget). Le camping-car reste néanmoins un produit dont la consommation est discrétionnaire et le volume du marché pourrait être impacté à court ou moyen terme par des phénomènes politiques ou économiques adverses (Brexit, situation politique en Italie ou baisse du revenu des retraités par exemple).

Dans cet environnement, Trigano s'attachera à continuer à mettre en oeuvre sa politique d'amélioration de parts de marché tout en étant extrêmement attentif à l'évolution du niveau de stock de ses réseaux de distribution.

Parallèlement, l'augmentation des capacités de production étant quasiment achevée, Trigano va concentrer ses efforts d'investissement sur l'amélioration de la productivité de ses usines et l'évolution de ses méthodes de gestion de production. Enfin, la mise en place des synergies consécutives à l'acquisition d'Adria sera achevée concomitamment avec celle d'une coordination renforcée des achats et du commercial.

4.1.6 - Activité de la Société mère sur l'exercice

En lien avec les activités de la Société mère vis-à-vis de ses business units, les actions suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice :

- la création du poste de Directeur de la Coordination Commerciale ;
- la création d'un poste de Directeur des Achats en charge de mettre en oeuvre les synergies et optimiser la politique d'achat Groupe ;
- l'extension des bureaux du siège parisien afin d'intégrer de nouveaux collaborateurs en particulier dans les fonctions financières et informatiques.

Prises de participations

Acquisition du groupe Adria

Notre Société a acquis en septembre 2017, 85% des titres du groupe Adria. Un contrat lie Trigano aux minoritaires (15% du capital) et prévoit l'acquisition de la totalité des actions restantes d'ici 2025. Afin de financer cette acquisition, notre Société a contracté un emprunt amortissable sur cinq ans d'un montant de 150,0 M€ principalement à taux fixe.

Comptes sociaux

Le bénéfice net de l'exercice s'est établi à 69,8 M€ contre 41,9 M€ en 2016/2017 :

en milliers d'euros	2017/2018	2016/2017
Résultat d'exploitation	31,8	21,8
Résultat financier	34,2	20,6
Résultat exceptionnel	21,0	1,2
Impôt sur les bénéfices	-17,3	-1,7
Résultat net	69,8	41,9

- le résultat d'exploitation de votre Société a progressé de 10,0 M€ grâce à la forte croissance des produits liés aux activités des filiales ;
- le résultat financier s'améliore de 13,6 M€ en raison de la perception de dividendes à hauteur de 32,5 M€ (25,2 m€ en 2016/2017) et de l'absence de charges relatives à des abandons de créances (5,2 M€ net de provisions comptabilisés l'an dernier) ;
- la cession d'actions propres a permis de dégager une plus-value avant impôt de 22,5 M€, comptabilisée en résultat exceptionnel ;
- au total, le bénéfice net progresse de 27,9 M€. Grâce à ce résultat, votre Société conforte le niveau de ses capitaux propres et de sa trésorerie qui atteignent respectivement 280,8 M€ et 142,5 M€.

Conséquences environnementales de l'activité sociale

Les dispositions légales font obligation à Trigano de donner des informations relatives aux conséquences de son activité sur l'environnement. La société Trigano (holding) n'a pas une activité ayant des conséquences notables sur l'environnement et n'est donc pas concernée par cette obligation.

Détail des dettes fournisseurs et créances clients par date d'échéance

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (art D 441-41)

	Article D 441 I 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D 441 I 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	245					0	9					0
Montant total HT en € des factures concernées	622 284					0	65 849					0
Pourcentage des achats HT de l'exercice	5,15					0						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							0,59%					0
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues				0						0		
Montant total HT en € des factures exclues				0						0		
(C) Délais de paiement de référence utilisées (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels sans toutefois dépasser soixante jours à compter de la date d'émission de la facture pour les clients et fournisseurs français						Délais contractuels sans toutefois dépasser soixante jours à compter de la date d'émission de la facture pour les clients et fournisseurs français					

Les charges non déductibles du résultat fiscal au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts s'élèvent à 6 208 € et l'impôt correspondant est de 2 049 €.

Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture qui serait susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers.

4.2 - Comptes consolidés

4.2.1 - Compte de résultat consolidé

en milliers d'euros	Note	2017/2018	2016/2017
Chiffre d'affaires		2 314 746	1 706 968
Autres produits de l'activité		14 111	12 161
Variation des stocks de produits finis et d'encours		41 982	37 966
Achats consommés		(1 613 854)	(1 207 182)
Charges de personnel	4.2.6.4	(314 999)	(236 558)
Charges externes		(168 975)	(136 504)
Impôts et taxes		(9 321)	(8 640)
Amortissements et dépréciations	4.2.6.4	(33 763)	(19 708)
Résultat opérationnel courant		229 925	148 502
Autres produits opérationnels	4.2.6.4	-	18 895
Autres charges opérationnelles	4.2.6.4	(1 629)	(819)
Résultat opérationnel		228 296	166 578
Coût de l'endettement financier net		(3 616)	(1 174)
Autres produits et charges financiers		(2 897)	(7 505)
Résultat financier	4.2.6.7	(6 512)	(8 679)
Charge d'impôt	4.2.6.8	(37 043)	(34 394)
Quote-part du résultat net des entreprises associées		2 458	3 436
Résultat net		187 199	126 940
Part du groupe		187 410	127 169
Intérêts ne donnant pas le contrôle		(211)	(229)
Résultat de base par action	4.2.6.9	9,70	6,63
Résultat dilué par action	4.2.6.9	9,70	6,63

4.2.2 - Etat du résultat global consolidé

en milliers d'euros	2017/2018	2016/2017
Ecarts actuariels nets d'impôts	(1 122)	289
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	(1 122)	289
Couvertures de flux de trésorerie nettes d'impôts	-	51
Ecarts de conversion	1 516	(6 391)
Eléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat	1 516	(6 341)
Total des éléments du résultat global	393	(6 051)
Résultat net	187 199	126 940
Total des produits et charges comptabilisés sur la période	187 593	120 889
Dont part du groupe	187 807	121 118
Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle	(214)	(229)

4.2.3 - Bilan consolidé

Actif

en milliers d'euros	Note	31/08/2018	31/08/2017
Immobilisations incorporelles	4.2.6.5	52 332	23 314
Ecarts d'acquisition	4.2.6.5	252 809	110 797
Immobilisations corporelles	4.2.6.5	245 014	166 777
Participations dans les entreprises associées	4.2.6.2	22 769	20 310
Autres actifs financiers	4.2.6.7	4 555	2 599
Actifs d'impôts différés	4.2.6.8	45 469	31 597
Autres actifs non courants	4.2.6.4	230	59
Total Actifs non courants		623 178	355 453
Stocks et en-cours	4.2.6.4	430 718	322 404
Clients et autres débiteurs	4.2.6.4	234 191	149 418
Créances d'impôt		8 655	7 772
Autres actifs courants	4.2.6.4	85 578	92 918
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.2.6.7	201 425	136 851
Total Actifs courants		960 567	709 364
Actifs non courants destinés à être cédés		4 488	-
Total Actif		1 588 233	1 064 817

Passif

en milliers d'euros	Note	31/08/2018	31/08/2017
Capital et primes		86 494	86 494
Réserves et résultats consolidés		683 882	504 856
Total Capitaux propres, part du groupe		770 376	591 350
Intérêts ne donnant pas le contrôle		925	419
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	4.2.6.9	771 300	591 769
Passifs financiers non courants	4.2.6.7	231 005	49 400
Provisions à long terme	4.2.6.6	40 383	22 977
Passifs d'impôts différés	4.2.6.8	4 875	5 697
Autres passifs non courants		1 773	1 031
Total Passifs non courants		278 036	79 104
Passifs financiers courants	4.2.6.7	44 384	4 900
Provisions courantes	4.2.6.6	23 672	12 047
Fournisseurs et autres créditeurs	4.2.6.4	348 510	289 101
Dettes d'impôt		25 038	12 276
Autres passifs courants	4.2.6.4	97 293	75 620
Total Passifs courants		538 896	393 943
Total Passif		1 588 233	1 064 817

4.2.4 - Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves et résultat consolidés	Capitaux propres part du groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
en milliers d'euros							
Capitaux propres au 31 août 2016	82 310	4 184	(4 459)	407 670	489 705	280	489 985
Opérations sur actions propres (1)	-	-	46	-	46	-	46
Dividendes versés	-	-	-	(19 151)	(19 151)	-	(19 151)
Produits et charges directement comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	(6 052)	(6 052)	1	(6 051)
Résultat de la période	-	-	-	127 169	127 169	(229)	126 940
Autres mouvements	-	-	-	(367)	(367)	367	-
Capitaux propres au 31 août 2017	82 310	4 184	(4 412)	509 268	591 350	420	591 769
Opérations sur actions propres nettes d'impôt (1)	-	-	23 778	(7 238)	16 540	-	16 540
Dividendes versés	-	-	-	(24 897)	(24 897)	(1)	(24 898)
Produits et charges directement comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	397	397	(3)	394
Résultat de la période	-	-	-	187 410	187 410	(211)	187 199
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	296	296
Autres mouvements	-	-	-	(424)	(424)	424	-
Capitaux propres au 31 août 2018	82 310	4 184	19 365	664 517	770 376	925	771 300

(1) Cession de 154 187 actions en 2017/2018 (cession de 565 actions en 2016/2017)

4.2.5 - Tableau des flux de trésorerie consolidés

en milliers d'euros	Note	31/08/2018	31/08/2017
Résultat net		187 410	127 169
Part des minoritaires dans le résultat		(211)	(229)
Profits liés à des variations de parts d'intérêt de filiales avec prise de contrôle ou de participations ne donnant pas le contrôle		-	(17 811)
Elimination du résultat net des entreprises associées		(2 458)	(3 436)
Elimination de la charge (produit) d'impôt	4.2.6.8	37 043	34 394
Elimination des amortissements et provisions		33 979	20 484
Elimination des résultats de cessions d'actifs		157	(1 098)
Elimination des charges (produits) d'intérêt nettes		3 563	1 866
Marge brute d'autofinancement		259 483	161 339
Variation du besoin en fonds de roulement	(a)	(51 078)	(12 230)
Impôts encaissés (payés)		(41 357)	(33 249)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		167 048	115 860
Acquisition de filiales nette de trésorerie	(b)	(123 791)	(7 635)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(1 969)	(1 473)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(52 629)	(40 767)
Acquisition d'actifs financiers		-	-
Prêts et avances consentis		(2 474)	(196)
Cession d'immobilisations incorporelles		393	-
Cession d'immobilisations corporelles		4 425	2 891
Cession d'actifs financiers		-	35
Remboursements reçus sur prêts		880	3 829
Dividendes reçus		-	1 760
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(175 165)	(41 556)
Cession (acquisition) nette d'actions propres		23 778	46
Emission d'emprunts		158 370	13 405
Remboursement d'emprunts		(79 296)	(14 838)
Intérêts versés		(4 583)	(2 393)
Intérêts encaissés		1 022	528
Dividendes payés aux actionnaires du groupe		(24 897)	(19 151)
Rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle		(2 844)	(66)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		71 550	(22 469)
Incidence de la variation des taux de change		1 172	(4 563)
Variation de la trésorerie		64 605	47 272
Trésorerie d'ouverture		136 539	89 267
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.2.6.7	136 851	90 243
Concours bancaires courants	4.2.6.7	(312)	(976)
Trésorerie de clôture		201 144	136 539
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.2.6.7	201 425	136 851
Concours bancaires courants	4.2.6.7	(281)	(312)

(a) Variation du besoin en fonds de roulement

en milliers d'euros	2017/2018	2016/2017
Stocks	(53 123)	(51 164)
Fournisseurs	7 176	55 533
Clients	(30 932)	(27 521)
Autres	25 801	10 922
Incidence de la variation du BFR	(51 078)	(12 230)

(b) Acquisition de filiales nette de trésorerie

en milliers d'euros	2017/2018	2016/2017
Acquisition de filiales nette de trésorerie	(123 791)	(7 635)
Principaux actifs et passifs intégrés		
Immobilisations	86 738	6 860
BFR	50 754	12 666
Trésorerie	37 538	13 641
Passifs financiers	63 758	-
Provisions	17 783	754

4.2.6 - Annexe aux comptes consolidés

Présentation de l'émetteur

Trigano est une société anonyme au capital de 82 310 250 € dont le siège social est sis au 100 rue Petit - Paris 19^{ème} France – immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 722 049 459. Les titres de la Société sont cotés sur Euronext Paris, compartiment A.

Trigano est la Société mère d'un groupe européen spécialisé dans la conception, la production et la

commercialisation de Véhicules de loisirs et de remorques (ci-après «Trigano» ou «le groupe»).

Les états financiers consolidés de Trigano ont été arrêtés par le Directoire en date du 19 novembre 2018 et examinés par le Conseil de Surveillance en date du 26 novembre 2018. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 7 janvier 2019.

4.2.6.1 - Principes comptables

Référentiel

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés au 31 août 2018 de Trigano sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne au 31 août 2018.

Ceréférentiel, disponible sur le site de la Commission Européenne⁽¹⁾, intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

(1) <http://ec.europa.eu/internal-market/accounting/ias-fr.htm>

Normes et interprétations applicables à l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2017

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2017 :

- Amendement à IAS 12 – “Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes” ;
- Amendement à IAS 7 – “Etat des flux de trésorerie” ;
- Amélioration des normes IFRS (cycle 2014-2016).

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'incidence significative sur les résultats et la situation financière du groupe au 31 août 2018.

Les impacts des nouvelles normes applicables à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} septembre 2018, en particulier IFRS 9 et IFRS 15 sont en cours d'analyse. Ces nouvelles normes ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes.

Bases de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, monnaie de présentation du groupe.

Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, Trigano procède à des jugements et des estimations, et fait des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Trigano revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment :

- la dépréciation des créances douteuses et des stocks (cf. 4.2.6.4) ;
- les provisions (cf. 4.2.6.6) ;
- les dépréciations des actifs non courants (dont les écarts d'acquisition) (cf. 4.2.6.5) ;
- les impôts différés (cf. 4.2.6.8) ;
- les actifs et passifs financiers (cf. 4.2.6.7) ;
- les actifs et passifs à la juste valeur des sociétés acquises (cf. 4.2.6.2).

4.2.6.2 – Règles de consolidation et périmètre

Règles de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent par intégration globale les comptes des sociétés dont le groupe détient le contrôle directement ou indirectement. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci.

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence.

Regroupement d'entreprises

La contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les frais directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en « autres charges opérationnelles ».

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition.

Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100%, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un goodwill est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (goodwill complet) ;
- soit à sa quote-part d'actif net identifiable de l'identité acquise : dans ce cas, seul un goodwill au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du goodwill partiel).

L'option choisie pour une transaction ne préjuge pas du choix susceptible d'être fait pour les transactions ultérieures.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat.

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à un ajustement, à condition que celui-ci trouve son origine dans des faits et circonstances antérieurs à la date d'acquisition

et nouvellement portés à la connaissance de l'acquéreur. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise), l'écart d'acquisition ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ; l'acquisition ultérieure d'intérêts ne donnant pas le contrôle ne donne pas lieu à la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans la contrepartie transférée à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en écart d'acquisition lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existants lors de l'acquisition ; à défaut, et au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat, sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêts du groupe dans l'entité. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les produits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives de pertes de valeur.

Date de clôture

A l'exception de Loisirs Finance, dont la date de clôture est fixée pour des raisons règlementaires au 31 décembre, les sociétés du périmètre consolidé clôturent leurs comptes au 31 août.

Conversion des états financiers des filiales et des transactions libellés en devises

Les états financiers des sociétés du groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la Société mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les actifs et passifs, y compris l'écart d'acquisition et les ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de fin de période ;

- les produits et charges sont convertis en euros au cours de change moyen de la période ;
- les écarts de conversion résultant de la conversion des états financiers libellés en devises étrangères sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Les transactions en devises sont converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées au compte de résultat en produit ou en perte de change. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours en vigueur à la date de la transaction.

Les taux de conversion des devises employées sur les exercices 2016/2017 et 2017/2018 sont les suivants :

	31/08/2018	31/08/2017
Livre sterling		
Cours de clôture	0,8974	0,9197
Cours moyen	0,8845	0,8679
Zloty polonais		
Cours de clôture	4,2913	4,2582
Cours moyen	4,2524	4,2803
Dinar tunisien		
Cours de clôture	3,2027	2,9219
Cours moyen	3,0106	2,6031
Couronne norvégienne		
Cours de clôture	9,7148	9,2790
Cours moyen	9,5467	9,1895
Dinar serbe		
Cours de clôture	118,2310	119,0941
Cours moyen	118,4077	122,4367
Franc suisse		
Cours de clôture	1,1281	-
Cours moyen	1,1699	-
Kuna croate		
Cours de clôture	7,4380	-
Cours moyen	7,4178	-
Couronne danoise		
Cours de clôture	7,4558	-
Cours moyen	7,4477	-

Périmètre de consolidation

Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Pays	% d'intérêt	
		31/08/2018	31/08/2017
Sociétés consolidées par intégration globale :			
Trigano	France	Société mère	Société mère
Arca Camper	Italie	100,00	100,00
Arts et Bois	France	100,00	100,00
Atelier Trigano	France	100,00	100,00
Auto-Sleepers Group	Royaume-Uni	100,00	100,00
Auto-Sleepers Holding	Royaume-Uni	100,00	100,00
Auto-Sleepers Investments	Royaume-Uni	100,00	100,00
Auto-Sleepers	Royaume-Uni	100,00	100,00
Auto Trail VR	Royaume-Uni	100,00	100,00
Autostar	France	97,33	97,33

Sociétés	Pays	% d'intérêt	
		31/08/2018	31/08/2017
Sociétés consolidées par intégration globale :			
Benimar-Ocarsa	Espagne	100,00	100,00
Berkshire Motorcaravan Centre	Royaume-Uni	100,00	100,00
Bruand Développement	France	85,00	80,00
Camping-cars Chausson	France	100,00	100,00
Camping-Profi	Allemagne	100,00	100,00
Caravanes La Mancelle	France	100,00	100,00
Clairval	France	100,00	100,00
CMC Distribution France	France	100,00	100,00
CMC France	France	100,00	100,00
CVC	Italie	100,00	100,00
Delwyn Enterprises	Royaume-Uni	100,00	100,00
Deutsche Reisemobil Vermietungs	Allemagne	100,00	100,00
E.T. Riddiough (sales)	Royaume-Uni	99,00	99,00
ECIM	France	100,00	100,00
Eura Mobil	Allemagne	100,00	100,00
Eura Mobil Service	Allemagne	100,00	100,00
Euro Accessoires	France	100,00	100,00
European Motorhomes	Allemagne	100,00	100,00
Europ'holidays	France	100,00	100,00
Gaupen-Henger	Norvège	100,00	100,00
Gaupen-Henger Eiendom	Norvège	100,00	100,00
Groupe Remorques Hubière	France	100,00	100,00
Grove Products (Caravan Accessories)	Royaume-Uni	100,00	100,00
HTD Participations	France	100,00	100,00
Karmann-Mobil Vertriebs	Allemagne	100,00	100,00
Le Hall du Camping-car	France	85,00	80,00
Lider	France	100,00	100,00
Luano Camp	Italie	100,00	100,00
Luano Van	Italie	100,00	100,00
Maître Equipement	France	100,00	100,00
Marquis Motorhome	Royaume-Uni	100,00	100,00
Marquis South Yorkshire	Royaume-Uni	100,00	100,00
Mécadis	France	100,00	100,00
Mécanorem	France	100,00	100,00
Mediterraneo VDL	Espagne	99,00	99,00
Mistercamp	France	100,00	100,00
Notin	France	85,00	80,00
OCS Recreatie Groothandel	Pays-Bas	100,00	100,00
Ouest VDL	France	100,00	100,00
Périgord VDL	France	100,00	100,00
PLSA	France	100,00	100,00
Polytex	Tunisie	99,94	99,94
Remorques Hubière	France	100,00	100,00
Résidences Trigano	France	100,00	100,00
Riviera France	France	100,00	100,00
Rulquin	France	100,00	100,00
S.C.I. CMC	France	100,00	100,00
S.C.I. de l'Amiral Lebreton	France	96,50	96,50
S.C.I. du Colonel Petit	France	85,00	85,00
S.C.I. du Haut Eclair	France	100,00	100,00
S.C.I. du Président Arnaud	France	90,00	90,00

Sociétés	Pays	% d'intérêt	
		31/08/2018	31/08/2017
Sociétés consolidées par intégration globale :			
S.C.I. du Professeur Parmentier	France	90,00	90,00
S.C.I. Duchesse de Mirabel	France	95,00	95,00
SEA Espana	Espagne	100,00	100,00
SEA	Italie	100,00	100,00
Sorelpol	Pologne	100,00	100,00
South Cross Motor Caravan Centre	Royaume-Uni	100,00	100,00
Surrey Motor Caravan centre	Royaume-Uni	100,00	100,00
Techwood	France	99,90	99,90
Trigano BV	Pays-Bas	100,00	100,00
Trigano Deutschland GmbH & Co. KG	Allemagne	100,00	100,00
Trigano Deutschland Verwaltungs	Allemagne	100,00	100,00
Trigano GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Trigano Jardin	France	100,00	100,00
Trigano MDC	France	100,00	100,00
Trigano Prikolice	Serbie	100,00	100,00
Trigano Remorques	France	100,00	100,00
Trigano SpA	Italie	100,00	100,00
Trigano Service	France	100,00	100,00
Trigano Van	Italie	100,00	100,00
Trigano VDL	France	100,00	100,00
Trois Soleils	France	100,00	100,00
Sociétés consolidées par mise en équivalence :			
Loisirs Finance (1)	France	49,00	49,00
Sociétés sorties du périmètre en 2018 :			
Néant		-	
Sociétés entrées dans le périmètre en 2018 :			
Adria Benelux	Pays-Bas	99	-
Adria Caravans APS	Danemark	99	-
Adria Concessionnaires	Royaume-Uni	99	-
Adria distribution Spain	Espagne	99	-
Adria Dom	Slovénie	99	-
Adria Mobil	Slovénie	99	-
Adria Mobil GmbH	Suisse	99	-
Adria More	Croatie	99	-
Adria Plus	Slovénie	99	-
Adria Star	Croatie	99	-
AMH (2)	Slovénie	100	-
Domerium	Espagne	99	-
Loisir Iberica	Espagne	100	-
Michael Jordan Caravans	Royaume-Uni	100	-
Podgorje	Slovénie	98,52	-
Protej	Slovénie	100	-

(1) Loisirs Finance est détenue à hauteur de 51% par la société BNP PARIBAS Personal Finance, qui en détient le contrôle au regard d'IFRS 10. Par voie de conséquence, Trigano n'ayant qu'une influence notable, la société est mise en équivalence dans les comptes de Trigano.

(2) Société absorbée par Adria Mobil au cours de l'exercice.

Evolution du périmètre de consolidation depuis le 1^{er} septembre 2017

Adria

Trigano a pris le contrôle du groupe Adria, constructeur de Véhicules de loisirs, le 22 septembre 2017 en achetant 84,1% des actions (représentant 85% des droits de vote, compte tenu d'une boucle d'auto-contrôle de 0,9%) de la société Protej. Le contrat liant Trigano aux actionnaires minoritaires prévoit l'acquisition par Trigano de la totalité des actions restantes d'ici 2025. Compte tenu des caractéristiques du contrat, Trigano a estimé avoir acquis 100% de Protej au 22 septembre 2017 avec la constatation d'une dette financière pour la partie différée du paiement. Cette dette a été

évaluée sur la base d'un prix d'exercice convenu contractuellement. Elle est susceptible de varier en fonction des résultats et de l'endettement futur de la Société. Les comptes du groupe Adria ont été intégrés à compter du premier octobre 2017. Compte tenu de la proximité de la date d'acquisition de Protej avec la date d'ouverture de l'exercice, l'intégration de cette société au 1^{er} septembre 2017 n'aurait pas changé de façon significative le résultat de l'entreprise.

A la date de la prise de contrôle, la juste valeur attribuée aux actifs et passifs identifiables de Protej se résume ainsi :

en milliers d'euros	Juste valeur à la date de 1 ^{ère} consolidation
Immobilisations corporelles et incorporelles	78 677
Autres actifs non courants	12 375
Stocks	50 893
Créances clients	53 850
Autres actifs courants	7 805
Trésorerie et équivalents de trésorerie	37 650
Provisions	(17 321)
Fournisseurs	(50 987)
Passifs financiers	(67 063)
Autres dettes	(12 375)
Intérêts ne donnant pas le contrôle	(272)
Actifs et passifs identifiables, nets (A)	93 232
Juste valeur de la contrepartie transférée pour la prise de contrôle de Protej (B)	232 572
Ecart d'acquisition (B-A)	139 340

L'écart d'acquisition dégagé s'élève ainsi à 139,3 M€. Ce montant est justifié par la qualité de l'entreprise ainsi que par l'importance des synergies dégagées par cette acquisition. La juste valeur des actifs et passifs identifiables intègre principalement une évaluation de la marque Adria pour 28,3 M€.

Les frais d'acquisition liés à cette transaction et enregistrés en charge sur la période se sont élevés à 1,6 M€ (cf. 4.2.6.4). Les contributions au chiffre d'affaires et au résultat net sur la période ont été de 407,9 M€ et 59,2 M€.

Michael Jordan Caravans

Trigano a acquis le 4 septembre 2017 la société Michael Jordan Caravans (MJC), distributeur britannique de caravanes et de camping-cars.

A la date de la prise de contrôle, la juste valeur attribuée aux actifs et passifs identifiables de MJC se résume ainsi :

en milliers de GBP	Juste valeur au 04/09/2017
Actifs non courants	2 150
Stocks	3 155
Autres actifs courants	164
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 945
Fournisseurs	(2 056)
Actifs et passifs identifiables, nets (A)	6 358
Juste valeur de la contrepartie transférée pour la prise de contrôle de MJC (B)	8 072
Ecart d'acquisition (B-A)	1 714

L'écart d'acquisition dégagé s'élève ainsi au 4 septembre 2017 à 1,7 M£ soit 1,9 M€.

Participations dans les entreprises associées et co-entreprises

Trigano consolide par mise en équivalence les sociétés dans lesquelles elle exerce une influence notable. Suite à la prise de contrôle d'Auto-Sleepers Investments le 3 janvier 2017, seuls les titres de Loisirs Finance sont mis en équivalence au 31/08/2017 et au 31/08/2018. Le résultat des sociétés mis en équivalence comprend donc uniquement 49% du résultat de Loisirs Finance cette année, alors qu'il intégrait également en 2016/2017, 49,99% du résultat d'Auto-Sleepers Investments jusqu'au 03/01/2017.

Les principes et méthodes comptables des entités concernées sont conformes aux IFRS et homogènes avec ceux du groupe.

Loisirs Finance est un établissement financier dont l'activité est le crédit aux particuliers sur le lieu de vente pour l'acquisition de camping-cars et de caravanes. La Société finance également des flottes de résidences mobiles acquises par des professionnels de l'hôtellerie de plein air ainsi que des stocks de camping-cars et de caravanes des distributeurs de Véhicules de loisirs.

Informations financières résumées - Loisirs Finance

en milliers d'euros et pour la totalité de l'entité	2017/2018	2016/2017
Produit net bancaire	10 348	9 624
Résultat net	5 017	4 406
Capitaux propres	46 467	41 450
Total bilan	867 910	887 794

en milliers d'euros	2017/2018	2016/2017
% d'intérêts détenus	49,00%	49,00%
Quote-part d'actif net détenue	22 769	20 310
Valeur des titres mis en équivalence	22 769	20 310

L'évolution du poste «participations dans les entreprises associées et co-entreprises» s'analyse ainsi :

en milliers d'euros	Loisirs Finance	Auto-Sleepers Investments	Total
31/08/2016	18 151	8 553	26 704
Quote-part de résultat de l'exercice	2 159	1 276	3 435
Dividendes	-	(1 760)	(1 760)
Ecart de conversion	-	109	109
Effet du changement de méthode de consolidation	-	(8 178)	(8 178)
31/08/2017	20 310	0	20 310
Quote-part de résultat de l'exercice	2 459	-	2 459
Dividendes	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-
Effet du changement de méthode de consolidation	-	-	-
31/08/2018	22 769	0	22 769

Informations sur les transactions avec les parties liées

Transactions avec certains actionnaires

Au 31/08/2018, M. François Feuillet et Mme Marie-Hélène Feuillet détiennent 57,8% des titres de la Société, comme au 31 août 2017. Ils n'ont réalisé

aucune opération avec Trigano en dehors de celles liées aux fonctions de direction qu'ils exercent dans le groupe.

Rémunérations des mandataires sociaux

en milliers d'euros	2017/2018	2016/2017
Salaires	1 541	1 458
Charges sociales	648	620
Jetons de présence	835	808
Paiements en actions	-	-
Autres avantages	18	18
Total	3 042	2 904

Transactions avec les filiales

Trigano réalise à titre onéreux pour le compte de ses filiales les prestations suivantes :

- mise en place d'avances financières et de prêts ;
- location d'immeubles ;
- prestations de services administratifs et informatiques ;
- mise à disposition de marques commerciales ;
- négociation centralisée de certains achats.

La facturation de ces prestations est effectuée à des conditions normales. La totalité des flux correspondants est éliminée en consolidation. Par ailleurs, compte tenu du fort pourcentage

de détention par Trigano des titres de ses filiales, l'impact de ces opérations sur la répartition des résultats entre le groupe et les minoritaires est négligeable.

Transactions avec les entreprises associées

Loisirs Finance

Sur l'exercice 2017/2018, Trigano a cédé à cette filiale des créances pour un montant total de 256,6 M€ (204,6 M€ au 31/08/2017).

Au 31/08/2018, l'encours de créances cédées est de 93,3 M€ (75,6 M€ au 31/08/2017).

4.2.6.3 – Information sectorielle

L'information sectorielle reflète la vue du principal décideur opérationnel (Direction Générale de Trigano) et est établie sur la base du reporting interne. Les informations du reporting interne sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le groupe.

Les secteurs opérationnels du groupe sont « Véhicules de loisirs » et « Equipement des loisirs ».

La Direction Générale de Trigano évalue la performance des secteurs « Véhicules de loisirs » et « Equipement des loisirs » sur la base du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant. Les actifs et passifs ne faisant pas l'objet d'une information spécifique auprès de la Direction Générale, ils ne sont pas présentés dans le cadre de l'information sectorielle.

en milliers d'euros	2017/2018		
	Véhicules de loisirs	Equipement des loisirs	Total consolidé
Chiffre d'affaires (1)	2 125 908	188 839	2 314 746
Résultat opérationnel courant sectoriel	219 124	10 801	229 925
% du chiffre d'affaires	10,3%	5,7%	9,9%
Résultat opérationnel sectoriel	217 505	10 792	228 296
Quote-part de résultat des entreprises associées	2 458	-	2 458

(1) Dont 699 826 k€ réalisés en France

en milliers d'euros	2016/2017		
	Véhicules de loisirs	Equipement des loisirs	Total consolidé
Chiffre d'affaires (1)	1 529 548	177 420	1 706 968
Résultat opérationnel courant sectoriel	135 009	13 493	148 502
% du chiffre d'affaires	8,8%	7,6%	8,7%
Résultat opérationnel sectoriel	153 141	13 437	166 578
Quote-part de résultat des entreprises associées	3 436	-	3 436

(1) Dont 662 447 k€ réalisés en France

4.2.6.4 – Données opérationnelles

Chiffre d'affaires et enregistrement des marges

Le chiffre d'affaires et la marge correspondante sont reconnus lors du transfert des risques et avantages des biens vendus ou des services rendus. Pour les ventes de Véhicules de loisirs, ce transfert intervient généralement lors de la mise à

disposition des véhicules sur les parcs usines. Les ventes sont comptabilisées pour leur montant net de remises éventuelles, de participations publicitaires et d'escompte pour paiement anticipé.

Prêts et créances clients

Il s'agit des actifs financiers, émis ou acquis par Trigano qui sont la contrepartie d'une remise directe de trésorerie, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme de montants significatifs non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que l'ensemble des risques et avantages qui leur sont associés n'est pas transféré à un tiers.

Les créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale. Les créances cédées avec recours dans le cadre de programmes de financement des stocks des distributeurs de Véhicules de loisirs ainsi que les effets escomptés non échus sont réintégrés à l'actif dans le poste « clients et autres débiteurs »

et au passif dans le poste « passifs financiers courants » lorsque les critères de déconsolidation ne sont pas remplis.

Une provision pour dépréciation individualisée est comptabilisée lorsque des événements font douter du recouvrement d'une créance (mise en redressement ou liquidation judiciaire, impayés nombreux...). Cette provision tient compte, le cas échéant, des garanties obtenues.

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré ;
- les droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions :
 - si Trigano a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité ;
 - si Trigano a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

Les créances clients courantes et autres débiteurs se décomposent de la manière suivante :

en milliers d'euros	31/08/2018	31/08/2017
Avances et acomptes versés	2 728	1 746
Clients - part < 1 an	244 139	159 569
Montant brut	246 867	161 314
Dépréciation	(12 676)	(11 896)
Montant net	234 191	149 418

Les autres actifs non courants comprennent principalement les créances clients non courantes et se décomposent de la manière suivante :

en milliers d'euros	31/08/2018	31/08/2017
Clients et comptes rattachés - part > 1 an	641	521
Autres créances - part > 1 an	71	6
Montant brut	712	527
Dépréciation	(482)	(468)
Montant net	230	59

Les créances clients prises dans leur ensemble s'analysent comme suit :

en milliers d'euros	31/08/2018	31/08/2017
Clients - part > 1 an	641	521
Clients - part < 1 an	244 139	159 569
Montant brut	244 780	160 090
Dépréciation - part > 1 an	(482)	(468)
Dépréciation - part < 1 an	(12 676)	(11 896)
Dépréciation	(13 158)	(12 363)
Montant net	231 621	147 727

L'antériorité des créances clients à la date de clôture s'analyse comme suit :

en milliers d'euros	31/08/2018	31/08/2017
Créances échues non dépréciées	58 661	31 203
dont entre 0 et 30 jours	27 001	11 185
dont entre 31 et 90 jours	19 334	10 186
dont entre 91 et 180 jours	7 531	7 037
dont plus de 180 jours	4 794	2 795
Créances non échues et non dépréciées	172 198	114 540
Créances dépréciées	13 835	14 347
Total des créances clients en valeur brute	244 780	160 090

L'évolution de la dépréciation des créances clients s'analyse ainsi :

en milliers d'euros	
Dépréciation clients au 31/08/16	(12 427)
Variation de périmètre	(45)
Dotations	(1 001)
Reprises pour utilisations	979
Reprises de reliquats non consommés	131
Dépréciation clients au 31/08/17	(12 363)
Variation de périmètre	(740)
Dotations	(935)
Reprises pour utilisations	708
Reprises de reliquats non consommés	172
Dépréciation clients au 31/08/18	(13 158)

Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au coût de revient, selon la méthode du FIFO - premier entré, premier sorti, ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient s'entend net de remises éventuelles et d'escompte pour paiement anticipé. La quote-part de charges liée à la sous-activité est exclue de la valeur des stocks. Les véhicules destinés à la location sont enregistrés en stock si leur durée d'utilisation prévisionnelle pour cette activité est inférieure à un an. Dans le cas contraire, ils sont enregistrés en immobilisations corporelles.

Les matières premières et composants inactifs sont dépréciés en fonction de leur degré de vétusté et de leur possibilité de revente ou de réutilisation dans les fabrications futures. Les produits finis, marchandises et pièces détachées font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur réalisable est inférieure à leur coût de revient.

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31/08/2018	31/08/2017
Matières premières	142 344	126 293
En-cours	37 423	19 396
Marchandises	73 943	62 410
Produits finis	190 409	126 404
Montant brut	444 119	334 503
Dépréciation	(13 401)	(12 099)
Montant net	430 718	322 404

Fournisseurs et autres créditeurs

en milliers d'euros	31/08/2018	31/08/2017
Dettes fournisseurs d'exploitation	346 054	285 311
Dettes fournisseurs d'immobilisations	2 456	3 790
Total	348 510	289 101

Autres actifs et autres passifs courants et non courants

Autres actifs courants

en milliers d'euros	31/08/2018	31/08/2017
Personnel	984	464
Etat, autres collectivités territoriales et organismes sociaux	17 659	14 348
Charges constatées d'avance	11 525	8 466
Autres actifs	55 431	69 707
Montant brut	85 599	92 985
Dépréciation	(20)	(66)
Montant net	85 578	92 918

Autres passifs courants

en milliers d'euros	31/08/2018	31/08/2017
Avances et acomptes reçus	9 794	6 109
Dettes sociales	48 916	37 670
Dettes fiscales	16 953	16 026
Autres passifs	21 630	15 814
Total	97 293	75 620

Autres passifs non courants

en milliers d'euros	31/08/2018	31/08/2017
Produits constatés d'avance - part > 1 an	1 607	1 028
Autres	166	2
Total	1 773	1 031

Amortissements et dépréciations

en milliers d'euros	2017/2018	2016/2017
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	(22 805)	(15 643)
Reprises sur amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	60
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles en location financement	(685)	(685)
Dotations aux amortissements	(23 490)	(16 268)
Dotations aux dépréciations sur actifs circulants	(9 293)	(7 996)
Reprises de dépréciations sur actifs circulants	9 156	8 433
Dotations aux provisions pour risques et charges	(31 064)	(15 766)
Reprises de provisions pour risques et charges	20 927	11 888
Dotations aux provisions nettes des reprises	(10 273)	(3 440)
Total	(33 763)	(19 708)

Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets des événements intervenus pendant la période comptable, qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise.

en milliers d'euros	2017/2018	2016/2017
Résultat de cessions d'actifs	-	1 084
Plus-value liée à la réévaluation de titres dans le cadre d'une prise de contrôle	-	17 811
Autres produits opérationnels	-	18 895
Impact des restructurations	-	(116)
Frais d'acquisition des titres (1)	(1 572)	(704)
Résultat de cessions d'actifs	(57)	-
Autres charges opérationnelles	(1 629)	(819)
Total	(1 629)	18 076

(1) Cf. 4.2.6.2 Evolution du périmètre.

Données relatives au personnel

Charges de personnel

en milliers d'euros	2017/2018	2016/2017
Salaires et traitements	(212 349)	(151 956)
Charges sociales	(59 299)	(46 109)
Personnel extérieur	(32 192)	(31 800)
Autres avantages	(11 159)	(6 693)
Total	(314 999)	(236 558)

Effectifs

Effectif moyen	2017/2018	2016/2017
Dirigeants	115	81
Cadres	471	365
Employés	2 127	1 210
Ouvriers	6 198	4 378
Total	8 911	6 034

Avantages au personnel

Le groupe participe dans les pays où il est implanté aux régimes légaux accordant des avantages aux salariés. Il s'agit principalement des indemnités dues aux membres du personnel en cas de départ à la retraite (France ou Slovénie notamment) ou quelle qu'en soit la cause (TFR en Italie). En application de la norme IAS 19, ces engagements envers le personnel sont enregistrés au passif du bilan dans les postes de provisions. Ils sont évalués sur la base de calculs actuariels intégrant des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'inflation. Le groupe revoit périodiquement l'évaluation de ses engagements de retraite. Les effets des changements d'hypothèses actuarielles et des différences entre les hypothèses utilisées et les données réelles constatées sont évalués.

Le groupe reconnaît en autres éléments du résultat global la totalité des gains et pertes actuariels.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des provisions de départ à la retraite en France sont les suivantes :

- Taux de rotation du personnel : selon l'historique de l'entité ;
- Table de mortalité : table statistique communément admise ;
- Taux attendu d'augmentation de salaires : selon statistiques de l'entité ;
- Taux d'actualisation : taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées (1,04% au 31/08/2018 ; 1,15% au 31/08/2017) ;
- Age de départ à la retraite : 65 ans, à l'initiative du salarié.

Pour ces provisions, une variation de +/- 25 points de base sur le taux d'actualisation aurait pour impact une variation de l'engagement de respectivement -3,5% et +3,2%.

Les provisions pour indemnités de fin de contrat sont présentées dans la partie 4.2.6.6.

Païement en actions

Il n'existe aucun plan d'options de souscription d'actions en cours de validité.

4.2.6.5 – Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition affectés aux groupes d'unités génératrices de trésorerie « Véhicules de loisirs » et Remorques (composante principale de l'activité « Equipement des loisirs ») ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation

annuel, ou plus fréquemment en cas d'indices de pertes de valeur. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le groupe sont décrites au paragraphe « Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé ».

Répartition par activité

en milliers d'euros	31/08/2018			31/08/2017		
	Brut	Dép.	Net	Brut	Dép.	Net
Véhicules de loisirs	235 864	(4 132)	231 731	93 681	(4 132)	89 549
Equipement des loisirs (1)	21 078	-	21 078	21 248	-	21 248
Total	256 941	(4 132)	252 809	114 929	(4 132)	110 797

(1) Dont Remorques 20 960 k€ au 31/08/2018 (21 131 k€ au 31/08/2017)

Variation de la valeur nette comptable

en milliers d'euros

Au 31/08/2016, valeur nette cumulée	73 444
Ecarts d'acquisition constatés dans l'exercice (1)	40 493
Pertes de valeur de l'exercice	-
Effet des variations de change	(3 140)
Au 31/08/2017, valeur nette cumulée	110 797
Ecarts d'acquisition constatés dans l'exercice (2)	141 250
Pertes de valeur de l'exercice	
Effet des variations de change	762
Au 31/08/2018, valeur nette cumulée	252 809

(1) Trigano a déterminé au 31/08/2017 l'écart d'acquisition d'Auto-Sleepers Investments à 37,1 M€ et celui de Remorques Hubière à 3,4 M€.

(2) Trigano a déterminé de manière définitive au 31/08/2018, conformément à IFRS 3, l'écart d'acquisition de Protej à 139,3 M€ et celui de Michael Jordan Caravans à 1,9 M€. (Cf. Evolution du périmètre de consolidation).

Autres immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis séparément par Trigano sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprises à leur juste valeur. Ils sont principalement constitués de logiciels acquis, de coûts de développement des logiciels utilisés en interne, de procédés, marques et brevets. Les autres

immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue pour chaque catégorie de biens.

Les coûts de développement sont capitalisés dès lors que la faisabilité technique, les perspectives de vente et la fiabilité de l'évaluation sont assurées. Ils sont amortis sur 5 ans.

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31/08/2018			31/08/2017		
	Brut	Amort. ou Provisions	Net	Brut	Amort. ou Provisions	Net
Concessions brevets, marques et droits similaires	57 324	(9 424)	47 900	28 057	(8 523)	19 533
Frais de recherche et développement	1 343	(1 140)	203	1 272	(1 023)	249
Autres immobilisations incorporelles	11 777	(7 549)	4 228	9 140	(5 607)	3 532
Total	70 444	(18 112)	52 332	38 468	(15 154)	23 314

Les variations des immobilisations incorporelles sur les exercices 2017 et 2018 sont analysées ci-dessous :

en milliers d'euros	Brut	Amortissements	Net
Au 31/08/2016	32 789	(13 688)	19 101
Variations du périmètre (1)	4 405	(73)	
Acquisitions de l'exercice	1 473	-	
Sorties de l'exercice	(185)	151	
Ecarts de conversion	(14)	18	
Dotations de l'exercice	-	(1 563)	
Au 31/08/2017	38 468	(15 154)	23 314
Variations du périmètre	30 276	(1 483)	
Acquisitions de l'exercice	1 969		
Sorties de l'exercice	(367)	212	
Ecarts de conversion	98		
Dotations de l'exercice		(1 686)	
Au 31/08/2018	70 444	(18 112)	52 332

(1) Conformément à IFRS 3 révisée et dans le cadre de l'analyse finale de la juste valeur des actifs et passifs acquis d'ASI, les marques Auto-Sleepers et Marquis ont été reconnues pour 4,3 M€ au 01/01/2017.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production et celles acquises par voie de regroupements d'entreprises à leur juste valeur.

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations pour leur montant avant impôt.

Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes les unes des autres.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien en tenant compte de sa valeur résiduelle. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Aménagements des terrains	10 à 20 ans
Constructions gros œuvre	30 à 50 ans
Constructions agencements	15 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 à 30 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	4 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31/08/2018			31/08/2017		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Terrains et agencements	52 406	(3 135)	49 271	28 090	(1 775)	26 315
Constructions	183 219	(79 266)	103 953	130 310	(56 965)	73 345
Installations techniques, matériels et outillages industriels	165 191	(111 894)	53 297	126 473	(86 631)	39 842
Autres immobilisations corporelles	67 853	(44 548)	23 306	46 804	(33 818)	12 985
Immobilisations en cours	15 187	-	15 187	14 289	-	14 289
Total	483 857	(238 843)	245 014	345 966	(179 190)	166 777

Les variations des immobilisations corporelles sur les exercices 2017 et 2018 sont analysées ci-dessous :

en milliers d'euros	Brut	Amortissements	Net
Au 31/08/2016	302 170	(165 891)	136 279
Variation du périmètre	13 618	(6 977)	
Acquisitions de l'exercice (1)	41 818		
Sorties de l'exercice	(9 938)	7 362	
Ecart de conversion	(1 702)	1 022	
Dotations de l'exercice	-	(14 706)	
Au 31/08/2017	345 966	(179 190)	166 776
Variation du périmètre	99 102	(46 825)	
Acquisitions de l'exercice (1)	51 296		
Sorties de l'exercice	(12 639)	9 085	
Ecart de conversion	132	(109)	
Dotations de l'exercice	-	(21 804)	
Au 31/08/2018	483 857	(238 844)	245 014

(1) Dont location financement : 0 k€ en 2017/2018 ; 0 k€ en 2016/2017

Contrats de location

Les biens financés dans le cadre de contrats de location-financement sont inscrits, dès le commencement du contrat en immobilisations corporelles, au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux à venir au titre de la location. Les contrats de location sont traités comme des contrats de location-financement dès lors qu'ils transfèrent au preneur

la majeure partie des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués, que la propriété des biens soit ou non transférée en fin de contrat.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges jusqu'à l'échéance du contrat.

Le montant des contrats de location - financement capitalisés en immobilisations corporelles se décompose comme suit :

en milliers d'euros	31/08/2018			31/08/2017		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Terrains et agencements	2 198	-	2 198	2 198	-	2 198
Constructions	25 041	(13 609)	11 432	25 041	(12 930)	12 111
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 346	(1 346)	-	1 346	(1 346)	-
Autres immobilisations corporelles	1 246	(1 035)	211	1 246	(1 035)	211
Total	29 832	(15 990)	13 841	29 832	(15 311)	14 520

Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Principes

En dehors des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, affectés à chacune des UGT ou à chacun des groupes d'UGT qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

Unités Génératrices de Trésorerie

Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) constituent des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Trigano a défini l'UGT comme étant la business unit, correspondant, généralement au sein du groupe, à une entité juridique.

Test de dépréciation

Les tests de dépréciation consistent à s'assurer que la valeur nette comptable est au moins égale à la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de vente et de la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif à laquelle s'ajoute une valeur terminale. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur 5 ans au maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant les taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques

spécifiques des actifs. La valeur terminale est calculée à partir de la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif basé sur le flux de trésorerie issu de la dernière année des prévisions.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel. Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition n'est jamais reprise.

Pour les besoins de réalisation des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition sont alloués aux UGT selon la méthodologie décrite précédemment.

Tests de dépréciation au 31/08/2018

Les tests de dépréciation ont été réalisés en date du 31 août 2018, pour chacun des groupes d'UGT concernés (Véhicules de loisirs et Remorques). La valeur recouvrable des actifs non courants a été déterminée à partir de la valeur d'utilité calculée en utilisant les flux de trésorerie prévisionnels après impôt sur une période de cinq ans. Ces flux intègrent les dernières prévisions budgétaires des entités concernées, en particulier les évolutions de vente et de parts de marché par pays ainsi que les dernières prévisions d'évolution de prix de revient. Les prévisions budgétaires servant de base au plan d'affaires sont établies à partir des données historiques.

Les principales hypothèses retenues par Trigano sont :

- Taux de croissance à l'infini utilisé : 1,5% (sans changement par rapport à 2017) ;
- Taux d'actualisation après impôt retenu : 7,0% (7,0% en 2017).

La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini. Ces tests ont permis de valider la valeur dans les comptes des actifs non courants.

Une variation à la hausse de 1% du taux d'actualisation, le décalage d'un an de la croissance des ventes, la variation à la baisse de 0,5% de l'EBITDA du flux normatif ou la réduction du taux de croissance à l'infini à 1% n'entraîneraient pas la nécessité de déprécier les actifs non courants de chacun de ces groupes d'UGT.

4.2.6.6 – Autres provisions et passifs éventuels

Provision pour garantie

La provision correspond au coût potentiel engendré par les garanties contractuelles données aux clients. Elle est établie en fonction des données statistiques recueillies par type de produits. Les périodes couvertes varient en fonction des conditions contractuelles et légales.

Les dépenses prises en compte correspondent aux coûts directs internes et externes calculés sur la base des derniers prix connus. Compte tenu de la faiblesse de l'impact sur les comptes, les flux futurs ne sont ni inflatés ni actualisés. Le montant des décaissements futurs est enregistré en fonction de l'échéance prévue en provisions à long terme ou en provisions courantes.

Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque l'extinction d'une obligation résultant d'un événement passé doit se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour un montant pouvant être estimé de manière fiable. Une provision pour restructuration n'est comptabilisée que dès lors qu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

Les évolutions des provisions courantes et à long terme sur l'exercice 2017/2018 sont les suivantes :

Provisions courantes (part < 1 an)

en milliers d'euros	31/08/2017	Dotations	Utilisations	Reprises	Reclas- sements	Ecarts de conversion	Variation de périmètre	31/08/2018
Provisions pour garantie	10 823	15 616	(9 199)	-	(86)	14	4 423	21 591
Provisions pour litiges et risques divers	974	1 901	(1 154)	75	-	-	10	1 806
Provisions pour fin de contrat	250	51	(26)	-	-	-	-	275
Total	12 047	17 568	(10 379)	75	(86)	14	4 434	23 672

Provisions à long terme (part > 1 an)

en milliers d'euros	31/08/2017	Dotations	Utili- sations	Reprises	Reclas- sements	Ecarts actuariels	Ecarts de conver- sion	Variation de périmètre	31/08/2018
Provisions pour garantie	10 663	14 358	(8 091)	(3 195)	86	-	37	8 050	21 908
Provisions pour litiges et risques divers	1 078	184	(459)	(58)	-	-	-	1 489	2 235
Provisions pour fin de contrat (1)	11 237	1 511	(1 003)	-	-	1 149	(0)	3 347	16 240
Total	22 977	16 053	(9 554)	(3 253)	86	1 149	37	12 887	40 383

(1) Dont effet d'actualisation : 85 k€ au 31/08/2018 ; 95 k€ au 31/08/2017.

Les provisions pour litiges et risques divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale, commerciale ou fiscale.

Passifs éventuels

Aucune action significative n'est en-cours à l'encontre de Trigano au 31 août 2018.

4.2.6.7 - Financements et instruments financiers

Actifs et passifs financiers

Actifs financiers

Les actifs financiers sont composés des prêts et créances, des actifs disponibles à la vente et d'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Le groupe n'a pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance et dispose d'un montant non significatif d'actifs disponibles à la vente.

Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis

par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme.

Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les autres actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur du prix payé, augmentée des coûts d'acquisition. Les acquisitions et cessions d'actifs financiers sont enregistrées à leur date de règlement.

Autres actifs financiers

en milliers d'euros	31/08/2018	31/08/2017
Prêts	2 763	1 982
Dépôts et cautionnements versés	389	848
Autres	1 944	333
Montant brut	5 096	3 163
Dépréciation	(292)	(311)
Actualisation	(249)	(252)
Montant net	4 555	2 599

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme facilement convertibles en un montant connu et présentant un risque négligeable de changement de valeur.

en milliers d'euros	31/08/2018	31/08/2017
Equivalents de trésorerie	2 355	1 400
Disponibilités	199 070	135 451
Total	201 425	136 851

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- des passifs financiers au coût amorti ;
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais et primes d'émission et les primes de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts, selon le cas, et ils sont amortis de manière actuarielle.

Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat. Ils comprennent également les dettes de différé de paiement sur acquisitions.

Dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur et toute variation de leur juste valeur est comptabilisée en résultat.

Le groupe utilise la possibilité offerte par la norme IAS 39 d'appliquer la comptabilité de couverture :

- en cas de couverture de juste valeur, la dette est comptabilisée pour sa juste valeur à hauteur du risque couvert et toute variation de juste valeur est inscrite en résultat. Les variations de la juste valeur des dérivés sont également inscrites en résultat. Si la couverture est totalement efficace, les deux effets se neutralisent parfaitement ;
- en cas de couverture de flux de trésorerie futurs, la variation de la juste valeur du dérivé est inscrite nette d'impôt en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat pour la partie inefficace.

La comptabilité de couverture s'applique si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place ;
- l'efficacité de la couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein de la rubrique « Autres produits et charges financières ».

Les passifs financiers se décomposent ainsi :

Passifs financiers non courants

en milliers d'euros	31/08/2018		31/08/2017	
	Dettes financières	Locations financement	Dettes financières	Locations financement
Emprunts et dettes assimilées à plus de cinq ans	-	1 360	-	1 829
Dettes de un à cinq ans correspondant aux différés de paiement sur acquisition	118 471	-	45 074	-
Autres emprunts et dettes assimilées de un à cinq ans (1)	109 416	1 757	801	1 679
Autres	1	-	17	-
Total	227 888	3 117	45 892	3 508
Total passifs financiers non courants	231 005		49 400	

(1) Dont put sur intérêts ne donnant pas le contrôle : 191 k€ au 31/08/2018 ; 183 k€ au 31/08/2017

Passifs financiers courants

en milliers d'euros	31/08/2018		31/08/2017	
	Dettes financières	Locations financement	Dettes financières	Locations financement
Dettes à moins d'un an correspondant aux différés de paiement sur acquisition	3 191	-	2 919	-
Autres emprunts et dettes assimilées à moins d'un an	40 493	392	1 268	375
Concours bancaires courants	281	-	312	-
Intérêts courus non échus	27	-	26	-
Total	43 992	392	4 525	375
Total passifs financiers courants	44 384		4 900	

Trigano a contracté en septembre 2017 un emprunt à taux fixe amortissable de façon linéaire sur 5 ans d'un montant initial de 150 M€ destiné à financer des opérations de croissance externe. 22,9 M€ ont été remboursés au cours de l'exercice, le solde des postes d'emprunts est constitué à hauteur de 11,8 M€ par les bonds contractés par la société Adria (dont 6,0 M€ à moins d'un an, et 5,8 M€ de un à cinq ans).

Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs financiers par catégorie :

	31/08/2018		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
en milliers d'euros							
Autres actifs financiers non courants	4 555	4 555	-	138	4 417	-	-
Autres actifs long terme	230	230	-	-	230	-	-
Clients et autres débiteurs	234 191	234 191	-	-	234 191	-	-
Autres actifs courants (1)	85 578	85 578	-	-	84 358	-	1 220
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	201 425	201 425	201 425	-	-	-	-
Total Actifs financiers	525 978	525 978	201 425	138	323 195	-	1 220
Passifs financiers non courants (2) (3)	231 005	231 005	118 471	-	-	112 534	-
Autres passifs non courants (1)	1 773	1 773	-	-	-	1 773	-
Passifs financiers courants (2) (3)	44 384	44 384	3 191	-	-	41 193	-
Fournisseurs et autres créditeurs	348 510	348 510	-	-	-	348 510	-
Autres passifs courants (1)	97 293	97 293	(0)	-	-	97 293	-
Total Passifs financiers	722 965	722 965	121 662	-	-	601 303	-

	31/08/2017		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
en milliers d'euros							
Autres actifs financiers non courants	2 599	2 599	-	11	2 589	-	-
Autres actifs long terme	59	59	-	-	59	-	-
Clients et autres débiteurs	149 418	149 418	-	-	149 418	-	-
Autres actifs courants (1)	92 918	92 918	-	-	87 878	-	5 040
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	136 851	136 851	136 851	-	-	-	-
Total Actifs financiers	381 845	381 845	136 851	11	239 944	-	5 040
Passifs financiers non courants (2) (3)	49 400	49 400	45 074	-	-	4 326	-
Autres passifs non courants (1)	1 031	1 031	-	-	-	1 031	-
Passifs financiers courants (2) (3)	4 900	4 900	2 919	-	-	1 981	-
Fournisseurs et autres créditeurs	289 101	289 101	-	-	-	289 101	-
Autres passifs courants (1)	75 620	75 620	-	-	-	74 837	783
Total Passifs financiers	420 052	420 052	47 993	-	-	371 275	783

(1) La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont mis à leur juste valeur sur la base des évaluations transmises par les banques ; les autres actifs et passifs courants sont constitués des achats à terme. De même qu'au 31/08/2017, ils sont de catégorie 3.

(2) Les dettes financières étant essentiellement à taux variables, la juste valeur est équivalente à la valeur inscrite au bilan.

(3) Les passifs financiers à la juste valeur sont constitués des dettes de différé de paiement sur acquisitions. De même qu'au 31/08/2017, ils sont de catégorie 3. Ces passifs sont évalués sur la base des données contractuelles en tenant compte des prévisions de résultat revues par la Direction de Trigano et actualisées à des taux spécifiques aux passifs concernés (0,4% pour la zone euro et 1% pour la £).

Résultat financier

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier, des dividendes reçus des sociétés non consolidées, des variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie et des dérivés non concernés par la comptabilité

de couverture, des résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie, des résultats d'actualisation et des résultats de change portant sur des éléments ne faisant pas partie de l'endettement financier net.

en milliers d'euros	2017/2018	2016/2017
Intérêts et produits financiers	1 009	1 221
Intérêts et charges financières	(4 625)	(2 395)
Coût de l'endettement financier net	(3 616)	(1 174)
Différence de change	(4 151)	4 168
Variation de la juste valeur des dettes financières liées aux différés de paiement sur acquisitions	1 123	(11 618)
Autres produits (charges)	132	(55)
Total	(6 512)	(8 679)

La mise à jour du paiement différé sur acquisitions, compte tenu des prévisions de résultat et sur la base d'un taux d'actualisation de 0,4%, a entraîné la

constatation d'un produit financier de 1 123 k€ en 2018, correspondant à la variation de juste valeur de la dette, conformément à IAS 39.

Gestion des risques

Risque de change

Trigano est exposé au risque de change pour une partie de son chiffre d'affaires (principalement au Royaume-Uni) et de ses approvisionnements, notamment ceux facturés en Dollar ou Livre Sterling.

Trigano sécurise sa marge opérationnelle en couvrant sur un horizon correspondant à son portefeuille de commandes (2 à 6 mois) les principaux risques après avoir opéré des

compensations entre les flux anticipés dans les monnaies principales. Aucune couverture n'est effectuée sur les autres devises car le risque est jugé acceptable par Trigano.

Les contrats d'achats et de ventes à terme de devises sont évalués à leur juste valeur à la clôture. La perte enregistrée à ce titre sur la période s'élève à 2 757 k€ en 2018 (produit de 806 k€ en 2017).

Sensibilité au risque de change :

en millions d'euros	Au 31/08/2018		
	GBP	USD	PLN
Hypothèse d'appréciation de l'Euro	10%	10%	10%
Impact sur le résultat net avant impôt	(7,9)	1,1	0,6
Impact sur les capitaux propres	(3,9)	-	(0,6)

en millions d'euros	Au 31/08/2017		
	GBP	USD	PLN
Hypothèse d'appréciation de l'Euro	10%	10%	10%
Impact sur le résultat net avant impôt	(9,5)	1,0	0,6
Impact sur les capitaux propres	(3,1)	-	(0,6)

Risque de taux

Trigano n'est pas concerné par un risque de taux sur l'endettement à la clôture.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est couvert par la faiblesse du taux d'endettement financier et par l'importance des actifs immobiliers sur lesquels aucune garantie n'a été accordée aux organismes financiers.

Afin de réduire encore son risque de liquidité, la Société a signé le 13 juillet 2017 un contrat sur 5 ans avec ses banques prévoyant la mise en place de crédits pour un montant de 150 M€. Trigano n'a pas utilisé cette facilité au cours de l'exercice. Les emprunts et dettes correspondants sont assortis d'engagements de respect de ratios financiers applicables à compter du 31 août 2018 :

- endettement net consolidé sur fonds propres ≤ 1 ;
- endettement net consolidé sur EBITDA consolidé ≤ 3 .

Trigano satisfait à ces conditions au 31 août 2018 et considère que le risque de non respect des ratios aux prochaines échéances est faible.

Risque de crédit

Le risque de crédit est limité par la dispersion des distributeurs, dont aucun ne représente plus de 5,0% du chiffre d'affaires consolidé. Un système d'analyse d'informations financières et commerciales permet de prévenir et de contenir les principaux risques de défaillance.

En ce qui concerne les caravanes et camping-cars, la conservation jusqu'au paiement complet des documents nécessaires à l'immatriculation des véhicules permet dans la plupart des cas de limiter le risque au montant de la marge commerciale.

Enfin, dans plusieurs pays, à la demande de ses distributeurs, Trigano a développé des partenariats avec des sociétés spécialisées dans le financement des stocks de véhicules. Ces accords permettent généralement au distributeur de régler au comptant sa créance et de bénéficier d'un crédit couvrant la période d'exposition. L'engagement de Trigano se limite à une aide à la recommercialisation des produits en cas de défaillance du distributeur. En France, Trigano a développé avec Loisirs Finance un système incitatif permettant aux distributeurs de financer leur stock de véhicules neufs à un coût dégressif pouvant aller jusqu'à la gratuité en fonction de leur production de crédits aux particuliers.

Risque action

Trigano n'est pas exposé à un risque action.

Engagements hors bilan

Néant.

4.2.6.8 - Impôts sur les bénéfiques et impôts différés

L'impôt sur les bénéfiques correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du groupe, corrigé de la fiscalité différée. La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report

en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que la société concernée disposera dans le futur de bénéfiques imposables sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle et, conformément à la norme IAS 12, ils ne sont pas actualisés.

Analyse de la charge d'impôts

en milliers d'euros	2017/2018	2016/2017
Résultat net	187 199	126 940
Dont résultat des sociétés mises en équivalence	2 458	3 435
Dont résultat des sociétés intégrées globalement	184 741	123 505
Charge d'impôts comptabilisée	(37 043)	(34 394)
Résultat avant impôts des sociétés intégrées globalement	221 784	157 898
Charge théorique d'impôts (1)	(59 861)	(46 549)
Taux d'impôts théorique	27,0%	29,5%
Variation des déficits fiscaux non reconnus antérieurement	19 026	7 913
Variation de taux	(344)	(402)
Différence permanente sur plus-value sur participation	-	4 275
Autres différences permanentes	4 136	370
Total rapprochement	22 817	12 156
Charge d'impôts comptabilisée	(37 043)	(34 394)
Taux d'impôt apparent	16,7%	21,8%

(1) Au taux d'imposition de chaque entité.

Impôts différés

Les soldes d'impôts différés actif et passif s'analysent ainsi :

en milliers d'euros	31/08/2018	31/08/2017
Impôts différés sur		
Immobilisations	(8 855)	(9 267)
Dépréciations et autres charges	6 708	13 403
Déficits reportables	42 863	21 857
Autres	(122)	(93)
Solde net actif / (passif) des impôts différés comptabilisés	40 594	25 900
Impôts différés Actif	45 469	31 597
Impôts différés Passif	(4 875)	(5 697)

Pour l'évaluation du caractère recouvrable de ses actifs d'impôts différés, Trigano a revu les hypothèses et options possibles dans le cadre de son processus d'arrêté des comptes. Les prévisions faites, que ce soit sur les résultats futurs ou sur d'autres possibilités d'imputation, ont confirmé les options prises à la clôture.

Le montant cumulé des pertes reportables n'ayant pas donné lieu à activation d'impôts s'élève au 31 août 2018 à 74,5 M€.

4.2.6.9 - Capitaux propres et résultat par action

Capitaux propres

La politique de gestion des capitaux propres vise à préserver la continuité d'exploitation du groupe, à servir une rémunération aux actionnaires et à permettre le développement de l'activité, notamment par croissance externe.

Les capitaux propres de Trigano (Société mère) ne sont soumis à aucune contrainte externe. Seuls ceux de Loisirs Finance (détenue à 49%) doivent

respecter les ratios prudentiels imposés par la réglementation bancaire française et européenne.

M. François Feuillet et Mme Marie-Hélène Feuillet détiennent au 31 août 2018 57,8% du capital et 73,2% des droits de vote de Trigano.

Le capital se compose de 19 336 269 actions entièrement libérées, d'une valeur nominale de 4,2567 €.

Instruments de capitaux propres et instruments composés

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis.

Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt,

en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

Actions propres

Les actions propres sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions propres est inscrit directement en augmentation

des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession, nettes d'impôt, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

Détail des primes, actions propres et des autres réserves :

	31/08/2018	31/08/2017
Capital	82 310	82 310
Primes	4 184	4 184
Actions propres (1)	19 365	(4 412)
Réserves stock-options (2)	243	243
Réserves consolidées (3)	681 395	527 664
Ecart de conversion (4)	(17 122)	(18 638)
Intérêts ne donnant pas le contrôle	925	419
Total	771 300	591 769

(1) Trigano a signé un contrat de liquidité auquel une somme de 500 k€ a été affectée. Les moyens affectés à ce contrat ont été complétés par l'apport de 20 000 titres Trigano au cours de l'exercice. Au 31 août 2018, le nombre d'actions propres détenues dans le cadre de ce contrat est de 10 122 titres Trigano.

Dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale, des actions de la Société ont été rachetées. Au 31 août 2018, le nombre d'actions propres s'élève à 21 026.

(2) Ce compte enregistre l'effet cumulé constaté en contrepartie de la charge d'amortissement des stock-options.

(3) Ce compte comprend :

- les réserves de la Société mère après retraitements de consolidation ;
- la quote-part revenant au groupe des capitaux propres retraités de chacune des filiales diminuée de la valeur des titres détenus par le groupe et augmentée du goodwill éventuel ;
- l'effet cumulé des changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs ;
- les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les variations de juste valeur des dérivés dans les opérations de couverture de flux de trésorerie.

(4) Ce compte comprend la part revenant au groupe des écarts de conversion, positifs ou négatifs, liés à l'évaluation au taux de clôture des capitaux propres des filiales hors zone euro et de la fraction des créances et des dettes faisant partie de l'investissement net dans ces filiales.

Dividendes

Le Directoire propose comme distribution relative à l'exercice clos le 31 août 2018 un dividende brut de 2 € par action ordinaire. Les états financiers

présentés avant répartition ne reflètent pas ce dividende qui est sujet à l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée Générale le

7 janvier 2019.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, déduction faite des actions propres. Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions qui ajoute au dénominateur le nombre d'actions

potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (options), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés.

en nombre d'actions	2017/2018	2016/2017
Actions en circulation	19 336 269	19 336 269
Actions propres	(31 148)	(185 335)
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action	19 305 121	19 150 934

en nombre d'actions	2017/2018	2016/2017
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action	19 305 121	19 150 934
Nombre de stock-options dilutives	-	-
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat dilué par action	19 305 121	19 150 934

4.2.6.10 – Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture qui nécessiterait de modifier les comptes ou de fournir une information complémentaire.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la Société Trigano,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Société Trigano relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent

une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment

nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation à la juste valeur des passifs financiers relatifs au paiement différé des acquisitions des titres de certaines filiales

Risque identifié

Au 31 août 2018, ces passifs financiers actualisés s'élevaient à M€ 121 dont M€ 118 de passifs financiers non courants et M€ 3 de passifs financiers courants (voir note 4.2.6.7 de l'annexe des comptes consolidés), et ont augmenté de M€ 73.

Ces passifs financiers correspondent à la juste valeur des dettes de différé de paiement au titre de l'acquisition des filiales concernées. La variation ultérieure de cette juste valeur est constatée en résultat financier conformément à la norme IAS 39 (voir note 4.2.6.7 de l'annexe des comptes consolidés, paragraphes « passifs financiers courants », « Passifs financiers non courants » et « Résultat financier »).

Ces passifs financiers sont évalués à leur valeur actuelle sur la base des données contractuelles convenues entre les parties en tenant compte des prévisions de résultats et de l'estimation de la dette nette existant au moment des paiements prévus, données contractuelles qui sont revues par la direction de votre Société et actualisées à des taux spécifiques à ces actifs (voir note 4.2.6.7 de l'annexe des comptes consolidés).

Nous avons considéré que l'évaluation de la juste valeur de ces passifs financiers est un point clé de l'audit en raison de leur sensibilité importante aux variations des hypothèses de calcul et des estimations nécessaires à l'appréciation de cette juste valeur.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- évaluer les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de flux de trésorerie servant à la détermination de la juste valeur de ces passifs financiers, notamment en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de marché ;
- examiner les données sous-tendant la détermination des taux utilisés pour les actualiser ;
- comparer les formules de calcul utilisées pour déterminer les dettes financières nettes avec les dispositions contractuelles.

L'Intégration du groupe Adria

Risque identifié

Le 22 septembre 2017, votre Société a acquis 84,1% des actions de la société Protej, propriétaire de la société Adria Mobil, représentant 85 % des droits de vote. Le contrat liant votre Société aux actionnaires minoritaires prévoit l'acquisition par votre Société de la totalité des actions restantes d'ici 2025.

L'intégration du groupe Adria dans les comptes du groupe Trigano a conduit à :

- considérer que votre Société avait acquis la totalité du groupe Adria et à constater en conséquence un passif financier correspondant à un différé de paiement des 15 % restants ;
- identifier les actifs et les passifs du groupe Adria acquis par votre Société et notamment les actifs incorporels non préalablement inscrits dans les comptes de celui-ci ;
- déterminer la juste valeur de ces actifs et passifs acquis. A ce titre, la marque Adria a été évaluée à M€ 28 ;
- reconnaître sur cette base un écart d'acquisition. Celui-ci a ainsi été estimé à M€ 139.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à analyser le traitement de l'intégration au 1^{er} octobre 2017 et notamment à :

- examiner le traitement comptable retenu pour cette acquisition au regard des normes IFRS, en particulier la détermination du pourcentage de contrôle acquis (100% versus 85%) ;
- s'agissant de la valorisation des passifs financiers, évaluer les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de flux de trésorerie, examiner les données sous-tendant la détermination des taux utilisés pour actualiser les passifs financiers relatifs aux différés de paiement de prix et comparer les formules de calcul utilisées pour les déterminer avec les dispositions contractuelles ;
- porter un regard critique sur l'identification des actifs et passifs financiers acquis, apprécier leur juste valeur et en particulier, apprécier la valorisation de la marque Adria ;
- mettre en oeuvre des procédures d'audit sur le bilan d'ouverture en date du 1^{er} octobre 2017 du groupe Adria, en analysant en particulier les conséquences de l'harmonisation des méthodes comptables avec celles du groupe Trigano.

Risque identifié

Notre réponse

Nous avons considéré que l'intégration du groupe Adria dans les comptes du groupe Trigano est un point clé de l'audit en raison du caractère significatif de cette transaction et de ses impacts dans les comptes consolidés ainsi que de l'utilisation d'hypothèses et d'estimations nécessaires à l'identification des actifs et passifs acquis et à la détermination de leur juste valeur.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 4.2.6.2 « Evolution du périmètre de consolidation depuis le 1er septembre 2017 », 4.2.6.7 « Actifs et passifs financiers » et « Résultat financier » de l'annexe des comptes consolidés.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Trigano par votre Assemblée Générale du 8 janvier 2003 pour le cabinet BM&A et du 9 janvier 2006 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 août 2018, le cabinet BM&A était dans la seizième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la treizième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations

nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas

d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet

de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de

l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 14 décembre 2018

Les Commissaires aux Comptes

BM&A

Pascal de Rocquigny du Fayel

ERNST & YOUNG Audit

Jean-François Bêlorgey

Renseignements juridiques des sociétés françaises consolidées

Sociétés	Forme sociale	Siège social	Capital social (en €)	N° immatriculation SIREN
Trigano	S.A. cotée*	100 Rue Petit 75019 Paris	82 310 249,75	722 049 459 RCS PARIS
Arts et Bois	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	40 000,00	304 515 562 RCS PARIS
Atelier Trigano	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	490 753 399 RCS PARIS
Autostar	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	1 000 000,00	333 120 434 RCS PARIS
Bruand Développement	S.A.S.	100 Rue Petit 75019 Paris	200 000,00	326 055 977 RCS PARIS
Camping-cars Chausson	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	378 944 565 RCS PARIS
Caravanes La Mancelle	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	10 400,00	378 291 504 RCS PARIS
Clairval	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	320 000,00	339 697 138 RCS PARIS
C.M.C. Distribution France	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	88 877,78	471 501 098 RCS PARIS
C.M.C. France	S.C.P.	100 Rue Petit 75019 Paris	152 449,02	350 707 915 RCS PARIS
ECIM	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	421 257 494 RCS PARIS
Euro Accessoires	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	2 000 000,00	303 409 742 RCS PARIS
Europ'holidays	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	10 000,00	395 134 422 RCS PARIS
Groupe Remorques Hubiere	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	200 000,00	502 223 563 RCS PARIS
HTD Participations	S.A.R.L.	130 Rte de Lamastre 07300 Tournon/Rhône	3 000,00	498 510 007 RCS AUBENAS
Le Hall du Camping-car	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	50 000,00	821 762 523 RCS PARIS
Lider	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	122 610,00	393 681 564 RCS PARIS
Loisirs Finance	S.A.*	20 Av. G. Pompidou 92300 Levallois Perret	10 000 000,00	410 909 592 RCS NANTERRE
Maître Equipement	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	400 000,00	310 096 938 RCS PARIS
Mécadis	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	150 000,00	377 989 264 RCS PARIS
Mécanorem	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	830 000,00	431 784 164 RCS PARIS
Mistercamp	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	82 025,00	431 483 361 RCS PARIS
Notin	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	679 000,00	498 148 808 RCS PARIS
Ouest VDL	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	500 000,00	483 632 444 RCS PARIS
Périgord Véhicules de Loisirs	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	150 000,00	383 039 880 RCS PARIS
PLSA	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	84 500,00	423 823 418 RCS PARIS
Remorques Hubiere	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	215 000,00	344 766 258 RCS PARIS
Résidences Trigano	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	40 000,00	378 738 041 RCS PARIS
Riviera France	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	81 600,00	421 648 247 RCS PARIS
Rulquin	S.A.	100 Rue Petit 75019 Paris	1 000 000,00	309 358 273 RCS PARIS
Techwood	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	351 216 759 RCS PARIS
Trigano Jardin	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	7 667 295,70	303 773 923 RCS PARIS
Trigano MDC	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	9 000 000,00	775 735 020 RCS PARIS
Trigano Remorques	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	1 000 000,00	345 039 069 RCS PARIS
Trigano Service	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	60 000,00	398 231 951 RCS PARIS
Trigano VDL	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	7 000 000,00	458 502 838 RCS PARIS
Trois Soleils	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	20 000,00	380 916 114 RCS PARIS
SCI CMC	S.C.I.	100 Rue Petit 75019 Paris	15 244,90	351 437 280 RCS PARIS
SCI de L'Amiral Lebreton	S.C.I.	100 Rue Petit 75019 Paris	15 244,90	423 685 445 RCS PARIS
SCI du Colonel Petit	S.C.I.	100 Rue Petit 75019 Paris	16 000,00	353 602 436 RCS PARIS
SCI Duchesse de Mirabel	S.C.I.	100 Rue Petit 75019 Paris	15 244,90	432 806 685 RCS PARIS
SCI du Haut Eclair	S.C.I.	Le Haut Eclair 72600 Mamers	15 244,90	347 520 835 RCS LE MANS
SCI du Président Arnaud	S.C.I.	100 Rue Petit 75019 Paris	16 000,00	403 103 799 RCS PARIS
SCI du Professeur Parmentier	S.C.I.	100 Rue Petit 75019 Paris	16 000,00	414 374 066 RCS PARIS

* à Directoire et Conseil de Surveillance

4.3 - Comptes sociaux

4.3.1 Bilan

Actif

en milliers d'euros	Note	31/08/2018	31/08/2017
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles		9 704	9 039
Dépréciations et amortissements		(5 812)	(5 320)
Total Immobilisations incorporelles	4.3.3.2	3 892	3 719
Immobilisations corporelles		37 931	36 250
Dépréciations et amortissements		(10 646)	(10 537)
Total Immobilisations corporelles	4.3.3.2	27 285	25 713
Immobilisations financières		416 988	298 699
Dépréciations		(16 940)	(23 324)
Total Immobilisations financières	4.3.3.3	400 048	275 375
Total Actif immobilisé		431 225	304 808
Actif circulant			
Créances clients et autres débiteurs	4.3.3.4	102 379	83 512
Valeurs mobilières de placement	4.3.3.5	1 272	380
Disponibilités		142 519	84 761
Total Actif circulant		246 170	168 654
Comptes de régularisations		1 722	1 911
Total Actif		679 117	475 373

Passif

en milliers d'euros	Note	31/08/2018	31/08/2017
Capitaux propres			
Capital	4.3.3.7	82 310	82 310
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 184	4 184
Réserve légale		9 016	9 016
Autres réserves et report à nouveau		111 025	94 060
Résultat de l'exercice		69 790	41 863
Subventions d'investissement		27	38
Provisions réglementées		4 455	3 971
Total Capitaux propres		280 806	235 441
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	4.3.3.8	1 086	2 348
Total Provisions pour risques et charges		1 086	2 348
Dettes			
Emprunts et dettes financières	4.3.3.9	127 592	491
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.3.3.9	816	1 738
Dettes fiscales et sociales	4.3.3.9	19 693	8 005
Autres dettes	4.3.3.9	249 014	227 260
Comptes de régularisations		111	91
Total Dettes		397 225	237 584
Total Passif		679 117	475 373

4.3.2 - Compte de résultat

en milliers d'euros	Note	2017/2018	2016/2017
Chiffre d'affaires net		9 763	10 605
Autres produits d'exploitation		35 663	23 993
Total des produits d'exploitation	4.3.3.1	45 426	34 597
Autres achats et charges externes		(3 832)	(3 835)
Impôts et taxes		(624)	(893)
Salaires et traitements		(3 618)	(3 349)
Charges sociales		(1 601)	(1 507)
Dotations aux amortissements et provisions		(1 964)	(1 804)
Autres charges		(2 006)	(1 464)
Total des charges d'exploitation		(13 644)	(12 852)
Résultat d'exploitation		31 782	21 746
Résultat financier	4.3.3.13	34 246	20 613
Résultat exceptionnel	4.3.3.14	21 023	1 211
Impôts sur les bénéfices		(17 262)	(1 707)
Résultat net		69 790	41 863

4.3.3 - Annexe aux comptes sociaux

4.3.3.1 - Informations générales

La présente annexe se rapporte au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2018 dont le total est de 679 117 k€ et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste dont le total des produits est de 115 275 k€ et dégageant un bénéfice de 69 790 k€.

Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018 ont été établis selon les principes comptables du plan comptable général (règlement ANC 2014-03) homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014 et de l'ensemble des règlements ANC le complétant.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018.

Faits marquants de l'exercice

Le 22 septembre 2017, Trigano a procédé à l'acquisition de 85% du capital de la société Protej d.o.o. propriétaire du groupe Adria. Le financement de cette acquisition a été assuré par la mise en place de lignes de crédit spécifiques accordées par le pool bancaire de Trigano en septembre 2017.

Au cours de l'exercice Trigano a procédé à la cession de titres d'autocontrôle pour un montant de 21 018 k€.

Enfin, la société a continué d'investir dans des projets d'augmentation des capacités de production de ses filiales.

Événements post-clôture

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture qui nécessiteraient de modifier les comptes ou de fournir une information complémentaire.

4.3.3.2 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Méthodes comptables

Les immobilisations incorporelles correspondent aux marques, dépôt de marques, brevets, procédés et logiciels possédés par la société. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les logiciels, procédés et brevets sont amortis en fonction de leur durée d'utilisation prévisionnelle.

Les frais de dépôts de marques sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur 10 ans.

A la clôture de l'exercice, une évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est effectuée. Une dépréciation des immobilisations incorporelles est constatée si cette valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Constructions	50 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 à 30 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans
Mobilier, matériel de bureau et informatique	2 à 10 ans
Matériel micro-informatique	2 ans
Matériel de transport	4 ans

Il est pratiqué un amortissement dérogatoire lorsque la durée d'usage admise fiscalement diffère de la durée d'utilisation des immobilisations corporelles.

Acquisitions et cessions

en milliers d'euros	Valeur brute au 31/08/2017	Augmentation	Diminution	Reclassement	Valeur brute au 31/08/2018
Immobilisations incorporelles					
Marques	1 238	-	-		1 238
Logiciels	6 946	910	(234)	(11)	7 611
Autres immobilisations incorporelles	856	-	-	-	856
Total Immobilisations incorporelles	9 039	910	(234)	(11)	9 704
Immobilisations corporelles					
Terrains	6 541	41	(19)	543	7 107
Constructions	20 773	313	(1 001)	3 832	23 918
Matériel informatique et de bureau	2 607	631	(274)	31	2 995
Divers	949	89	(243)	-	795
Immobilisations en cours	5 381	2 130	-	(4 396)	3 115
Total immobilisations corporelles	36 250	3 206	(1 536)	11	37 931
Total immobilisations incorporelles et corporelles	45 289	4 116	(1 770)	-	47 635

Amortissements et dépréciations

en milliers d'euros	Amortissements au 31/08/2017	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/08/2018
Immobilisations incorporelles				
Marques	(609)	-	-	(609)
Logiciels	(4 673)	(543)	79	(5 137)
Autres immobilisations incorporelles	(38)	(28)		(67)
Total Immobilisations incorporelles	(5 320)	(571)	79	(5 812)
Immobilisations corporelles				
Agencements des terrains	(226)	(84)	-	(310)
Constructions	(7 761)	(890)	795	(7 857)
Matériel informatique et de bureau	(1 853)	(374)	246	(1 981)
Divers	(696)	(44)	243	(498)
Total immobilisations corporelles	(10 537)	(1 392)	1 284	(10 646)
Total amortissements des immobilisations	(15 857)	(1 964)	1 363	(16 458)

4.3.3.3 - Immobilisations financières

Méthodes comptables

Les titres de participations et créances rattachées sont évalués à leur valeur d'acquisition ou d'apport et ramenés à la valeur recouvrable lorsque cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable. Les frais d'acquisition liés aux titres sont inclus dans le coût des titres.

La valeur recouvrable est considérée principalement par rapport à la valeur des capitaux propres des sociétés concernées, corrigée le cas échéant des plus ou moins values latentes. Sont également

prises en compte dans l'appréciation de la valeur recouvrable la capacité bénéficiaire immédiate ou à terme de la filiale ainsi que sa valeur d'usage estimée sur la base de la méthode des flux de trésorerie futurs.

Les dotations aux dépréciations sur titres et/ou comptes courants sont comptabilisées en résultat financier. Les dotations aux provisions pour risques filiales sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

Les actions propres sont évaluées à la valeur d'acquisition et une dépréciation est reconnue à hauteur de l'écart négatif constaté, le cas échéant, entre le cours de bourse du dernier jour du mois d'août et le prix d'acquisition.

Les prêts représentant les versements effectués dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction font l'objet d'une dépréciation et sont actualisés au taux de 1,04%.

Acquisitions et cessions

en milliers d'euros	Valeur brute au 31/08/2017	Augmentation	Diminution	Reclassement	Valeur brute au 31/08/2018
Immobilisations financières					
Titres de participations	199 000	157 156		533	356 689
Actions propres (1) (2)	4 560		(2 760)		1 800
Créances rattachées à des participations	72 551		(15 015)		57 536
Prêts	20 678	15	(20 486)		206
Divers	2 291	1 010	(739)	(533)	2 029
Total immobilisations financières	299 079	158 180	(38 999)	0	418 260

(1) La société a cédé au cours de l'exercice des actions Trigano pour un prix de 2 759 973 €.

Au 31 août 2018, elle détient 31 148 titres Trigano pour une valeur comptable de 1 799 936 €.

(2) Dont au 31 août 2018, 1 272 k€ d'actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité classées en valeurs mobilières de placement au bilan.

Dépréciations

en milliers d'euros	Montants au 31/08/2017	Dotations (1)	Reprises (2)	Montants au 31/08/2018
Immobilisations financières				
Participations	(17 206)	(593)	881	(16 918)
Créances rattachées à des participations	(6 094)		6 094	0
Prêts	(24)		1	(22)
Total provisions immobilisations financières	(23 324)	(593)	6 976	(16 940)

(1) Dont dotations financières : 535 k€.

(2) Dont reprises financières : 6 976 k€. Le résultat du test de dépréciation de l'exercice a conduit à la comptabilisation d'une reprise de 6 094 k€ de la provision au titre du prêt accordé à la société Trigano Deutschland GmbH & Co KG, compte tenu de l'évolution positive des résultats de cette société.

Tableau des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la Société astreinte à la publication

	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en%)	Valeur brute d'inventaire des titres détenus en k€	Valeur nette d'inventaire des titres détenus en k€	Prêts et avances consentis par la société en k€	Cautions et avals fournis par la société en k€	Chiffre d'affaires hors taxe	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
Filiales et participations										
1. Filiales (détenues à + de 50%) :										
PROTEJ	k€	11 449	42 837	85	154 307	154 307	50	-	-	-52
TRIGANO SpA	k€	18 000	27 055	100	25 165	25 165	-	-	212 175	11 956
AUTO-TRAIL VR	k£	200	21 696	100	20 113	20 113	-	-	89 499	10 369
LIDER	k€	123	15 003	100	19 976	19 976	-	-	42 111	2 554
AUTO-SLEEPERS INVESTMENTS	k£	-	-281	59,01*	16 448	16 448	-	-	0	3 519
TRIGANO VDL	k€	7 000	60 470	100	15 676	15 676	-	-	395 022	13 152
TRIGANO MDC	k€	9 000	91 34	100	13 643	13 643	82	-	48 554	519
GAUPEN-HENGER	kkkr	100	45 908	100	8 925	8 925	-	-	130 170	2 958
TRIGANO JARDIN	k€	7 667	-1 532	100	7 815	7 815	8 796	-	28 621	-1 807
GROUPE REMORQUES HUBIERE	k€	200	2 711	100	7 616	7 616	-	-	0	-4
TRIGANO DEUTSCHLAND GmbH & Co. KG	k€	7 500	-18 706	100	7 500	733	25 036	-	1 583	-131
GAUPEN-HENGER EIENDOM	kkkr	100	13 464	100	6 951	6 951	-	-	4 526	3 033
GROVE PRODUCTS	k£	-	3 629	100	5 997	5 997	338	-	10 225	654
OCS RECREATIE GROOTHANDEL	k€	16	5 692	100	5 639	5 639	-	-	15 981	1 490
EURO ACCESSOIRES	k€	2 000	9 715	100	3 999	3 999	-	-	30 528	1 813
LUANO CAMP	k€	1 500	8 708	60	3 114	3 114	-	-	105 987	4931
ARCA CAMPER	k€	100	375	100	3 003	475	382	-	6 299	198
BENIMAR OCARSA	k€	60	31 223	100	2 988	2 988	-	-	136 851	12 277
TRIGANO REMORQUES	k€	1 000	15 960	100	2 963	2 963	-	-	39 256	849
AUTOSTAR	k€	1 000	-815	97,33	2 165	0	5 908	-	45 478	183
PERIGORD VDL	k€	150	15 675	100	1 991	1 991	-	-	70 817	4 680
DELWYN ENTERPRISES	k£	160	9 365	100	1 763	1 763	-	-	11 218	2 102
RULQUIN	k€	1 000	5 695	99,99	1 759	1 759	-	-	14 773	460
MECANOREM	k€	830	-2 265	100	1 675	0	3 926	-	5 840	-717
TROIS SOLEILS	k€	20	3 932	100	1 272	1 272	-	-	2 178	172
CARAVANES LA MANCELLE	k€	10	-2 722	100	1 259	0	4 384	-	4 378	-961
BRUAND DEVELOPPEMENT	k€	200	500	85	1 173	0	-	-	183	70
OUEST VDL	k€	500	-2 151	100	1 000	0	7 733	-	22 867	-2 154
ECIM	k€	100	7 462	100	974	974	-	-	5 258	551
TRIGANO SERVICE	k€	60	21 963	100	913	913	-	-	21 080	2 692

(*) donnant droit à 29,5% des droits de vote et des droits à dividendes

2. Participations (détenues à - de 50%) :

LOISIRS FINANCE	k€	10 000	32 792	49,00	4 715	4 715	-	-	-	4 849
-----------------	----	--------	--------	-------	-------	-------	---	---	---	-------

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

Filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus				
- brute	88 851	263 123	4 715	-
- nette	81 377	253 680	4 715	-
Montant des prêts et avances accordés	-	-	-	-
Montant des cautions et avals donnés	-	-	-	-
Montant des dividendes encaissés	15 000	17 450	-	-

Echéanciers des prêts et des créances rattachées à des participations

en milliers d'euros	Montant brut au 31/08/2018	Un an au plus	A plus d'un an
Prêts et créances rattachées à des participations			
Créances rattachées à des participations	57 536	25 036	32 500
Prêts	206	5	201
Autres immobilisations financières	2 029	0	2 029
Total prêts et créances rattachées à des participations	59 771	25 041	34 730

4.3.3.4 - Créances

Méthodes comptables

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est reconnue lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Les subventions accordées aux filiales ainsi que les abandons à caractère financier sont comptabilisés en résultat financier.

Echéanciers des créances

en milliers d'euros	Montant brut au 31/08/2018	Un an au plus	A plus d'un an
Créances clients	2 443	2 443	-
Autres créances			
Société apparentées	95 558	95 558	-
Comptes courants intégration fiscale	38	38	-
Créances sur l'Etat	3 305	3 305	-
Autres créances détenues sur les sociétés du groupe	108	108	-
Autres	16 008	16 008	-
Total des autres créances	115 017	115 017	-
Total	117 460	117 460	-

Dépréciations des créances

en milliers d'euros	Montants au 31/08/2017	Dotations (1)	Reprises (2)	Montants au 31/08/2018
Actif circulant				
Créances clients	-	-	-	-
Autres créances	(7 454)	(7 977)	289	(15 142)
Total dépréciation des créances	(7 454)	(7 977)	289	(15 142)

(1) Dont dotations financières : 7 977 k€

(2) Dont reprises financières : 289 k€

Les dépréciations des autres créances sont des dépréciations de comptes courants.

4.3.3.5 – Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comprennent des actions propres gérées dans le cadre du contrat de liquidité pour un montant de 1 272 k€ au 31 août 2018 et de 380 k€ au 31 août 2017.

4.3.3.6 – Autres informations sur les postes de l'actif

en milliers d'euros	31/08/2018	31/08/2017
Montants concernant les entreprises liées		
Participations	356 689	199 000
Créances rattachées à des participations	57 536	72 551
Clients	2 419	4 536
Comptes courants filiales	95 558	67 556
Autres créances	146	3 045
Total	512 348	346 688
Charges constatées d'avance		
Charges d'exploitation	636	589
Charges financières		
Total	636	589
Produits à recevoir		
Clients	2 373	4 447
Autres créances	16 030	12 494
Total	18 403	16 941

4.3.3.7 – Capitaux propres

Composition du capital social

Catégorie	Nombre de titres			Valeur nominale
	Au 31/08/2017	Créés	Réduction	
Actions	19 336 269	-	-	19 336 269

Réserves indisponibles

Le montant de la réserve indisponible liée aux actions propres est de 1 800 k€.

Dividendes

Un dividende de 24 897 424 € a été versé au cours de l'exercice suite à la décision de l'Assemblée Générale du 8 janvier 2018.

4.3.3.8 – Provisions pour risques et charges

Méthodes comptables

Toute obligation de la société à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et donnant lieu à sortie probable de ressources sans contrepartie équivalente, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

En particulier, les pertes latentes de change font l'objet d'une provision. Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Variation des provisions

en milliers d'euros	Montants au 31/08/2017	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montants au 31/08/2018
Provision pour pertes de change	1 323	1 086	(1 323)	0	1 086
Provision pour autres risques et charges	1 025		(1 025)		0
Total	2 348	1 086	(2 348)	0	1 086

4.3.3.9 – Echéanciers des dettes

en milliers d'euros	Montant brut au 31/08/2018	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	127 138	30 107	97 031	
Emprunts et dettes financières divers	454			454
Fournisseurs	816	816		
Dettes fiscales et sociales	19 693	19 693		
Autres dettes (1)	249 014	249 014		
Total	397 114	299 629	97 031	454

(1) Dont compte courants filiales : 245 190 k€

La société a contracté en septembre 2017 un emprunt à taux fixe amortissable de façon linéaire sur 5 ans d'un montant initial de 150 M€ destiné à financer des opérations de croissance externe. 22,9 M€ ont été remboursés au cours de l'exercice.

4.3.3.10 – Autres informations sur les postes de passifs

en milliers d'euros	31/08/2018	31/08/2017
Montants bruts concernant les entreprises liées		
Emprunts et dettes financières	453	442
Fournisseurs	79	47
Comptes courants filiales	245 190	225 444
Autres dettes	3 804	1 810
Total	249 525	227 745
Produits constatés d'avance		
Produits d'exploitation	109	89
Total	109	89
Charges à payer		
Dettes fournisseurs	15	130
Dettes fiscales et sociales	748	612
Total	763	742

4.3.3.11 – Opérations en devises

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises

à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risque.

en milliers d'euros	31/08/2018	31/08/2017
Ecart de conversion actif	1 086	1 323
Ecart de conversion passif	1	1

4.3.3.12 – Résultat d'exploitation

Décomposition des produits d'exploitation

en milliers d'euros	31/08/2018	31/08/2017
Chiffre d'affaires		
Prestations et loyers filiales	9 635	10 418
Autres prestations de service	128	186
Total chiffres d'affaires	9 763	10 605
Autres produits d'exploitation		
Redevances filiales	3 730	3 416
Reprise sur provisions et dépréciations	0	154
Autres	31 933	20 423
Total autres produits d'exploitation	35 663	23 993
Total des produits d'exploitation	45 426	34 597

Le chiffre d'affaires est réalisé à hauteur de 89% avec des sociétés françaises en 2018 (89% en 2017).

Effectifs et rémunérations

Les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux au cours de l'exercice se sont élevés à 1 226 521 €.

La répartition de l'effectif par catégorie est la suivante :

	2017/2018	2016/2017
Cadres	33	32
Employés	10	9
Total	43	41

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Un produit de 48 k€ a été enregistré en minoration des charges de personnel au titre du CICE au cours de l'exercice. Le montant de la créance inscrite au bilan dans le cadre de l'intégration fiscale est de 3 235 k€.

Ce crédit sera utilisé comme le prévoit l'article 244 quater C du CGI pour financer des investissements, de la recherche, des formations, des recrutements, de la prospection de nouveaux marchés, des efforts de transition écologique et énergétique, ou bien encore, améliorer le besoin en fonds de roulement.

4.3.3.13 – Produits et charges financiers

Résultat financier

en milliers d'euros

	2017/2018	2016/2017
Produits financiers		
Produits financiers de participation	32 857	25 214
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	223	251
Autres intérêts et produits assimilés	3 315	2 569
Reprises sur provisions et transferts de charges	9 613	20 161
Différences positives de change	0	310
Total des produits financiers	46 008	48 505
Charges financières		
Dotations financières aux provisions	(9 656)	(8 927)
Intérêts et charges assimilées	(1 862)	(2 171)
Pertes sur créances liées à des participations	0	(16 442)
Différences négatives de change	(244)	(353)
Total des charges financières	(11 762)	(27 893)

Produits et charges financiers concernant les entreprises liées

en milliers d'euros	2017/2018	2016/2017
Produits financiers		
Dividendes reçus sur titres de participation	32 450	24 788
Résultats des sociétés de personnes	407	427
Produits de prêts et comptes courants auprès de filiales	1 492	2 010
Reprises sur provisions filiales	8 289	19 454
Total	42 638	46 678

en milliers d'euros	2017/2018	2016/2017
Charges financières		
Dotations financières aux provisions (1)	(8 570)	(7 597)
Abandons de créances filiales (2)	0	(16 442)
Intérêts et charges assimilées	(1 144)	(930)
Total	(9 714)	(24 969)

(1) La société a procédé à l'analyse des valeurs d'inventaire de ses titres de participation. A l'issue de cet examen, une dotation complémentaire pour dépréciation a été comptabilisée pour 8 570 k€.

(2) Abandons de créance : Ouest VDL, Autostar, Résidences Trigano en 2017.

4.3.3.14 – Résultat exceptionnel

en milliers d'euros	2017/2018	2016/2017
Résultat sur cession d'immobilisations corporelles et financières	705	1 390
Résultat sur cession d'actions Trigano	21 018	220
Dotations aux amortissements dérogatoires	(713)	(539)
Reprise sur amortissements dérogatoires	229	292
Divers	(216)	(153)
Total	21 023	1 211

4.3.3.15 – Eléments de nature fiscale

La société est la société-mère du groupe fiscal constitué avec les sociétés Trigano VDL, Euro Accessoires, Trigano MDC, Mistercamp, Ouest VDL et Lider. Dans le cadre de l'intégration fiscale, l'impôt est calculé par filiale comme en l'absence d'intégration.

L'accroissement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable est de 0,6 k€.

L'impôt sur les bénéfices se compose de produits d'intégration fiscale pour 6 244 k€, de charges d'impôt au titre de l'intégration fiscale pour 23 380 k€ et d'autres charges d'impôt pour 226 k€.

En l'absence d'intégration fiscale, la charge d'impôt de Trigano en France aurait été de 18 864 k€ dont 7 229 k€ sur le résultat exceptionnel et 11 635 k€ sur le résultat courant.

4.3.3.16 - Engagements financiers hors bilan

Engagements en matière de pensions et retraites

Les charges correspondant aux engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont payées. Le montant potentiel de ces indemnités figure en engagement financier hors bilan. Il est évalué sur la base de calculs actuariels intégrant des hypothèses de mortalité, selon la table statistique communément admise, de rotation du personnel et d'augmentations de

salaires selon les statistiques de la société et du départ à 65 ans à l'initiative du salarié.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées soit 1,04% au 31 août 2018.

Le montant des engagements s'élève à 397 028 €.

Crédit bail

en milliers d'euros	Terrains et constructions
Redevances payées	
de l'exercice	266
cumulées	639
Redevances à payer	
A un an au plus	266
A plus d'un an et moins de 5 ans	1 065
A plus de 5 ans	1 200
Total à payer	2 531
Prix résiduel	-

La valeur des biens au moment de la signature du contrat en juin 2016 se décompose comme suit :

Terrain : 527 k€

Construction : 2 134 k€

Les dotations aux amortissements au titre de l'exercice qui auraient été enregistrées si les biens avaient été acquis sont de 91 k€.

Cautions données

Néant.

Engagements reçus

Abandons de créances ou subventions accordées avec clause de retour à meilleure fortune : 74 859 k€.

Engagements donnés

Néant.

Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices

en euros	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
I - Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	82 310 250	82 310 250	82 310 250	82 310 250	82 310 250
b) Nombre des actions ordinaires existantes	19 336 269	19 336 269	19 336 269	19 336 269	19 336 269
c) Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II - Opérations et résultats de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	8 362 008	8 166 164	8 582 100	10 604 585	9 762 804
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9 771 039	12 480 423	22 196 890	34 234 851	89 541 702
c) Impôts sur les bénéfices	(1 097 111)	1 945 889	3 790 557	1 706 964	17 261 712
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(2 130 643)	5 895 311	16 112 705	41 862 678	69 789 604
f) Résultat distribué	-	5 772 493	13 406 918	19 151 120	24 897 425
III - Résultats par action					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,56	0,54	0,95	1,68	3,74
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0,11)	0,30	0,83	2,16	3,61
c) Dividende attribué à chaque action	0,00	0,30	0,70	1,00	1,30
IV - Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	45	42	43	41	43
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	3 092 587	3 141 553	3 214 727	3 349 044	3 618 076
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale et oeuvres sociales)	1 391 418	1 389 284	1 455 703	1 506 506	1 600 988

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la Société Trigano,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Trigano relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français,

réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment

nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et créances rattachées aux participations

Risque identifié

Au 31 août 2018, les titres de participation s'élèvent à M€ 340 en valeur nette et les créances rattachées à des participations à M€ 58. Les titres de participation et les créances rattachées sont évalués à leur valeur d'acquisition ou d'apport et ramenés à la valeur recouvrable lorsque celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable, tel que décrit dans la note 4.3.3.3

« Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels. Cette valeur recouvrable est considérée principalement au regard de la valeur des capitaux propres des sociétés concernées, corrigée le cas échéant des plus- ou moins-values latentes, de la capacité bénéficiaire immédiate ou à terme de la filiale et de la valeur d'usage estimée sur la base de la méthode des flux de trésorerie futurs.

L'estimation de la valeur recouvrable de ces titres de participation requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer, éléments qui peuvent donc correspondre selon le cas à des éléments historiques (valeur des capitaux propres), ou à des éléments prévisionnels.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations est un point clé de l'audit en raison de leur importance dans les comptes annuels de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur recouvrable.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner les méthodes d'évaluation retenues par la direction pour estimer la valeur recouvrable des titres de participation et des créances rattachées ;
- évaluer, le cas échéant, les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de flux de trésorerie notamment en les confrontant aux réalisations passées ;
- comparer les données utilisées pour les tests de dépréciation des titres de participation et des créances rattachées avec les données source par entité incluant notamment le montant des capitaux propres à la clôture de l'exercice et les flux de trésorerie futurs.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note 4.3.3.3 « Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels.

Vérification du rapport de gestion, des autres documents sur la situation financière et les comptes et des informations relevant du rapport sur le gouvernement d'entreprise adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages

versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des

détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Trigano par votre Assemblée Générale du 8 janvier 2003 pour le cabinet BM&A et du 9 janvier 2006 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 août 2018, le cabinet BM&A était dans la seizième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la treizième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et

d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable

correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 14 décembre 2018
Les Commissaires aux Comptes

BM&A

Pascal de Rocquigny du Fayel

ERNST & YOUNG Audit

Jean-François Bélorgey

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

A l'Assemblée Générale de la Société Trigano,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention, ni d'aucun engagement, autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec un pool bancaire

Personne concernée

M. François Feuillet, président du Directoire de votre Société et administrateur de Banque CIC Ouest.

Nature et objet

Contrat de crédit

Le 13 juillet 2017, votre Société a souscrit, en qualité d'emprunteur, un crédit syndiqué sans sûreté d'un montant total de € 150.000.000 accordé par un pool bancaire composé de Banque CIC Ouest, Banque Européenne du Crédit Mutuel, Banque Rhône Alpes, BNP Paribas, Crédit Lyonnais, et Société Générale Corporate and Investment Banking, en qualité d'arrangeurs mandatés, et de Banque CIC Ouest, Banque Européenne du Crédit Mutuel, BNP Paribas, Société Générale, Crédit Lyonnais et Banque Rhône Alpes, en qualité de prêteurs, étant précisé que Banque CIC Ouest est coordinateur et agent du crédit.

Modalités

Au titre de ce contrat, le montant total du crédit est mis à la disposition de votre Société sous forme de crédit réutilisable pour un montant total maximal de € 150.000.000, pouvant être réduit conformément au contrat de crédit.

La date d'échéance finale de ce contrat de crédit est fixée à la date du cinquième anniversaire de la date de signature avec la possibilité de proroger sa durée de deux années supplémentaires.

Votre Société doit maintenir à tout moment un ratio d'endettement net consolidé / fonds propres consolidés à un niveau inférieur ou égal à 1x et un ratio d'endettement net consolidé / EBITDA consolidé à un niveau inférieur ou égal à 3x à chaque date de test, soit tous les 31 août de chaque exercice social de votre Société et pour la première fois le 31 août 2018 (faute de quoi un cas de défaut du contrat de crédit sera constaté), ceci sur toute la durée du contrat de crédit.

2. Avec un pool bancaire pour les besoins de financement de la croissance externe

Personne concernée

M. François Feuillet, président du Directoire de votre Société et administrateur de Banque CIC Ouest.

Nature et objet

Contrat de financement

Votre Société a obtenu auprès de BNP Paribas, Société Générale, Banque CIC Ouest et Banque Rhône Alpes un financement pour les besoins de sa croissance externe d'un montant global de € 150.000.000.

Modalités

Le montant total du crédit consenti par Banque CIC Ouest est de € 60.000.000 amortissables sur cinq (5) ans au taux de 0,35 % l'an.

Paris et Paris-La Défense, le 14 décembre 2018

Les Commissaires aux Comptes

BM&A

Pascal de Rocquigny du Fayel

ERNST & YOUNG Audit

Jean-François Bélorgey

Déclaration établie en application de l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Nous attestons qu'à notre connaissance :

- les comptes au 31 août 2018 de Trigano sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation ;
- le rapport du Directoire présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Paris, le 17 décembre 2018

François Feuillet
Président du Directoire

Michel Freiche
Directeur Général

5. Gestion des risques

5.1 - Risques identifiés	109
5.1.1 - Risques spécifiques liés à l'activité	109
5.1.2 - Risques opérationnels	110
5.1.3 - Risques réglementaires et juridiques	112
5.1.4 - Risques financiers	112
5.1.5 - Autres risques	113
5.2 - Politique d'Assurance	114
5.2.1 - Principe	114
5.2.2 - Dispositif d'Assurances	114
5.3 - Procédures de contrôle interne	115
5.3.1 - Objectifs du contrôle interne	115
5.3.2 - Dispositif de contrôle interne	115
5.3.3 - Elaboration et traitement de l'information comptable et financière	115

5.1 - Risques identifiés

La gestion des risques est intégrée à la gestion opérationnelle de Trigano avec une approche pragmatique répondant à la diversité des risques potentiels. Certains risques sont traités au niveau de la Direction Générale (risques pays, environnementaux, financiers, juridiques et pénaux, ainsi que tout risque susceptible de porter atteinte aux fondements de l'activité de la société), d'autres sont appréhendés à la fois au niveau de la Direction Générale et au niveau local (risques industriels, risques clients et fournisseurs).

Les business units disposent à ce titre d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des plans d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques. Les risques globaux du ressort de la Direction Générale sont revus régulièrement et des mesures sont prises pour en atténuer les conséquences éventuelles. Plusieurs procédures formalisées ont été mises en œuvre pour uniformiser au sein des business units les diligences à entreprendre.

Les principaux risques identifiés sont les suivants :

5.1.1 - Risques spécifiques liés à l'activité

Risque identifié

Suivi et gestion du risque

Risque concurrentiel

Le secteur des Véhicules de loisirs est concurrentiel sur les marchés où Trigano opère et il devrait le rester dans les années à venir. Il est dominé par deux grands acteurs suivis de plusieurs sociétés de taille moyenne et de deux constructeurs automobiles.

La consolidation du secteur devrait se poursuivre dans les prochaines années sans que Trigano puisse y participer de façon significative compte tenu de son niveau actuel de part de marché dans certains pays (réglementation anti-trust).

De par sa position de leader européen Trigano est bien armé pour rester compétitif. La Société s'appuie principalement sur trois leviers pour conserver son leadership :

- une proximité avec les clients grâce à une organisation décentralisée ;
- la centralisation de certains achats stratégiques afin de bénéficier de l'effet de taille ;
- des programmes d'amélioration permanente destinés à améliorer de façon continue le rapport équipement / prix des produits.

Risque d'évolution des législations limitant l'usage des Véhicules de loisirs

L'intérêt de la clientèle pour les camping-cars, est, pour partie, la conséquence de la liberté d'utilisation de ces véhicules sur l'ensemble du territoire européen. Par ailleurs, le niveau du marché est fortement corrélé à la possibilité de circuler et de stationner en agglomération et à la capacité d'utilisation gratuite du camping-car pendant un nombre élevé de nuits. Plusieurs facteurs sont susceptibles de restreindre ces libertés. En particulier, une législation plus restrictive sur le stationnement des camping-cars dans les zones hautement touristiques ainsi que des restrictions d'accès à certaines agglomérations peuvent avoir un effet dissuasif sur les ventes de Véhicules de loisirs.

Dans l'ensemble, les pouvoirs publics des différents pays européens, sensibilisés à l'importance du phénomène camping-car et à son impact positif sur l'économie touristique, agissent avec circonspection et proposent, lorsque des mesures sont prises, des solutions politiques de nature à assurer un usager raisonnable du véhicule dans les zones concernées. Trigano œuvre au niveau de chacun des grands marchés ainsi qu'au niveau européen dans le cadre des organisations professionnelles pour promouvoir une évolution des législations concernées favorable au développement du parc de camping-cars et de caravanes en Europe.

Risque identifié

Suivi et gestion du risque

Risque lié aux émissions de polluants des véhicules

Les camping-cars sont fabriqués sur la base de véhicules commerciaux fournis par des constructeurs automobiles dont les châssis sont principalement équipés de moteurs diesel. Le diesel est l'objet de politiques publiques visant à la limitation de son utilisation avec des normes plus sévères. Cela entraîne une augmentation régulière des prix et du poids des véhicules ainsi que les risques de taxation à l'instar de l'automobile.

L'autonomie des véhicules commerciaux électriques disponibles sur le marché est insuffisante pour l'utilisation des camping-cars sachant que le poids et l'encombrement des batteries rendent compliqué l'aménagement du véhicule.

En outre, certaines villes ont l'intention d'interdire la circulation de véhicules à moteur diesel dans un horizon très proche.

Trigano sensibilise les pouvoirs publics sur le caractère écologique du véhicule de loisir dans le but de limiter les effets des politiques antipollutions sur le niveau de ses marchés :

- le camping-car est un produit de loisir en majeure partie utilisé dans sa fonction d'habitation et donc plus économe en eau et électricité comparé à la consommation à domicile ;
- la moyenne de kilométrage d'un camping-car est faible (généralement comprise entre 10 000 et 13 000 km par an) ;
- les moyens alternatifs de séjours (voiture ou avion + hôtel, bateaux de croisière,...) sont plus polluants en émission de GES (gaz à effet de serre) ou en consommation d'énergies fossiles ;
- enfin Trigano travaille avec les constructeurs automobiles pour les inviter à trouver des solutions pour faire évoluer leur châssis avec des moteurs plus légers et plus propres.

5.1.2 - Risques opérationnels

Risque industriel

Trigano peut être exposé à des risques d'arrêts de production en raison par exemple d'une rupture d'approvisionnement, d'une grève du personnel ou bien d'un incendie dans l'une de ses usines.

L'impact de telles éventualités serait particulièrement important dans la production de la structure externe des Véhicules de loisirs et des meubles, composants critiques dans la chaîne d'approvisionnement des usines d'assemblage des véhicules.

Les capacités de production de camping-cars sont aujourd'hui réparties sur les différents sites de Trigano (en France, Italie, Slovénie, Royaume-Uni, Espagne et Allemagne), dont aucun ne représente plus de 20% de la production totale de camping-cars du Groupe.

La Société s'est dotée de capacités de production excédentaires en particulier pour les structures externes des Véhicules de loisirs (sur les sites de Peniscola et Ponggibonsi) afin d'être en mesure de pallier la défaillance éventuelle sur un autre site. Par ailleurs, la plupart des menuiseries industrielles de Trigano ont été équipées de machines identiques permettant rapidement de suppléer un site défaillant.

Enfin, Trigano a initié une politique d'équipement systématique en systèmes de protection incendie (Sprinklers) des sites les plus importants.

Risque lié à la distribution

Risques liés à la dépendance ou à la défaillance d'un distributeur.

Le risque clientèle est limité par la dispersion des distributeurs dont aucun ne représente plus de 5% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Une couverture d'assurance garantit l'indemnisation des pertes d'exploitation liées à la baisse de chiffre d'affaires d'un distributeur, consécutive à un sinistre de type incendie, dans une limite de 10 M€ par an.

Risque identifié

Risque lié aux produits vendus

Trigano est exposé aux risques d'actions en garantie de la part de ses clients en raison de possibles défauts de fonctionnement des produits.

Risques liés aux fournisseurs

La défaillance de l'un de nos fournisseurs à livrer les composants dans des délais prévus peut provoquer des ruptures d'approvisionnement avec pour conséquence l'incapacité de livrer nos clients. Par ailleurs, certains équipementiers peuvent avoir une position monopolistique ou quasi-monopolistique pour la livraison de certains composants entraînant des prix d'achat élevés.

Risque informatique

Une défaillance d'un système informatique pourrait conduire à des arrêts de production et à la perte de données.

Suivi et gestion du risque

La maîtrise des risques est confiée pendant la conception et le développement des véhicules au bureau d'études de chaque filiale en lien avec l'organisation industrielle et les achats qui s'assurent de la conformité du véhicule aux standards et aux réglementations.

Trigano a mis en place un programme spécifique de réduction du risque fournisseur comprenant notamment l'intensification de sa politique de diversification des sources d'approvisionnement de certains composants clés, la multiplication des audits chez les fournisseurs et la poursuite de l'intégration de la fabrication de composants sensibles lorsque la technologie est maîtrisée.

En 2018, Trigano a nommé un responsable des Achats Groupe en charge notamment du suivi du risque fournisseur.

Comme l'ensemble de ses concurrents, Trigano reste cependant dépendant de certains constructeurs automobiles pour l'achat des châssis et en particulier de la société SEVEL (FIAT et PSA) qui lui fournit environ 70% des bases roulantes de ses camping-cars.

Le maintien de gammes de produits sur les principaux châssis du marché permet à Trigano de conserver une réelle capacité de négociation pour ses achats de châssis.

La Direction Informatique et Organisation coordonne la démarche de réduction des risques informatiques de l'entreprise.

Elle contribue, par sa politique de sécurité, ses architectures techniques et ses processus, à lutter contre les risques liés aux interruptions de fonctionnement informatique et aux vols et destructions de données informatisées.

Le contrôle de ces risques est assuré notamment au travers :

- de la séparation physique et logique des réseaux industriels, de gestion interne et extranet ;
- de la répartition du système d'information sur plusieurs sites physiquement séparés pour diminuer l'impact d'un sinistre éventuel ;
- de la redondance des systèmes et des réseaux permettant un secours immédiat ou une reprise d'activité ;
- de revues internes et audits externes sur la gestion des accès, les sauvegardes, etc.

Risque identifié

Suivi et gestion du risque

Risque lié à l'environnement économique et géopolitique du Groupe

Les ventes et les résultats de Trigano sont significativement dépendants des marchés européens du camping-car et dans une moindre mesure celui des caravanes et de la remorque.

La nationalisation de sociétés, la confiscation d'actifs ou l'arrêt de production peut exister dans des pays au risque politique élevé.

Enfin, l'évolution économique et politique dans certains pays peut avoir un impact sur la demande.

Trigano est implanté principalement dans les pays de l'Union européenne, de l'AELE ainsi qu'en Tunisie et en Serbie. Trigano considère que son implantation ne lui fait pas courir de risque majeur.

En 2017/2018, Trigano a réalisé 93,7% de son chiffre d'affaires dans l'Union européenne et pourrait être affecté par un ralentissement de la croissance dans cette zone en particulier au Royaume-Uni où la Société a effectué 15,3% de ses ventes.

5.1.3 - Risques réglementaires et juridiques

Risque de litiges

Le Groupe peut être assigné ou cité dans une action judiciaire intentée par des tiers, par des concurrents, par une autorité administrative ou de régulation ou encore par une association de consommateurs.

De même, il peut faire l'objet de redressements fiscaux en raison d'une mauvaise appréciation ou application des réglementations fiscales locales.

Aucun litige présentant un enjeu financier matériel n'est connu à ce jour.

Trigano effectue une veille permanente de l'évolution des législations avec l'aide de cabinets spécialisés afin de s'assurer de la conformité de ses pratiques aux réglementations et aux normes fiscales.

Par ailleurs, Trigano n'est pas engagé dans des programmes d'optimisation ou d'évasion fiscale.

Risque de corruption

Trigano peut être exposé à des risques en cas de violation ou de manque à la loi de la part de ses collaborateurs. De tels manquements pourraient l'exposer à des sanctions pécuniaires, pénales ou civiles, ainsi qu'à une perte de réputation.

Trigano met en œuvre des dispositifs de lutte contre la corruption détaillés dans les sections 1.1. – Modèle d'Affaires (page 4) et 3.4 – Lutte contre la corruption (page 41) du présent rapport.

5.1.4 - Risques financiers

Risque de solvabilité client

La défaillance de clients peut avoir un impact important dans le recouvrement des créances.

Afin de gérer son risque client, Trigano s'appuie sur un système d'information financière et de rating développé en interne depuis plusieurs années. Compte tenu de la perte d'efficacité des programmes d'assurance-crédit, la Direction Financière de Trigano a encore étendu son périmètre d'analyse afin de maîtriser le risque client dans la plupart des pays.

Le dispositif est complété par la mise en place dans chaque business unit d'un comité de crédit rapportant à la Direction Financière de Trigano.

Enfin, en ce qui concerne les camping-cars et les caravanes, la conservation des documents nécessaires à l'immatriculation des véhicules jusqu'au paiement complet permet dans la plupart des cas de limiter le risque financier au montant de la marge commerciale.

Risque identifié

Risque de liquidité

Le Groupe est exposé à un risque de liquidité dans le cas où ses encaissements ne couvriraient plus ses décaissements alors même que sa capacité à lever de nouvelles ressources financières serait épuisée ou insuffisante.

Risque de change

Les variations de taux de change peuvent avoir un impact sur la rentabilité pour les entités ayant une activité dans une monnaie différente de l'euro.

Risque de taux

Le Groupe peut être exposé à des risques de variation à la hausse des taux d'intérêt.

Risque matières premières

Le Groupe utilise un certain nombre de matières premières dans le cadre de son activité industrielle parmi lesquelles l'acier, l'aluminium, le bois et certaines matières plastiques. Il est donc exposé au risque de hausses des prix de ces matières premières et n'est pas systématiquement en mesure de les répercuter dans ses prix de vente. Il pourrait donc voir ses résultats impactés défavorablement.

Suivi et gestion du risque

Trigano bénéficie d'une structure financière solide s'appuyant sur un montant de capitaux propres élevé (771,3 M€ au 31 août 2018). Le risque de liquidité est couvert par la faiblesse de l'endettement financier (moins de 20% des capitaux propres) et par l'importance des actifs immobiliers sur lesquels aucune garantie n'a été accordée aux organismes financiers.

Par ailleurs, Trigano bénéficie d'une facilité de crédit sous forme de crédit syndiqué d'un montant de 150 M€ jusqu'en juillet 2022. Aucune utilisation de cette facilité n'a été effectuée depuis son octroi en juillet 2017.

Trigano est exposé au risque de change pour une partie de son chiffre d'affaires (principalement au Royaume-Uni où la société réalise 15,3% de ses ventes) et de ses approvisionnements, notamment ceux facturés en Dollar ou Livre Sterling.

Trigano sécurise sa marge opérationnelle en couvrant sur un horizon correspondant à son portefeuille de commandes les principaux risques après avoir opéré des compensations entre les flux anticipés dans les monnaies principales. Aucune couverture n'est effectuée sur les autres devises utilisées par le Groupe car le risque est jugé acceptable par Trigano.

Les financements utilisés par Trigano sont principalement à taux fixe. Par ailleurs du fait de la faiblesse de son endettement, le Groupe n'est pas exposé significativement à une variation des taux.

La sensibilité aux fluctuations du cours des matières premières est atténuée par le fait que le Groupe utilise principalement des produits transformés qui incorporent ces matières premières.

Trigano utilise néanmoins des instruments de couverture lorsque cela est possible en particulier sur le London Metal Exchange pour l'aluminium.

5.1.5 - Autres risques

Les risques sociaux et environnementaux sont détaillés dans la section 3.1 – Enjeux sociaux et sociétaux du présent rapport.

5.2 - Politique d'Assurance

5.2.1 - Principe

La politique générale d'assurances de Trigano repose sur le principe de couverture de risques opérationnels pouvant avoir des conséquences significatives pour l'entreprise, les risques statistiques n'étant pas assurés. Des programmes internationaux d'assurance centralisés au niveau du Groupe permettent d'avoir des niveaux de garantie homogènes et d'éviter d'éventuelles insuffisances de couverture.

Ces programmes couvrent notamment le dommage aux biens et les pertes d'exploitation.

5.2.2 - Dispositif d'Assurances

Trigano dispose de contrats d'assurance auprès de compagnies d'assurance notoirement solvables. La police dommages et pertes d'exploitation, a été reconduite au 31 août 2018 auprès de FM GLOBAL qui assure la totalité du programme à l'exception de l'Italie.

Les capitaux assurés au 31 août 2018 sont de 947 M€ avec une limite contractuelle d'indemnisation de 130 M€ par sinistre et une sous-limite de 10 M€ en biens sur parc, portée à 50 M€ pour les sites de Tournon-sur-Rhône (France) et Sprendlingen (Allemagne).

Les business units italiennes bénéficient d'un programme spécifique auprès de l'assureur australien QBE. Les capitaux assurés au 31 Août 2018 sont de 220 M€ et la limite contractuelle d'indemnisation est de 80 M€ par année d'assurance.

Les filiales récemment intégrées (Adria en Slovénie et Auto-Sleepers au Royaume-Uni) ont conservé à ce stade leur propre programme d'assurances respectivement auprès de Triglav pour 154 M€ et Aviva pour 73 M€.

Aucun sinistre majeur n'est survenu pendant l'exercice 2017/2018.

5.3 - Procédures de contrôle interne

5.3.1 - Objectifs du contrôle interne

Référentiel utilisé

Trigano applique le cadre de référence et le guide d'application pour les valeurs moyennes publié par l'Autorité des Marchés Financiers.

L'objectif du système de contrôle interne de Trigano vise :

- à prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise, en particulier dans les domaines juridique, comptable et financier ;
- à assurer la fiabilité de l'information financière et comptable mensuelle ;
- à la sauvegarde des actifs ;
- à la maîtrise des opérations et leur optimisation ;
- à se conformer aux lois et règlements en vigueur ;
- à contrôler l'application de la politique décidée par le Directoire de Trigano.

Limites du contrôle interne

Comme le souligne le cadre de référence de l'AMF, le système de contrôle interne ne peut toutefois pas fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés.

5.3.2 - Dispositif de contrôle interne

Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques de Trigano s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue visant à adopter les meilleures pratiques de contrôle interne.

Afin de favoriser le développement de l'entreprise dans un contexte multiculturel, Trigano a adopté depuis plusieurs années une organisation fortement décentralisée. Cette décentralisation est encadrée par des principes et des règles de fonctionnement qui s'appliquent partout dans le groupe.

Trigano a, à ce titre, rédigé et diffusé un manuel de contrôle interne qui précise les principes et contrôles essentiels auxquels chaque filiale doit se conformer.

Le système de contrôle interne repose sur un ensemble de procédures administratives et comptables mises en œuvre dans chaque business unit par un responsable comptable et financier, rattaché hiérarchiquement au responsable de la business unit et fonctionnellement à la Direction Financière du groupe.

De même, comme précisé dans la section sur la Gestion des Risques, la charte éthique contenant des principes et règles pratiques de conduite et d'éthique est diffusée à l'ensemble des collaborateurs.

Des délégations de pouvoirs sont consenties aux dirigeants des filiales pour la plupart des opérations courantes. Ils bénéficient ainsi d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des programmes d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques. Demeurent sous le contrôle exclusif des membres du Directoire de Trigano :

- les acquisitions et cessions de sociétés ;
- les investissements d'un montant supérieur à 40 000 € ;
- l'ouverture de comptes bancaires et les délégations de signatures ;
- les négociations d'emprunts et de concours bancaires ;
- la validation des contrats importants ou engageant une ou plusieurs filiales pour une période pluriannuelle ;
- la gestion du parc immobilier ;
- la gestion des assurances ;
- l'embauche et la rémunération des cadres dirigeants.

5.3.3 - Elaboration et traitement de l'information comptable et financière

Le Directoire de Trigano s'implique fortement dans le suivi des opérations de chacune des business units. Il s'appuie pour cela sur les procédures budgétaires et sur un reporting mensuel quantitatif et qualitatif extrêmement développé, transmis préalablement à la tenue de réunions explicatives et prospectives avec les dirigeants des business units concernées.

La Direction Comptable de Trigano établit les comptes sociaux de l'entreprise ainsi que les comptes consolidés selon les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne à partir des états financiers déclarés par les business units. Ceux-ci sont établis conformément aux règles et méthodes prescrites par le Groupe et recensées dans le manuel de consolidation et le manuel des principes comptables.

Les services Contrôle de Gestion et Audit Interne interviennent régulièrement dans les business units pour vérifier la qualité de l'information comptable transmise au Groupe.

Par ailleurs, la Direction Financière du Groupe assure, partout où la réglementation le permet, le financement de ses business units par le biais de conventions de centralisation de trésorerie ou de contrats de financement intragroupe. Cette centralisation permet à la Direction de piloter et d'analyser l'évolution de l'endettement externe, ainsi que de gérer directement le risque de taux inhérent à la dette contractée.

6. Capital & Actionnariat

6.1 - Composition du capital social	117
6.2 - Contrôle de la Société	118
6.3 - Rapport spécial sur les plans de souscription d'actions	119
6.4 - Activité Boursière	119
6.5 - Autres informations	120

6.1 - Composition du capital social

Répartition du capital au 31 août 2018

Le capital se compose de 19 336 269 actions d'une valeur nominale de 4,2567 €.

Il se répartit comme suit :

Au 31 août 2018				
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
Marie-Hélène et François Feuillet	11 178 243	57,8	22 356 486	73,2
Alice Cavalier-Feuillet	22 451	0,1	44 902	0,1
Séverine Soummer-Feuillet	10	0,0	10	0,0
Total famille Feuillet	11 200 704	57,9	22 401 398	73,3
Trigano (actions auto-détenues)	31 148	0,2	0	0,0
Salariés nominatif	5 850	0,0	11 700	0,0
Autres nominatif	27 144	0,1	52 798	0,2
Autres (flottant)	8 071 423	41,8	8 071 423	26,5
Total	19 336 269	100,0	30 537 319	100,0

Au 31 août 2017				
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
Marie-Hélène et François Feuillet	11 178 243	57,8	22 356 486	73,6
Alice Cavalier-Feuillet	22 451	0,1	44 902	0,1
Séverine Soummer-Feuillet	10	0,0	10	0,0
Total famille Feuillet	11 200 704	57,9	22 401 398	73,7
Trigano (actions auto-détenues)	185 335	1,0	0	0,0
Salariés nominatif	6 350	0,0	12 700	0,0
Autres nominatif	29 347	0,2	58 806	0,2
Autres (flottant)	7 914 543	40,9	7 914 543	26,1
Total	19 336 269	100,0	30 387 447	100,0

Au cours de l'exercice, aucun franchissement de seuil et aucune opération sur le titre Trigano n'ont été déclarés par les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

6.2 – Contrôle de la Société

Au 28 septembre 2018, Marie-Hélène et François Feuillet ont apporté 966 815 actions TRIGANO à la société ROMAX Participations, nouvellement créée, et 966 815 actions TRIGANO à la société PARSEV, nouvellement créée :

Au 28 septembre 2018 (Apports)				
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
Marie-Hélène et François Feuillet	9 244 613	47,8	18 489 226	64,6
PARSEV	966 815	5,0	966 815	3,4
ROMAX Participations	966 815	5,0	966 815	3,4
Total Marie-Hélène et François Feuillet	11 178 243	57,8	20 422 85	71,4
Alice Cavalier-Feuillet	22 451	0,1	44 902	0,1
Séverine Soummer-Feuillet	10	0,0	10	0,0
Total famille Feuillet	11 200 704	57,9	20 467 768	71,5
Capitalisation Totale	19 336 269	100,0	28 634 837	100,0

Au 10 octobre 2018, Marie-Hélène et François Feuillet ont transféré 99,99 % de leurs actions ROMAX Participations à leur fille Alice Cavalier Feuillet et 99,99 % de leurs actions PARSEV à leur fille Séverine Soummer Feuillet :

Au 30 octobre 2018 (Don manuel - partage)				
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
Marie-Hélène et François Feuillet	9 244 613	47,8	18 489 226	64,6
Alice Cavalier-Feuillet	22 451	0,1	44 902	0,2
ROMAX Participations	966 815	5,0	966 815	3,4
Total Alice Cavalier-Feuillet	989 266	5,1	1 011 717	3,5
Séverine Soummer-Feuillet	10	0,0	10	0,0
PARSEV	966 815	5,0	966 815	3,4
Total Séverine Soummer-Feuillet	966 825	5,0	966 825	3,4
Total famille Feuillet	11 200 704	57,9	20 467 768	71,5
Capitalisation Totale	19 336 269	100,0	28 601 300	100,0

Les franchissements de seuil en résultant ont été régulièrement notifiés à la société et à l'Autorité des Marchés Financiers.

Par un pacte Dutreil, conclu le 4 octobre 2018 et enregistré le 5 octobre 2018, pour une durée de deux ans à compter de son enregistrement, sans stipulation de tacite reconduction et portant sur 25% des droits financiers et 27,04% des droits de vote de la société Trigano, François Feuillet, Marie-Hélène Feuillet, ROMAX Participations et PARSEV se sont engagés à conserver les actions qu'ils détiennent dans le cadre de ce pacte.

Par un pacte Dutreil, conclu et enregistré le 12 octobre 2018, pour une durée initiale de deux ans à compter de son enregistrement, prévoyant une prorogation automatique par tacite reconduction par période de trois mois au-delà du terme de la période initiale, et portant sur 57,93% des droits financiers et 71,56 % des droits de vote de la société Trigano, François Feuillet, Marie-Hélène Feuillet, Alice Cavalier Feuillet, Séverine Soummer Feuillet, Romax Participations et PARSEV se sont engagés à conserver les actions qu'ils détiennent dans le cadre de ce pacte. Chaque signataire pourra dénoncer son engagement de conservation qui toutefois ne prendra fin qu'au terme de la période en cours (période initiale de deux ans ou période de reconduction tacite de trois mois).

6.3 - Rapport spécial sur les plans de souscription d'actions

Votre Conseil vous informe qu'il n'existe aucun plan de souscription d'actions en vigueur au 31 août 2018.

6.4 - Activité Boursière

Durant l'exercice, les volumes de transactions sur le titre de votre Société ont été les suivants :

Mois	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Volume de transactions en nombre de titres
Septembre	132,60	109,40	466 467
Octobre	139,75	126,20	351 273
Novembre	144,30	125,70	520 775
Décembre	147,30	127,00	363 939
Janvier	162,70	139,90	567 555
Février	158,10	138,10	489 694
Mars	157,00	135,00	618 854
Avril	157,60	142,50	469 477
Mai	180,00	149,50	880 443
Juin	175,30	147,40	559 850
Juillet	152,10	112,30	1 357 896
Août	131,70	115,10	602 531

Les opérations d'achat et de vente de titres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité pour le compte de votre Société ont été les suivantes :

Mois	Achats en milliers d'euros	Ventes en milliers d'euros	Solde
Septembre	1 174	1 052	502
Octobre	1 255	1 386	(1 159)
Novembre	1 616	1 563	436
Décembre	1 101	1 404	(2 550)
Janvier	1 695	1 162	3 296
Février	1 911	2 234	(1 865)
Mars	6 267	6 016	1 284
Avril	3 876	4 418	(3 647)
Mai	5 051	5 013	(241)
Juin	9 491	7 289	1 798
Juillet	10 416	12 721	(12 787)
Août	7 146	6 933	1 418

L'Assemblée Générale du 9 janvier 2017 a autorisé le Directoire à procéder à des rachats de titres de la société dans la limite de 1 900 000 actions (9,83% du capital social). Dans le cadre de ce programme, votre Société n'a rachaté aucune action Trigano au cours de l'exercice (hors opérations dans le cadre du contrat de liquidité).

L'Assemblée Générale du 8 janvier 2018 a autorisé le Directoire à procéder à des rachats de titres de la société dans la limite de 1 900 000 actions (9,83% du capital social). Dans le cadre de ce programme, votre Société n'a racheté aucune action Trigano au cours de l'exercice (hors opérations dans le cadre du contrat de liquidité).

6.5 - Autres informations

Augmentation des moyens alloués au contrat de liquidité

Le contrat de liquidité confié par Trigano à la Société de Bourse Potzamparc le 1^{er} février 2006 a fait l'objet d'un apport de 5 000 titres Trigano le 6 mars 2018 et d'un apport complémentaire de 15 000 titres Trigano à partir du 4 juin 2018. L'objectif de ces apports est d'améliorer la régularité de la cotation du titre et d'éviter des décalages de cours qui ne seraient pas justifiés par une tendance du marché.

Au 31 août 2018, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

Nombre d'actions : 10 122

Liquidités : 1 855 k€

Conformément à l'autorisation donnée par la dernière Assemblée Générale de Trigano en date du 8 janvier 2018, le prix unitaire maximum d'achat par action au titre du contrat de liquidité s'élève à 200 €.

7. Assemblée Générale Mixte du 7 janvier 2019

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale

122

121

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 7 janvier 2019

Résolutions du ressort de l'Assemblée délibérant sous forme ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations qu'ils traduisent, faisant ressortir un bénéfice de 69 789 603,56 €.

L'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code général des impôts (6 208 €), ainsi que l'impôt supporté à raison de ces charges (2 069 €).

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2018, faisant ressortir un bénéfice net de 187 199 k€. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes en application des articles L. 225-86 et L. 225-90 du Code de commerce, approuve purement et simplement les conclusions dudit rapport et ratifie l'ensemble des opérations qui y sont énoncées.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	€ 69 789 603,56
Majoré du report à nouveau antérieur	€ 56 844 957,35
Total à affecter	€ 126 634 560,91
Aux comptes suivants :	
Dividendes (2,00 € par action)	€ 38 672 538,00
Report à nouveau	€ 87 962 022,91
Total affecté	€ 126 634 560,91

Le dividende de 2,00 € par action sera mis en paiement le 15 janvier 2019 ; il est précisé que ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 3 2° du Code Général des Impôts.

Les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Nb d'actions composant le capital	Dividende	
		Brut	Avoir fiscal
31/08/2015	19 336 269 actions	0,70	Eligible à l'abattement de 40% (art. 158 3-2° CGI)
31/08/2016	19 336 269 actions	1,00	Eligible à l'abattement de 40% (art. 158 3-2° CGI)
31/08/2017	19 336 269 actions	1,30	Eligible à l'abattement de 40% (art. 158 3-2° CGI)

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2018/2019 à 169 000 €.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, autorise, pendant une durée de treize mois, ledit Directoire, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, du Titre IV du livre II du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi que des instructions d'application du règlement n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 à acheter ou faire acheter des actions de la Société en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- de consentir des options d'achat d'actions aux dirigeants de la Société et de ses filiales, aux conditions prévues par la loi ;
- de les annuler ;
- de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

L'Assemblée fixe le prix maximum d'achat de chaque action à 200 euros et fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 1 900 000 actions soit 9,83 % du capital représentant un montant maximum de 380 000 000 €.

L'acquisition, la cession ou le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous les moyens, notamment sur le marché de gré à gré, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur. La part pouvant être réalisée par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

L'Assemblée décide d'annuler l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale mixte du 8 janvier 2018 pour la partie non utilisée.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire avec faculté de subdélégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

Le Directoire devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées dans le cadre de cette autorisation conformément à la réglementation en vigueur.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2018 à Monsieur François Feuillet en sa qualité de Président du Directoire.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2018 à Madame Marie-Hélène Feuillet en sa qualité de Directeur Général.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2018 à Monsieur Michel Freiche en sa qualité de Directeur Général.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2018 à Monsieur Paolo Bicci en sa qualité de Membre du Directoire.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2018 à Madame Alice Cavalier Feuillet en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les principes et les composantes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages, de toute nature, attribuables au Président du Directoire à raison de son mandat.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance, approuve les principes et les composantes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages, de toute nature, attribuables aux Directeurs Généraux, Membres du Directoire, à raison de leurs mandats.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance, approuve les principes et les composantes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages, de toute nature, attribuables aux Membres du Directoire à raison de leur mandat.

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance, approuve les principes et les composantes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages, de toute nature, attribuables aux Membres du Conseil de Surveillance, à raison de leur mandat.

Seizième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de ERNST & YOUNG AUDIT, commissaire aux comptes titulaire, arrive à échéance ce jour, renouvelle son mandat pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2024.

Dix-septième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de AUDITEX, commissaire aux comptes suppléant, arrive à échéance ce jour, décide de ne pas renouveler son mandat et de ne pas le remplacer.

Dix-huitième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Résolutions du ressort de l'Assemblée délibérant sous forme extraordinaire

Dix-neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, et connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce, autorise le Directoire, à annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite maximum de 10 % du montant du capital par périodes de vingt-quatre (24) mois, les actions acquises par la Société dans le cadre des autorisations qui lui ont été données, et à procéder à due concurrence à une réduction de capital social.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdéléguer, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier les statuts de la Société.

L'Assemblée décide d'annuler l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale mixte du 8 janvier 2018 pour la partie non utilisée.

Vingtième résolution

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide, en application des dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de Commerce, de réserver aux salariés de la Société, une augmentation du capital social en numéraire aux conditions prévues à la section 4 du chapitre II du titre III du livre III de la troisième partie du Code du Travail.

Vingt-et-unième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance, décide de ramener le nombre de membres composant le Conseil de Surveillance de onze à six.

Vingt-deuxième résolution

L'Assemblée Générale, sous réserve de l'adoption de la résolution qui précède, décide d'amender comme suit l'article 18 des statuts relatif à la composition du Conseil de Surveillance :

« ARTICLE 18 – COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

18.1. Le Conseil de Surveillance est composé de trois (3) membres au moins et de six (6) au plus, nommés pour une durée de quatre (4) ans.

(...) »

Table de concordance

Informations prévues à l'article L 451-1 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF

Rapport financier annuel	Paragraphes du rapport intégré	Page
Comptes consolidés	4.2	p. 52 à 80
Comptes sociaux	4.3	p. 86 à 100
Rapport de gestion cf. table de concordance du rapport de gestion du Directoire	N/A	N/A
Déclaration des personnes physiques assumant la responsabilité du rapport financier annuel	N/A	p. 107
Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés	4.2 4.3	p. 81 à 84 p. 101 à 104
Rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil de Surveillance (article L 225-68 al.6 du Code commerce)	2.4	p. 25

Principaux éléments du rapport de gestion du Directoire exigés par le Code de commerce

Informations requises	Texte de référence	Paragraphes du rapport intégré	Page
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière durant l'exercice écoulé	L 225-100-1, I 1° du Code de commerce	1.2 1.3 4.1	p. 6 et 7 p. 9 à 11 p. 45 à 51
Indicateurs clés de performance financière et non financière	L 225-100-1, I 2° du Code de commerce	3.1.3 3.2.1	p. 31 et 32 p. 34 et 35
Principaux risques et incertitudes	L 225-100-1, I 3° du Code de commerce	5.	p. 109 à p. 115
Risques financiers liés aux effets du changement climatique et mesures prises par la Société	L 225-100-1, I 4° du Code de commerce	3.2.2	p. 37 et 38
Procédure de contrôle interne et de gestion des risques	L 225-100-1, I 5° du Code de commerce	5.1 5.3	p. 109 à p. 113 p. 115
Objectifs, politique de couverture et exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	L 225-100-1, I 6° du Code de commerce	5.1.4	p. 113
Activités en matière de recherche et développement	L 232-1 II & L 233-26 du Code de commerce	1.1 3.1.1	p. 4 p. 27
Événements importants survenus depuis la fin de l'exercice	L 232-1 II & L 233-26 du Code de commerce	4.1.6 4.2.6.10	p. 51 p. 80
Evolution prévisible et perspectives	L 232-1 II & L 233-26 du Code de commerce	4.1.5	p. 50
Prises de participation ou de contrôle significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	L 233-6 al.1 du Code de commerce	N/A	N/A
Activités et résultats des filiales	L 233-6 al.2 du Code de commerce	4.1	p. 45 à 50
Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	R 225-102 du Code de commerce	4.3	p. 100
Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société	L 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce	4.1.6	p. 51
Déclaration de performance extra-financière	L 225-102-1 II, R 225-105 à R 225-105-2 du Code de commerce	3	p. 27 à 41
Modèle d'affaires	R 225-195 I du Code de commerce	1.1	p. 4
Informations sociales (emploi, organisation du travail, santé et sécurité, relations sociales, formation, égalité de traitement)	R 225-105 II 1° & R 225-105 I 1°,2°,3° du Code de commerce	3.1.1 3.3.2	p. 27 et 28 P. 40
Informations environnementales (politique générale, pollution, économie circulaire, prévention et gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique et protection de la diversité)	R 225-105 II 2° & R 225-105 I 1°,2°,3° du Code de commerce	3.2	p. 33 à 38
Informations sociétales (développement durable)	R 225-105 II 3° a) & R 225-105 I 1°,2°,3° du Code de commerce	3.1.2	p. 29 à 31
Informations sociétales (sous-traitance et fournisseurs)	R 225-105 II 3° b) & R 225-105 I 1°,2°,3° du Code de commerce	3.1.2	p. 30
Informations sociétales (loyauté des pratiques, lutte contre la corruption, actions en faveur des droits de l'homme)	R 225-105 II 3° c) & R 225-105 I 1°,2°,3° du Code de commerce	1.1 3.3 3.4	p. 5 p. 39 et 40 p. 41
Avis de conformité et de sincérité de la déclaration de performance extra-financière	L 226-102-1 V & R 225-105-2 du Code de commerce	N/A	p. 42

Principaux éléments du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise exigés par le Code de commerce

Informations requises	Texte de référence	Paragraphe du rapport intégré	Page
Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise	L 225-68 al.6, L 225-37-3 à L 3225-37-5 du Code de commerce	2	p. 15 à 25
Liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice écoulé par chaque mandataire social	L 225-68 al.6 du Code de commerce	2.2	p. 19 à 21
Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et résolutions y afférentes	L 225-82-2 du Code de commerce	2.3	p. 22
Rémunérations et avantages de toute nature de chacun des mandataires sociaux pour l'exercice écoulé	L 225-100 II, R 225-56-1 du Code de commerce	2.3	p. 23
Etat récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société	L 223-6 du Règlement Général de l'AMF, L621-18-2 du Code monétaire et financier	6.1	p. 117
Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et sur les comptes de l'exercice écoulé	L 225-68 al. 6 du Code de commerce	2.4.1	p. 25

Informations requises	Texte de référence	Paragraphe du rapport intégré	Page
Répartition du capital social	L 233-13 du Code de commerce	6.1	p. 117
Information susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique	L 225-68 al.6 du Code de commerce	6.2	p. 118
Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice	L 225-102 du Code de commerce	N/A	N/A
Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions	L 225-211 du Code de commerce	6.4 6.5	p. 119 p. 120

Trigano en bourse

Répartition du capital

au 31 août 2018



Activité boursière

au 31 août 2018

Volumes échangés	5 546 300
Cours le plus haut (€)	180,00
Cours le plus bas (€)	112,30

L'action TRIGANO

au 31 août 2018

Nombre d'actions composant le capital	19 336 269
Secteur d'activité	Loisirs
Indice principal	SBF 120
Place de cotation	Euronext Paris A
Code ou symbole	TRI
Code ISIN	FR0005691656
Eligibilité	SRD
Prestataire de services assurant la liquidité	Portzamparc

Historique du cours



Communication financière

Dans le cadre de sa politique de communication financière, Trigano rencontre tout au long de l'année des investisseurs à l'occasion de rendez-vous individuels, de roadshows et de conférences, tant en France qu'à l'étranger.

L'action Trigano est suivie par 9 bureaux européens d'analyse financière : CM-CIC Securities, Exane BNP Paribas, Berenberg, Gilbert Dupont, IDMidCaps, Kepler Cheuvreux, Oddo, Portzamparc, Société Générale. L'ensemble des documents de communication de Trigano (communiqués de presse, rapports annuels et semestriels, documentations préparatoires aux Assemblées Générales, informations sur le titre) est mis à la disposition des actionnaires et des investisseurs et est téléchargeable sur le site internet : www.trigano-finance.com.

Calendrier prévisionnel 2019

7 janvier 2019
Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2019

7 janvier 2019
Assemblée Générale

25 mars 2019*
Chiffre d'affaires 2^{ème} trimestre 2019

6 mai 2019*
Résultats du 1^{er} semestre 2019

1^{er} juillet 2019*
Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2019

25 septembre 2019*
Chiffre d'affaires annuel 2019

25 novembre 2019*
Résultats annuels 2019

* dates indicatives

Les demandes d'information et de documentation se font auprès du service de communication financière de Trigano.

Téléphone : **+33 (0) 1 44 52 16 31**

Adresse électronique : **communication@trigano.fr**



TRIGANO

100, rue Petit, F-75165 Paris Cedex 19

Téléphone : +33 (0)1 44 52 16 20

Télécopie : + 33 (0)1 44 52 16 21

E-mail : contact@trigano.fr

SA à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 82 310 250 euros
722 049 459 RCS Paris

www.trigano.fr